



DOCUMENT DE REFERENCE 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2012, sous le numéro D.12-0463, conformément l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 71 à 148 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 juin 2010 sous le numéro D.10-0496.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les rapports des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 74 à 148 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le numéro D.11-426.

Des exemplaires du présent document sont disponibles à l'adresse commerciale de GAMELOFT S.A. – 14, rue Auber – 75009 PARIS, et au siège social de la Société.

Siège social : 14 rue Auber 75009 Paris
Société Anonyme au capital de 3 855 299 euros
Tél. : (33) 1 58 16 20 40
429 338 130 RCS PARIS- Code NAF 5821Z

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE 10

1.1 Responsable du document de référence

1.2 Attestation du responsable du document

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

1.4 Responsable de la Communication Financière

1.5 Calendrier de la Communication Financière

2. RAPPORT DE GESTION 12

2.1 Activité et résultat du Groupe sur l'exercice 2011

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique – Activités de la société

2.1.1.1.1 Les jeux mobiles, jeux tablettes

2.1.1.1.2 Les jeux consoles, jeux PC et jeux TV

2.1.1.2 Stratégie du Groupe

2.1.1.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde

2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes

2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

2.1.1.3 Perspectives

2.1.2 Résultats de l'exercice 2011

2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2011

2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par type de support

2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique

2.1.2.5 Évolution du compte de résultat

2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

2.1.2.7 Politique de financement d'actifs

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

2.1.3.2 Flux de trésorerie

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft en France

- 2.1.4.2 Les œuvres sociales
- 2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement
 - 2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels
 - 2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

2.1.5 Filiales et Participations

- 2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2011
- 2.1.5.2 Participations de l'exercice
- 2.1.5.3 Activités des filiales

2.1.6 Renseignements de caractère général

- 2.1.6.1 Politique d'investissement
- 2.1.6.2 Politique de recherche et développement

2.1.7 Les Facteurs de risques

- 2.1.7.1 Risques liés à l'activité
 - 2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement
 - 2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte
 - 2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare
 - 2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs
 - 2.1.7.1.5 Risques liés au départ de collaborateurs clés
 - 2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients
 - 2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques
 - 2.1.7.1.8 Risques liés au succès pérenne de la vente des consoles de jeux et au développement de jeux
 - 2.1.7.1.9 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique
 - 2.1.7.1.10 Risques liés à la maîtrise de la croissance
 - 2.1.7.1.11 Risques liés au changement de technologie
 - 2.1.7.1.12 Risques liés à l'évolution du marché
- 2.1.7.2 Risques juridiques
 - 2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages
 - 2.1.7.2.2 Environnement réglementaire
 - 2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle
 - 2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences
- 2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement
- 2.1.7.4 Risques financiers
 - 2.1.7.4.1 Risques de change
 - 2.1.7.4.2 Risque de crédit
 - 2.1.7.4.3 Risques de liquidité
 - 2.1.7.4.4 Risques de taux d'intérêt
 - 2.1.7.4.5 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires
 - 2.1.7.4.6 Risques sur titres
 - 2.1.7.4.7 Politique de placement
- 2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

2.1.8 Engagements

2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2011

2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2011

- 2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2011
- 2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2011
- 2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2011

2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011

- 2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011
- 2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

2.2.4 Tableau financier

2.2.5 Loi LME – Délais de paiements de Gameloft SA (en K€)

2.3 Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

- 2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)
- 2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)
- 2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)
- 2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)
- 2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)
- 2.3.2.1.6 Modification des statuts

2.3.2.2 Capital social

- 2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011
- 2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres
- 2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis
- 2.3.2.2.4 Capital potentiel
- 2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2011)
- 2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2011)
- 2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)
- 2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices
- 2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital
- 2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré
- 2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe
- 2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres
- 2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle
- 2.3.2.2.14 Clause d'agrément
- 2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi
- 2.3.2.2.16 L'action Gameloft
- 2.3.2.2.17 Dividende
- 2.3.2.2.18 Etablissement assurant le service titres

2.3.2.3 Principaux actionnaires

- 2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices
- 2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2012
- 2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote

2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.4.2.2 Direction du Groupe

2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

2.4.3.1 Composition des comités

2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

2.4.3.2.2 Comité d'audit

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2011

2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

2.4.5 Rémunération des dirigeants

2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

2.4.5.5 Rémunération et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

3. ETATS FINANCIERS

77

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2011

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2011 (En K€)

3.1.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2011 (En K€)

3.1.2.1 Compte de résultat consolidé

3.1.2.2 Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1.3 Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2011 (En K€)

3.1.4 Etat des variations de capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 (En K€)

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

3.1.5.1 Préambule

3.1.5.2 Faits majeurs

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.4 Périmètre de consolidation

3.1.5.5 Notes sur le bilan

3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

3.1.6 Informations sectorielles

3.1.7 Informations diverses

3.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

3.2 Comptes sociaux de GAMELOFT SA au 31 décembre 2011

3.2.1 Bilan au 31 décembre 2011 (En K€)

3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2011 (En K€)

3.2.3 Tableau de financement au 31 décembre 2011 (En K€)

3.2.4 Tableau financier (en K€)

3.2.5 Projet d'affectation du résultat

3.2.6 Annexe aux comptes sociaux

3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice

3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

3.2.6.3 Principes comptables

3.2.6.4 Règles et méthodes comptables

3.2.6.5 Notes sur le bilan

3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

3.2.6.7 Informations diverses

3.2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

153

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.

5. INFORMATIONS JURIDIQUES

169

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

5.2 Assemblée générale mixte du 19 juin 2012

Tableau de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau de concordance suivant renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	1.1	10
2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	1.3	11
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES – Chiffres clés	2.1.2	21
	2.2	40
	2.2.4	41
4. FACTEURS DE RISQUE	2.1.7	33 à 39
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1 Histoire et évolution de la société	2.1.1.1	12 à 14
	2.1.1.2	14 à 20
	2.1.1.3	20 à 21
5.2 Investissements	2.1.6.1	32
6. APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1 Principales activités	2.1.1.1	12 à 14
6.2 Principaux marchés	2.1	12 à 21
6.3 Evènements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	2.1.2.1	21 à 22
6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	Néant	Néant
6.5 Position concurrentielle	2.1.1.3	20 à 21
7. ORGANIGRAMME		
7.1 Description et place de l'émetteur dans le Groupe.	2.1.5	29 à 31
7.2 Principales filiales	2.1.5	29 à 31
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	3.1.5.5-2	95 à 96
	3.2.6.5-2	132
8.2 Immobilisations corporelles et questions environnementales	Néant	Néant
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1 Situation financière	3.1	77 à 80
	3.2	123 à 126
9.2 Résultat d'exploitation	3.1.2	78
	3.2.2	124
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1 Information sur les capitaux de l'émetteur	2.3.1	46
	2.3.2.2	49 à 58
	2.3.2.3	59 à 62
10.2 Flux de trésorerie de l'émetteur	2.2.1.3	42
	3.1.3	79
	3.2.3	125
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	3.1.5.5-14	103
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	Néant	Néant
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	3.1.5.5.10	99
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	3.1.5.3.2.2	85 à 86
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	2.1.1.2	14 à 20
	2.1.1.3	20 à 21
13. OBJECTIFS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	2.1.1.3	20
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1 Membres des organes d'administration, de direction	2.4.2	63 à 65
14.2 Conflits d'intérêts	2.4.2.7	64 à 65
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
15.1 Rémunération versée et avantages en nature	2.4.5	70 à 74
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de	2.4.5-5	74 à 75

retraites ou d'autres avantages

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Mandats des membres du conseil d'administration	2.4.4	66 à 70
16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	2.4.2.8	65
16.3 Informations sur le comité d'audit et de rémunération	4.1	153 à 166
	2.4.3	65 à 66
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1	153
	2.4.1	63

17. SALARIÉS

17.1 Nombre de salariés	2.1.4.1.3	27 à 28
	3.1.7.5	114
	3.2.6.7.2	147
17.2 Participations au capital et stock options	2.3.2.2.4 à	51 à 56
	2.3.2.2.7	
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	2.3.2.2.5 à	52 à 56
	2.3.2.2.7	

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote	2.3.2.3	59 à 62
18.2 Droits de vote différents	2.3.2.3	59 à 62
18.3 Contrôle de l'émetteur		
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle		

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

3.1.7.7	117- 118
---------	----------

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques	Introduction	1
20.2 Informations financières pro-forma	Néant	Néant
20.3 Etats financiers	3.1	77 à 122
	3.2	123 à 152
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	3.1.8	121 à 122
	3.2.7	151 à 152
	5.1	169 à 170
20.5 Dates des dernières informations financières	31 décembre 2011	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Néant	Néant
20.7 Politique de distribution de dividendes	2.3.2.2.17	58
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	2.1.7.2.1	36
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	Néant

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social	2.3.2.2	49 à 58
21.2 Actes constitutifs et statuts	2.3.2.1	46 à 49

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant	Néant
-------	-------

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant	Néant
-------	-------

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

2	12 à 76
2.3.1	46
3.1.5.4	92 à 93
3.2.6.5-3	132 à 135

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

1. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Michel GUILLEMOT

Président Directeur Général de la Société Gameloft S.A. (ci-après la "Société" ou "Gameloft")

1.2 Attestation du responsable du document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 12 à 152 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Audit AMLD et MB Audit, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 121 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ce rapport a été émis sans réserve et contient l'observation sur l'activation des déficits reportables de la société GAMELOFT SA ainsi que l'abandon de certains développements de jeux.

Les comptes sociaux présentés dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant à la page 151 du présent document de référence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ce rapport a été émis sans réserve.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 préparés selon les normes IFRS, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, contenant l'observation sur le fait qu'il n'est pas constaté dans les comptes de l'exercice d'impôt différé actif pour 10 291 K€ sur le déficit fiscal de Gameloft SA et figurant au point 3.1.5.5 du document de référence 2010 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 29 avril 2011 sous le numéro D. 11- 426.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux. Ce rapport est sans réserve et sans observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 préparés selon les normes IFRS, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient deux observations relatives aux changements de méthode comptables suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2009 de nouvelles normes et interprétations et au changement d'estimation intervenu sur l'exercice et figurant au point 3.1.8 du document de référence 2009 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 2 juin 2010 sous le numéro D. 10-0496.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, qui contient une observation relative au changement d'estimation et figurant au point 3.2.6.2 du document de référence 2009 de Gameloft déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 2 juin 2010 sous le numéro D. 10-0496.

A Paris, le 25 avril 2012,

Monsieur Michel GUILLEMOT

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

	Date de nomination	Durée et date d'expiration
Audit AMLD 27A Bvd Solférino 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
MB Audit 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

	Date de nomination	Durée et date d'expiration
Monsieur Pierre BORIE 15, rue Charles Le Goffic 35700 RENNES	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Cabinet Chevry et Associés 16 Boulevard de Bel Air 75012 PARIS	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.4 Responsable de la Communication Financière

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président Directeur Général
14, Rue Auber
75 009 PARIS
Téléphone : (33) 1 58 16 20 40
Télécopie : (33) 1 58 16 20 41

1.5 Calendrier de la Communication Financière

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2012: 3 Mai 2012.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Présentation du Groupe et résultat de l'exercice 2011

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique et activités du Groupe

Un leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéo téléchargeables, Gameloft s'est positionné depuis 2000 comme l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft conçoit des jeux pour toutes les plateformes digitales dont les téléphones mobiles, smartphones et tablettes (Apple iOS et Android), boxes triple play, TV connectées, réseaux sociaux et consoles. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits permettent à Gameloft d'associer ses jeux aux plus grandes marques internationales telles que UNO, Spider Man, Harry Potter, Lego, Ice Age, Sonic. Gameloft dispose de plus d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat, Dungeon Hunter et N.O.V.A Near Orbit Vanguard Alliance. Gameloft est présent sur tous les continents, distribue ses jeux dans plus de 80 pays et emploie aujourd'hui 5 461 personnes réparties dans 26 pays à travers le monde.

2.1.1.1.1 Jeux mobiles, jeux tablettes

La pénétration du téléphone mobile à travers le monde a été extrêmement rapide. Le nombre d'abonnés mobiles dans le monde était estimé à 5,3 milliards début 2011¹ alors qu'il n'était que de 100 millions en 1996². Un chiffre qui fait du mobile la technologie personnelle la plus adoptée à travers le monde juste devant le téléviseur (4,9 milliards) et très loin devant le PC (1,9 milliard)³. Pour un développeur et éditeur de jeux vidéo, cette base d'utilisateurs représente une opportunité unique de vendre ses produits à une population sensiblement plus élargie que celle des jeux vidéo classiques. Le groupe Gameloft s'est donc positionné dès 2000 sur ce marché et en est devenu un acteur majeur à travers un catalogue de jeux diversifié, des licences fortes et le réseau de clients et distributeurs le plus étoffé du marché.

L'arrivée en 2002 des technologies Java et Brew appliquées au téléphone portable a totalement révolutionné le marché du jeu sur mobile. Ces technologies ont en effet permis trois avancées majeures dans l'industrie du jeu sur mobile:

- les consommateurs peuvent télécharger directement sur leur téléphone portable des jeux d'action de haute qualité. Le téléchargement sur les réseaux télécoms donne au consommateur une flexibilité et une liberté totale dans l'achat et la sauvegarde de ses jeux. Ceux-ci peuvent être conservés dans les téléphones, sans coût additionnel, aussi longtemps que le consommateur le souhaite;
- le téléchargement d'un jeu et la qualité du jeu lui-même ne dépendent pas de la qualité des réseaux télécom. Les réseaux télécoms, qu'ils soient 2G ou 3G, permettent à un consommateur de télécharger un jeu en moins d'une minute. Le téléchargement d'un jeu Gameloft ne requiert donc pas nécessairement la mise en place des réseaux 3G, dits de "troisième génération". D'autre part, une fois le téléchargement effectué, le consommateur joue directement sur son téléphone sans être connecté au réseau. Il n'y a donc pas d'interruption possible du jeu due aux défaillances éventuelles du réseau. Il n'y a pas non plus de coût de connexion pour le consommateur lorsqu'il joue avec un jeu téléchargeable. Le prix d'un jeu téléchargeable Gameloft se limite donc à son prix de vente et de téléchargement, compris généralement entre 3€ et 6€ dans les pays développés et entre 0,5€ et 2€ dans les pays émergents;
- les technologies Java et Brew sont des standards qui se sont imposés progressivement à tous les constructeurs de téléphones. Cette standardisation permet à Gameloft de porter à un coût limité ses jeux sur la grande majorité des nouveaux téléphones qui sont commercialisés aujourd'hui. Fin 2011, le nombre de téléphones Java dans le monde s'élevait à 3 milliards comparé à 2 milliards en 2008 et 1 milliard en 2006⁴.

¹ Source : UIT, février 2011

² Source : CSFB, juillet 2002

³ Source : ZDnet.fr, septembre 2009

⁴ Source : Oracle, janvier 2012

Gameloft a été une des premières sociétés au monde à développer des jeux pour les téléphones Java et Brew, communément appelés “feature phones“, et s'est constitué depuis la fin de l'année 2002 un large catalogue de jeux téléchargeables. Ce catalogue est compatible avec la quasi totalité des feature phones commercialisés aujourd'hui. Ces jeux fonctionnent notamment sur les téléphones Nokia, Samsung, Sony Ericsson, Motorola, RIM, LG, Mitsubishi, HTC, etc. Au total, ce sont aujourd'hui plus de 400 jeux Gameloft qui sont téléchargeables sur plus de 600 modèles de téléphones mobiles différents. Les ventes de jeux sur ces feature phones ont représenté 60% du chiffre d'affaires total de la société sur l'ensemble de l'exercice 2011.

L'arrivée en 2008 d'une nouvelle génération de téléphones, appelés smartphones, a entraîné une seconde transformation majeure du marché du jeu sur mobile. Contrairement aux jeux Java et Brew, les jeux smartphones sont développés en natif, c'est-à-dire directement sur le système d'exploitation du téléphone (iOS d'Apple, Android de Google, WP7 de Microsoft, Bada de Samsung, etc.). Ces smartphones permettent dès lors de faire tourner des jeux de plusieurs centaines de méga octets quand les téléphones Java et Brew ne permettent de faire tourner que des applications de 1 ou 2 méga octets. D'autre part, l'immense majorité des smartphones possède un écran tactile et une fonction de reconnaissance des mouvements qui permettent bien plus de variété dans les types de jeux ainsi qu'une immersion bien plus forte. L'expérience de jeu sur les smartphones est donc très sensiblement supérieure à celle des téléphones Java et Brew alors même que le prix de vente d'un jeu smartphone n'est que légèrement supérieur à celui d'un jeu Java ou Brew. Pour le consommateur le rapport qualité/prix d'un jeu mobile s'est donc significativement amélioré grâce aux smartphones et en conséquence ces consommateurs téléchargent aujourd'hui trois à quatre fois plus de jeux sur leurs smartphones qu'ils ne le faisaient sur leurs téléphones Java et Brew. Le marché du jeu mobile est donc entré depuis 2008 dans une seconde phase de croissance. Progressivement les smartphones remplacent à travers le monde les feature phones et ces smartphones génèrent plus de ventes de jeux que ne le font les feature phones, ce qui permet à l'industrie du jeu sur mobile de continuer à se développer rapidement. En 2011, il s'est vendu pour la première fois plus de smartphones que de PC (toutes catégories confondues), soit 488 millions pour les premiers et 415 millions pour les seconds⁵. A ce jour, Gameloft a développé plus de 120 jeux sur smartphones et une partie très significative de ses équipes de développement travaillent aujourd'hui au développement de nouveaux jeux haute-définition pour smartphones. Gameloft développe sur environ 400 modèles de smartphones différents à ce jour.

Le lancement en 2010 des tablettes tactiles, et en particulier de l'iPad d'Apple, est venu s'ajouter aux smartphones comme plateforme de téléchargement de jeux. Gameloft s'est immédiatement positionné sur ces nouvelles machines qui rencontrent un très vif succès et dont le modèle économique est identique à celui des smartphones. La société a développé à ce jour une soixantaine de jeux pour les tablettes Apple, Samsung, LG, etc. et s'est imposée comme un des acteurs majeurs sur ce nouveau créneau.

Les ventes de jeux sur smartphones et tablettes tactiles ont représenté 34% du chiffre d'affaires total de Gameloft en 2011, en hausse de 59%.

Gameloft dispose de trois canaux distincts pour la distribution de ses jeux mobiles et de ses jeux tablettes: les opérateurs télécoms, les constructeurs de téléphones et sa propre plateforme de distribution.

1. Les jeux Gameloft sont distribués par plus de 200 opérateurs télécoms dans plus de 80 pays à travers le monde. Le nombre de consommateurs potentiels auxquels Gameloft a directement accès grâce à ces opérateurs s'élève à plus de 2 milliards. A ce jour, aucun concurrent de Gameloft ne possède un réseau de distribution équivalent. Les abonnés de ces opérateurs peuvent acheter et télécharger les jeux Gameloft directement dans leur téléphone à travers le portail de leur opérateur. Ce portail donne accès au catalogue de jeux Gameloft. Les jeux y sont décrits et le prix du jeu indiqué. Le consommateur n'a plus qu'à choisir le jeu et à en effectuer le téléchargement sur son téléphone. La facturation est gérée par l'opérateur: le coût du jeu est intégré dans la facture téléphonique du consommateur. Les opérateurs agissent ici en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre l'opérateur et la société. Gameloft estime que la part des opérateurs dans son chiffre d'affaires total 2011 est légèrement supérieur à 50%.

2. Les constructeurs de téléphones qui sont aujourd'hui clients et partenaires de Gameloft sont Nokia, Samsung, Apple, LG, Sony-Ericsson, Motorola, RIM, Palm, Google, etc. Ces constructeurs ont récemment mis en place leurs propres plateformes de téléchargement de jeux pour smartphones et feature phones qui concurrencent directement les plateformes opérateurs. Gameloft vend donc ses jeux mobiles via les portails d'Apple (AppStore pour l'iPhone et l'iPad), de Google (Google Play), d'Amazon (App Store), de Nokia (OVI Store), de Samsung (Samsung Apps), de RIM (App World), etc. Les constructeurs agissent en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre le constructeur et Gameloft. Parallèlement à cette offre de jeux téléchargeables sur les portails

⁵ Source : Canalys, février 2012

constructeurs, certains de ces constructeurs de téléphones achètent à Gameloft, pour un montant fixe, un ou plusieurs jeux afin de les intégrer directement dans leurs téléphones. Le jeu est donc immédiatement utilisable par le consommateur sans coût additionnel pour lui. Gameloft estime que la part des constructeurs dans son chiffre d'affaires total est un peu inférieure à 40%.

3. Le téléchargement de jeux mobiles et de jeux tablettes se fait aussi directement sur les différents portails Gameloft et en particulier sur la plateforme sociale "Gameloft Live" mise en place par la société. La vente en directe de ses jeux est un axe important du développement de Gameloft et la société estime qu'environ 3% de son chiffre d'affaires 2011 a été réalisé à travers ce canal de distribution.

2.1.1.1.2 Jeux consoles, jeux PC et jeux TV

Depuis 2008 a été commercialisée une nouvelle génération de consoles de jeux qui permet au consommateur de télécharger ses jeux plutôt que d'aller les acheter en magasin sous forme de cartouche de jeu. Gameloft s'est rapidement positionné sur ces nouvelles consoles dites "téléchargeables". La société a ainsi lancé en mars 2008 son premier jeu, *Brain Challenge*, sur le service Xbox Live Arcade de Microsoft. Ce service propose aux possesseurs de consoles Xbox de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin. Les jeux Xbox Live Arcade sont ainsi vendus aux alentours de 5€ à 10€ en Europe et de 5\$ à 10\$ aux Etats-Unis. *Brain Challenge* s'est installé en tête des ventes des jeux Xbox Live Arcade immédiatement après son lancement. Gameloft propose aussi désormais 12 et 20 jeux respectivement sur les services WiiWare et DSWare de Nintendo et 8 jeux pour le service PlayStation Network de Sony fonctionnant sur le même principe que celui de la Xbox Live Arcade. Il a néanmoins été décidé au cours du deuxième semestre de l'exercice 2011 de ne plus travailler sur de nouveaux projets pour ces consoles. Les ventes décevantes de la Nintendo 3DS et de la PS Vita, la concurrence des smartphones et tablettes tactiles, le piratage à l'échelle mondiale du PlayStation Network pendant plus de 45 jours en avril 2011 ont amené la société à se concentrer sur son cœur de métier que sont les téléphones mobiles et les tablettes tactiles dont l'environnement global est sensiblement plus dynamique que celui du marché des consoles. Gameloft a donc réaffecté la totalité de ses équipes qui travaillaient précédemment sur des projets de jeux consoles (240 employés environ) à des projets sur smartphones, tablettes tactiles et TV.

Gameloft s'est lancé en 2010 sur le créneau des jeux PC sociaux. La principale caractéristique de ces jeux est de mettre en relation les joueurs au sein même du jeu et de leur permettre d'échanger des messages, des cadeaux virtuels, etc. La plateforme principale sur laquelle se joue ce nouveau type de jeux est Facebook. Gameloft a lancé au cours de l'exercice 2011 trois jeux PC sur plusieurs réseaux sociaux. Néanmoins, comme pour son activité console, la société a décidé d'arbitrer au final en faveur des smartphones et tablettes tactiles. Les faibles perspectives de croissance pour Gameloft sur ce créneau des jeux PC liées à l'absence d'un véritable marché organisé du jeu social ont amené la société à réaffecter l'ensemble de ses équipes (120 employés environ) sur le secteur plus porteur des jeux pour smartphones, tablettes tactiles et TV.

Gameloft développe enfin des jeux sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées. Des accords majeurs ont ainsi été signés avec Iliad sur sa FreeBox Révolution et avec Panasonic, Samsung et Lenovo sur les nouvelles gammes de téléviseurs connectés. Grâce aux nouvelles technologies embarquées dans les décodeurs ou directement dans les téléviseurs, les consommateurs peuvent désormais télécharger des jeux vidéo et donc jouer directement sur leur télévision sans besoin de console de jeux. Gameloft s'est naturellement tourné vers ces nouvelles plateformes qui offrent de nombreuses synergies avec son activité de jeux téléchargeables sur mobiles et tablettes.

Les revenus générés par l'activité des jeux consoles, jeux TV et jeux PC ont représenté 6 % du chiffre d'affaires de l'année 2011.

2.1.1.2 Stratégie du Groupe

La société continue de récolter les fruits de ses investissements dans sa capacité de création et de distribution de jeux. Ces investissements qui ont permis à Gameloft de croître rapidement ces dernières années et de se positionner comme un des leaders de son marché se traduisent désormais aussi par une rentabilité accrue de la société. Gameloft dispose désormais:

- de la première capacité de développement de l'industrie très loin devant tous ses concurrents. Le montant des frais de R&D, retraité de la production immobilisée et des charges liées aux stock-options, représente 47% du chiffre d'affaires en 2011 et 2010;

- d'un savoir faire unique au monde illustré par les très nombreux prix reçus par ses jeux mobiles à travers le monde;
- d'un catalogue de plus de 120 jeux sur l'iPhone et de 64 jeux sur l'iPad. Gameloft a par ailleurs lancé une centaine de jeux sur les Smartphones Google, Nokia, Samsung, LG, Sony-Ericsson, Palm, RIM;
- d'un catalogue de jeux Java et Brew générant des revenus récurrents, comptant plus de 400 jeux et couvrant 600 modèles de téléphones mobiles;
- de nouvelles licences internes et externes qui se sont ajoutées avec succès au catalogue existant de Gameloft telles que Modern Combat, Dungeon Hunter, Tintin, Fast & Furious 5, Sonic Unleashed, Street Fighter, Resident Evil, Iron Man 2, Shrek Forever After, 2012 Real Football, Asphalt 6: Adrénaline, Uno, Narnia: the Voyage of the Dawn Treader, Jurassic Park, Spider Man, Avatar, Ferrari, NBA;
- d'un réseau de distribution avec plus de 200 opérateurs qui distribuent les jeux Gameloft dans plus de 80 pays à travers le monde;
- d'un nombre croissant de débouchés pour ses produits comme le démontre la sortie de jeux Gameloft sur iPhone et iPad, sur les téléphones Android et autres smartphones, sur les tablettes tactiles, sur les télévisions connectées et sur les set-top-box des FAI.

A plus long terme, l'objectif de la société Gameloft est de se maintenir en tant qu'un des leaders mondiaux du jeu téléchargeable. Cet objectif est poursuivi à travers:

- la création en interne d'un catalogue de jeux téléchargeables diversifié et de très grande qualité
- la mise à disposition de ce catalogue sur le plus grand nombre possible de plateformes
- l'utilisation, pour ce catalogue, de licences mondialement reconnues
- la mise en place du plus large réseau de distribution à travers le monde

2.1.1.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde

A ce jour, près de 4 600 employés du Groupe Gameloft travaillent au développement de jeux téléchargeables. Cette force de création unique dans l'industrie du jeu a permis à la société de développer un catalogue de plus de 500 jeux qui couvre tous les genres: jeux grand public, jeux d'action, jeux de sport, jeux de réflexion, jeux d'aventure, etc. Cette activité de développement inclut une activité de création de nouveaux jeux et une activité de portage qui consiste à adapter chaque nouveau jeu à toutes les plateformes existantes et à tous les modèles de plateformes. La barrière à l'entrée majeure dans l'industrie du jeu téléchargeable tient à cette multiplicité des modèles de téléphones, de tablettes et de consoles commercialisés. Tous les constructeurs de téléphone mobile développent ainsi leurs propres gammes de téléphone qui se différencient des modèles de leurs concurrents. Si la technologie et le système d'exploitation utilisés restent les mêmes d'une plateforme à l'autre, les écrans diffèrent par leur taille, les processeurs présentent des caractéristiques différentes, etc. Chaque jeu doit donc être adapté sur de multiples modèles afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de consommateurs. Aujourd'hui, le catalogue de Gameloft couvre par exemple 600 feature phones différents dans 12 langues différentes et se trouve donc accessible pour la très grande majorité de possesseurs de téléphones.

Catalogue des jeux Gameloft

Action/Aventure	Grand Public/Arcade	Sport
9 mm	1 contre 100	Asphalt: Urban GT II 3D
Assassin's Creed	Abracadaball	Asphalt 3: Street Rules
Assassin's Creed HD	A prendre ou à laisser	Asphalt 3: Street Rules 3D
Assassin's Creed – Althair Chronicles	La Légende de Beowulf	Asphalt 4 Elite Racing
Assassin's Creed – Revelations	Block Breaker Deluxe	Asphalt 4 Elite Racing 3D
Blades of Fury	Block Breaker Deluxe 2	Asphalt 5
Brothers in Arms 3D	Block Breaker Deluxe 3	Asphalt 6 : Adrénaline
Brothers in Arms Earned in Blood	Blokus	Asphalt Injection
Brothers in Arms Art of War	Brain Challenge	Death Race
Brothers in Arms : Hour of Heroes	Brain Challenge 2 : Anti-Stress	Driver
Brothers in Arms 2 : Global front	Bridge Odyssey	Driver San Francisco

Chuck Norris : Plus fort que la douleur	Bubble Bash	Fast & Furious 5
Cops L.A. Police	Cannon Rats	Ferrari World Championships
Cowboys & Aliens	Castle Frenzy	Ferrari GT Evolution
Die Hard 4	Castle of Magic	GT Racing
Dungeon Hunter	Catz	GT Racing: Motor Academy
Dungeon Hunter 2	Charlie remonte le temps	K.O. Fighters
Dungeon Hunter 3	Chess Classics	Let's Golf
Earth Invasion	Christmas Pool	Let's Golf 2
Eartworm Jim	Cooking Coach	Let's Golf 3
Eternal Legacy	Crazy Taxi	Marcel Desailly Pro Soccer
Far Cry 2	Detective Ridley et la mystérieuse énigme	Massive Snowboarding 3D
Gangstar	Desperate Housewives	Motocross: Trial Extreme
Gangstar 2 : Kings of L.A.	Diamond Twister	NBA Pro Basketball 2009
Gangstar Rio : Ville des Saints	Diamond Twister	NBA Smash!
Gangstar : Miami Vindication	DJ Mix Tour	NFL 2009
Ghost Recon 2	Dogz	NFL 2010
Ghost Recon Jungle Storm 3D	Dogz 2	NFL 2011
Heroes	Domino Fever	NFL Pro 2012
Hero of Sparta	Fantasy Town	Nitrostreet Racing
Iron Man 2	Fishing Kings	Off-Road Dirt Motocross
Jurassic Park	Fort Boyard	Pro Moto Racing
La nuit au musée 2	Gameloft Backgammon	Pro Golf 2011
Le monde de Narnia : l'Odyssée du Passeur d'Aurore	Gameloft Casino	Rayman Golf
Les aventures de Tintin : le secret de la licorne	Gameloft's Solitaire	Rayman Kart
Les Immortels	Green Farm	Real Football 2009
Les Rois de la Glisse	Grey's Anatomy	Real Football 2010
Les Rebelles de la Forêt	Guitar Rock Tour	Real Football 2011
Lots Planet 2	Harry Potter et les reliques de la mort	Real Football 2012
Medieval Combat : Age of Glory	High School Connexion	Real Football: Manager Edition 2009
La Momie: La tombe de l'Empereur Dragon	Hulkmania Wrestling	Real Football: Manager Edition 2010
March of Heroes	Lego Batman	Real Tennis
Might and Magic	Les Experts Manhattan	Reggie Bush Pro Football 2007
Might and Magic II	Les Experts Miami	Roland Garros 2009
Mission Impossible 3	Let's Go Bowling	Skater Nation
Modern Combat: Domination	Lock'em Up	Vijay Singh Pro Golf 2007
Modern Combat : Sandstorm	Lover or Loser	Vijay Singh Pro Golf 2007 3D
Modern Combat 2: Black Pegasus	Love Triangle : Dating Challenge	
Modern Combat 3: Fallen Nation	Megacity Empire New York	
N.O.V.A.: Near Orbit Vanguard Alliance	Mega Tower Assault	
N.O.V.A. 2: Near Orbit Vanguard Alliance	Miami Nights: Singles in the City	
Order & Chaos	Miami Nights: The city is yours	
Predators	Midnight Billard	
Pirates of the Seven Seas	Midnight Billard 2	
Prince of Persia The Two Thrones	Midnight Billard 3	
Prince of Persia, Harem Adventures	Midnight Bowling	
Prince of Persia, Sands of Time	Midnight Bowling 3D	
Prince of Persia, Warrior Within	Midnight Bowling 2	
Prince of Persia Classic	Midnight Casino	
Prince of Persia HD	Midnight Pool 2	
Rainbow Six Raven Shield	My Life in New York	
Rainbow6 Broken Wing	Mystery Mansion Pinball	
Rainbow6 Urban Crisis	My English Trainer: l'anglais facile	
Rayman 3	Naval Battle Mission Commander	

Rayman Raving Rabbids	New York Nights	
Resident Evil	New York Nights 2: Friends for Life	
Rise of Lost Empires	Où est Charlie?	
Rogue Planet	Paris Nights	
Sacred Odyssey : Rise of Ayden	Platinum Kakuro	
Shadow Guardian	Platinum Mahjong	
Sherlock Holmes	Platinum Solitaire	
Shrek le Troisième	Platinum Solitaire 2	
Shrek Kart	Platinum Solitaire 3	
Shrek Party	Platinum Sudoku	
Shrek Forever After	Platinum Sudoku 2	
Siberian Strike	Playfull Minds	
Siberian Strike, Ep2	Pop Superstar	
Silent Ops	Question pour une Champion	
Six-Guns	Rayman Bowling	
Soul of Darkness	Sally's Studio	
Spider-Man : Total Mayhem	Sexy Poker 2009	
Spider-Man : Toxic City	Sexy Poker Manga	
Splinter Cell	Sexy Vegas	
Splinter Cell Chaos Theory	Sid Meier's Civilization V	
Splinter Cell Chaos Theory 3D	Sonic Advance	
Splinter Cell Double Agent	Sonic Unleashed	
Splinter Cell Pandora Tomorrow	Spring BreakFever	
Splinter Cell Pandora Tomorrow 3D	Spooks	
Splinter Cell Conviction	Tank Battles	
Star Battalion	Texas Hold'Em Poker	
Starfront: Collision	The Oregon Trail	
Terminator Renaissance	The Oregon trail: American Settler	
The Settlers	TV Show King	
Tom Clancy's Ghost Recon Jungle Storm	UNO	
Tom Clancy's Rainbow Six 3		
Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown		
Tom Clancy's Rainbow Six Vegas		
Tom Clancy's Rainbow Six Shadow Guardian		
Tom Clancy's H.A.W.X.		
Zombie Infection		
Zombiewood		

Source : Gameloft, Mars 2012

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement de ses jeux mobiles lors de leur engagement. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les plus de 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les 12 langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice en cours à passer ses frais de développement de jeux mobiles en charges. La société active en revanche ses coûts de développement liés à la création de jeux sur les consoles telles Sony avec la PS3 Store, NGP Vita, sur le Mac, les box internet et aussi les télévisions connectées. La décision d'arrêter entièrement la production de nouveaux jeux console et PC a amené la société à provisionner et déprécier l'intégralité des jeux consoles et PC non encore commercialisés au 31 décembre 2011 ainsi que les jeux consoles et PC commercialisés mais dont les perspectives de chiffre d'affaires étaient très limitées en raison notamment de l'absence future de support marketing liée au redéploiement des équipes internes de R&D et de vente et marketing vers les smartphones, tablettes et TV.

En choisissant d'internaliser la totalité de ses équipes de création, la société met un soin particulier à la qualité de ses productions. Gameloft a ainsi été élu meilleur développeur de jeux de l'année 2011 sur l'ensemble des plateformes mobiles existantes pour la quatrième année consécutive. Les jeux créés par Gameloft ont par ailleurs été

particulièrement bien accueillis par les consommateurs et les professionnels du marché ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses et marques de reconnaissance glanées par la société à travers le monde:

-Gameloft a été élu meilleur développeur de l'année 2011 par le site de référence PocketGamer. "La croissance explosive de l'industrie des jeux mobiles nous a incité à lister les 50 meilleurs développeurs de 2011, ce qui n'a pas été une tâche facile", a déclaré Jon Jordan, rédacteur en chef de PockerGamer. "Pourtant, malgré la concurrence, il est indéniable que Gameloft mérite la première place. L'entreprise a démontré sa capacité à créer une large gamme de jeu de qualité pour toutes les plateformes mobiles et portables, tout en enregistrant une croissance impressionnante."

-Gameloft a reçu un award pour Tintin, élu meilleur jeu action / aventure 2011 par jeuxvidéo.com sur Iphone-Ipad.

-Gameloft a eu un award du meilleur MMORPG 2011 pour « Orders & Chaos » par jeuxvidéo.com sur Iphone-Ipad.

-Gameloft a également reçu le prix du meilleur jeu au salon Mobile World Congress 2009 à Barcelone, pour son titre Real Football. Le Mobile World Congress est le plus gros salon télécom dans le monde.

-Gameloft a reçu du site iLounge en 2010 le prix du meilleur éditeur de jeux iPhone, « iLounge Editor's Choice Developer ».

-Gameloft a également reçu le prix « Editor's Choice » pour Iphone / Ipod Touch de l'année 2009 pour le jeu Modern Combat : Sandstorm.

Les jeux Gameloft reçoivent par ailleurs régulièrement les plus hautes notes de la part des magazines et sites Internet spécialisés dans le jeu vidéo. Sur téléphones Java et Brew, les jeux Tintin, Gangstar Rio, Sherlock Holmes, Astérix et Cléopâtre, Assassins' Creed 2, Real Football 2010, Real Football Manager 2010, Guitar Rock Tour 2, Bubble Bash 2, Uno, Platinum Sudoku, Crazy Taxi, Paris Nights, Date or Ditch, Cops, Earthworm Jim, Chuck Norris ont reçu une note supérieure ou égale à 8/10 sur le site PocketGamer en 2009. Sur iPhone et iPad, les jeux Tintin, Star Front, Ultimate Spider Man: Total Mayhem, Modern Combat: Black Pegasus, Let's Golf 2, Star Battalion, The Oregon Trail, Siberian Trike, Driver, Dungeon Hunter, NOVA et NOVA 2 ont reçu une note de 9/10 ou plus sur les sites Jeux Vidéo Magazine, PocketGamer, FunTouch et Vous et Votre Mac. Les jeux iPhones suivants ont reçu une note de 8/10 sur le site PocketGamer en 2009: Pocket chef, Skater Nation, Castle Frenzy, The Settlers, Asphalt 5, Earthworm Jim, Brain Challenge 2, Modern Combat : Sandstorm, Ganstar: West Coast Hustle, Guitar Rock Tour 2, Castle of Magic, Let's Golf, Assassins' Creed.

2.1.1.2.2 Un catalogue de licences fortes

Gameloft est positionné sur un marché de masse. L'utilisation de licences et de marques reconnues mondialement est dès lors un élément clef pour s'imposer sur le marché du jeu sur mobile. Gameloft a conclu de nombreux accords de licences depuis janvier 2004 afin de consolider son catalogue de jeux mobiles et d'assurer son leadership dans ce domaine. La société possède ainsi les droits exclusifs pour le mobile sur les licences suivantes:

- Les Aventures de Tintin de Paramount
- Fast & Furious 5 d'Universal
- The Dark Knight Rises de DC Comics
- Men In Black 3 de Sony Pictures
- Ice Age de Fox
- The Avengers de Marvel
- Spider Man et Iron Man 2 de Marvel
- Le Monde de Narnia de la Fox, film sorti en Décembre 2010
- Sherlock Holmes de Warner Bros., sorti en 2010
- Shrek Forever After de Dreamworks
- Shrek 3 : réalisé par les studios Dreamworks
- Predators de la Fox, sorti en 2009
- Différents constructeurs automobiles pour la sortie du jeu Asphalt 6 : Adrénaline (BMW, KTM, Kawasaki, Bugatti, Bentley, BRP, Maserati.....)
- Harry Potter de Warner Bros
- Terminator Salvation
- Avatar de la Fox, film de James Cameron
- Resident Evil et Street Fighter de Capcom,
- Sonic et Crazy Taxi de Sega
- Earthworm Jim d'Interplay
- Uno et Blokus de Mattel
- Oregon Trail de Riverdeep
- Ferrari

- NBA : la ligue officielle de basket américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Pro Basketball.
- NFL : la ligue de football américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Football.
- Les différents volets de la série CSI Crime Scene Investigation : *CSI : Las Vegas*, *CSI : Miami* et *CSI : New York*
- FIFPRO Foundation : cette licence permet à Gameloft d'utiliser tous les noms officiels des joueurs et des équipes de football de la FIFA.
- Etc...

Grâce à l'accord exclusif signé avec la société Ubisoft à la création de Gameloft, la société a accès depuis 2000 à des licences mondialement reconnues. La société a ainsi utilisé depuis janvier 2004 les licences Ubisoft pour le lancement de produits tels que Far Cry 2, Dogz 2, Tom Clancy's Splinter Cell Chaos Theory, Prince of Persia : The Two Thrones, Tom Clancy's Rainbow Six Vegas, Rayman Raving Rabbids et Assassin's Creed. Les marques Ubisoft ont représenté moins de 10% du chiffre d'affaires 2011 de la société.

2.1.1.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

Avec plus de 200 opérateurs qui distribuent ses jeux dans plus de 80 pays, Gameloft a d'ores et déjà mis en place le réseau de distribution Télécom le plus complet de l'industrie du jeu sur mobile. Tous les plus grands opérateurs européens, nord et sud américains et asiatiques travaillent aujourd'hui avec Gameloft. La société est par ailleurs présente chez les 4 premiers opérateurs japonais. A ce jour, la société est donc présente chez tous les opérateurs télécom d'importance à travers le monde. La société poursuit par ailleurs la diversification de son réseau de distribution opérateurs en visant plus particulièrement l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Opérateurs Télécoms partenaires de Gameloft

<i>Amérique du Nord</i>		<i>Asie-Pacifique</i>	
États-Unis	Verizon, Sprint, Cingular, Nextel, T-Mobile, US Cellular, Midwest Wireless, Boost, Alltel, Metro PCS, Cricket, Virgin, Heilo	Hong-Kong	Hutchison, Sunday, Starhub, Peoples, Smartone, CSL
Canada	Rogers, Telus, Bell Mobility, Fido, Virgin Canada, Cityfone, Unicel	Chine	China Mobile, China Unicom
Europe		Japon	KDDI, Vodafone, DoCoMo, Willcom
Allemagne	Vodafone, T-Mobile, E-Plus, O2	Malaisie	Maxis, Celcom, Digi
Royaume-Uni	Vodafone, T-Mobile, O2, Orange, H3G	Singapour	SingTel, M1, StarHub
France	Orange France, SFR, Bouygues Telecom	Philippines	Globe Telecom, Smart
Italie	TIM, Omnitel Vodafone, Wind, H3G	Corée du Sud	SKT, KTF, LG Telecom
Espagne	Telefonica, Vodafone, Amena, Yogo	Thaïlande	Orange, Dtac, AIS
Pays-Bas	T-Mobile, O2, Vodafone, KPN	Australie	Vodafone, Optus, Telstra, H3G
Belgique	Mobistar, Proximus, Base	Indonésie	Indosat, Telkomsel
Portugal	Optimus, TMN, Vodafone	Nouvelle Zélande	Vodafone, Telecom NZ
Suède	Telia, Vodafone, Tele2, H3G	Amérique du Sud	
Norvège	Elisa, Sonera, Tele2, Netcom	Brésil	Vivo, Claro, Oi, Tim Brasil
Irlande	Vodafone, O2, H3G	Argentine	Movistar, CTI Movil
Luxembourg	Vodafone, VoxMobile	Guatemala	BellSouth, Movistar
Autriche	T-Mobile, Mobilkom, One, H3G	Venezuela	Telcom Movinet, Movistar
Suisse	Swisscom, Orange	Pérou	BellSouth, Telefonica
Grèce	Vodafone, Cosmote	Equateur	Concel, BellSouth
Rép. Tchèque	Eurotel, T-Mobile	Panama	BellSouth

Slovaquie	Eurotel	Mexique	Telcel, USACell, Movistar
Hongrie	T-Mobile, Vodafone, Pannon	Chili	BellSouth, Movitel, Movistar
Pologne	T-Mobile, Play P4, Polkomtel	Bolivie	Entel
Finlande	Elisa, Telia	Colombie	BellSouth, Columbia Movil
Lituanie	Bité, Omnitel	Puerto Rico	Verizon, Centennial
Estonie	Radiolinja Eesti, Tele 2	Nicaragua	Bell South
Roumanie	Orange, Vodafone	Reste du monde	
Croatie	VIPnet, HT Mobile	Israël	Orange, Cellcom, Pelephone
Slovénie	SiMobil, Mobitel	Turquie	Turkcell
Serbie	Telekom Srbija	Égypte	Vodafone
Bulgarie	Mobitel	La Réunion	Orange, SFR
Danemark	Telia, H3G, Sonofon, Telmore	Rép. Dominicaine	Orange, Codetel
Islande	Iceland Telecom	Malte	Vodafone
Russie	MTS, MegaFon	Maroc	Meditel
Malta	Go Mobile	Caraïbes	Orange
Chypre	MTN, Vodafone	Georgie	GeoCell, MagtiCom
		Inde	Airtel, Hutchinson
		UAE	Qanawat, Cellempower
		Jordanie	MobileCom
		Afrique du Sud	MTN, Vodacom
		Tunisie	Tunisiana
		Algérie	Wataniya

Source: Gameloft

2.1.1.3 Perspectives

Avec une hausse de 17% de son activité en 2011, Gameloft continue de croître rapidement:

Gameloft est probablement l'acteur qui bénéficie le plus des innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques tels que Nokia, Samsung, Sony-Ericsson, LG, etc. et de l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs dynamiques tels qu'Apple, Google et Microsoft.

Gameloft continue de gagner des parts de marché significatives sur les Smartphones et les téléphones classiques Java et Brew.

Gameloft est l'un des très rares acteurs du marché ayant les ressources et le savoir faire lui permettant d'être systématiquement présent au lancement de toutes les nouvelles plateformes ouvertes au téléchargement (tablettes comme le Kindle Fire d'Amazon, smartphones Android, etc.).

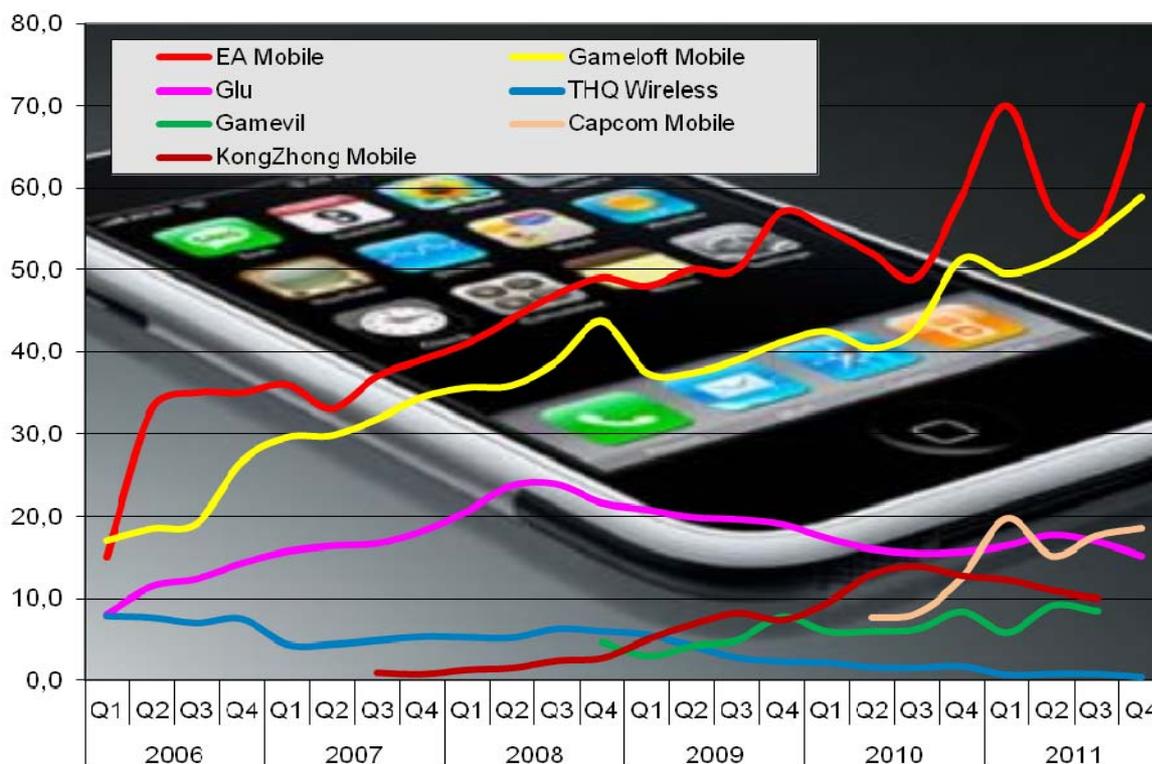
La société anticipe donc un chiffre d'affaires en croissance pour l'exercice 2012.

Il faut toutefois noter que :

- Le téléchargement des jeux mobiles de Gameloft se faisant sur les feature phones et sur les smartphones, le taux de pénétration de ces téléphones conditionnera le succès de l'offre Gameloft sur le marché de la téléphonie mobile;
- Le marché du jeu vidéo sur téléphone mobile est très fragmenté car il a bénéficié de 2000 à 2006 de financements importants de la part de sociétés de capital risque. Cette source de financement s'est presque entièrement tarie depuis 2007 et le marché connaît depuis cette date une phase de consolidation rapide. De nombreux concurrents de

Gameloft ont ainsi déposé leur bilan depuis 2007 ou ont été vendus à d'autres acteurs du marché : InFusio, Oasys, Superscape, iPhone, iPlay, Hands On, The Mighty Troglodites, etc. Plus récemment, Vivendi Games, filiale du groupe Vivendi, et THQ Wireless, filiale de THQ, concurrents potentiellement significatifs pour Gameloft, ont annoncé leur fermeture. Aujourd'hui Gameloft et Electronic Arts se partagent donc les deux premières places de ce marché loin devant leurs autres concurrents. Ces concurrents sont sensiblement plus petits que Gameloft et Electronic Arts en termes de chiffre d'affaires, de capacité de développement et de distribution mais ils sont encore nombreux aujourd'hui. Le niveau de concurrence est donc moins intense qu'il y a quelques années mais il reste dans l'absolu à un niveau assez élevé. On assiste d'ailleurs depuis quelques mois à un retour des levées de fonds de la part de petits éditeurs indépendants qui cherchent à profiter de l'explosion de la base installée de smartphones et de tablettes tactiles. Le niveau de concurrence sur le marché du jeu mobile est donc reparti à la hausse comme lors des années 2000-2006. La capacité de Gameloft à consolider sa position actuelle parmi les leaders du marché conditionnera la croissance de son activité.

CA trimestriel des éditeurs de jeux mobiles cotés (\$M)



Source : Arkéon, Janvier 2012

2.1.2 Résultats de l'exercice 2011

2.1.2.1 Faits marquants de l'exercice 2011

- Création et augmentation de capital des filiales :

Une nouvelle société a été créée sur l'année à Toronto au Canada (Gameloft Entertainment Toronto Inc). Les filiales, Gameloft Pte et Gameloft Venezuela ont augmenté leurs capitaux propres sur l'année afin de respecter les normes locales respectivement de 56 K€ et de 72 K€.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2011 diffère de celui de l'exercice 2010 avec l'entrée de la société nouvellement créée. Gameloft Entertainment Toronto Inc rentre dans le périmètre de consolidation dès sa création.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levée de stocks options et d'attribution d'actions gratuites pour 4 274 K€ dont 4 173 K€ en prime d'émission. Le capital social s'élève désormais à 3 855 K€.

- L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

Les monnaies comme le Dollar, le Peso Argentins et le Peso Mexicain ont fortement baissé au cours de l'année 2011. Cette baisse a impacté nos comptes et surtout, au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 2 836 K€. Les cours du Yen Japonais et le Dollar Australien ont augmenté sur cette année entraînant un différentiel positif de 276 K€ sur le chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2010.

- Activation des déficits :

La société GAMELOFT SA a activé sur cette année ses déficits reportables pour 9 638 K€ suite à ses résultats bénéficiaires depuis plusieurs années.

- Abandon de certains développements de jeux :

GAMELOFT a décidé de concentrer les efforts de création sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion et donc d'abandonner certains développements de jeux sur consoles et réseaux sociaux.

2.1.2.2 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

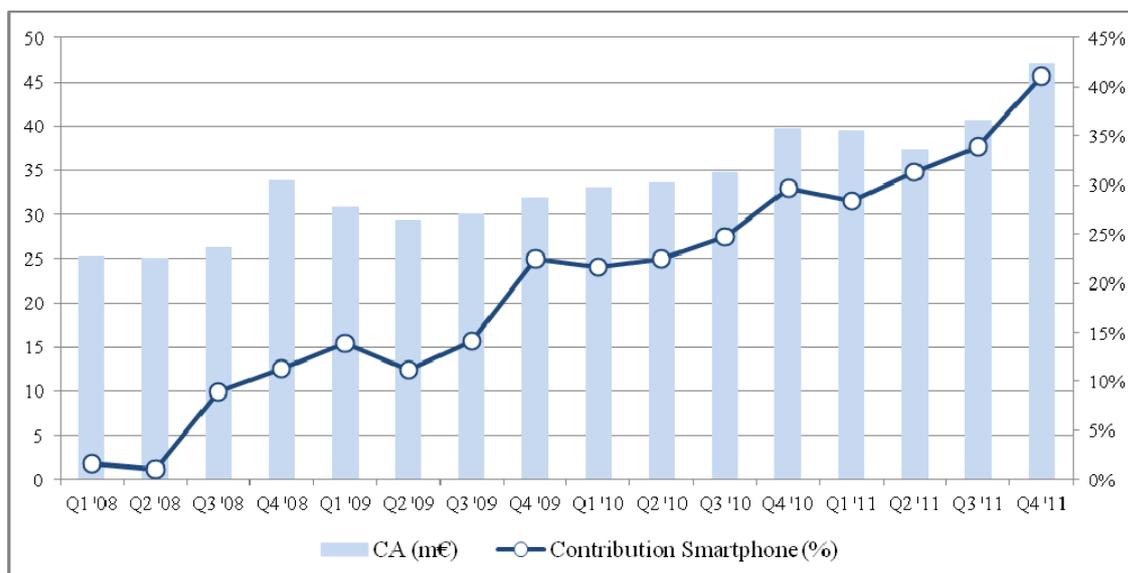
CA en MEuros*	2011	2010	Variation
1 ^{er} trimestre	39,5	33,0	+20%
2 ^{ème} trimestre	37,4	33,6	+11%
3 ^{ème} trimestre	40,6	34,7	+17%
4 ^{ème} trimestre	47,0	39,7	+18%
Total	164,4	141,0	+17%

* chiffres arrondis

Sur l'ensemble de l'exercice 2011 le chiffre d'affaires consolidé atteint 164,4m€, en hausse de 17%. A taux de change constant la croissance du chiffre d'affaires sur douze mois atteint 19%. L'activité 2011 a été portée par le dynamisme des pays émergents et par le succès massif rencontré par Gameloft sur le marché des smartphones et tablettes tactiles.

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par type de support

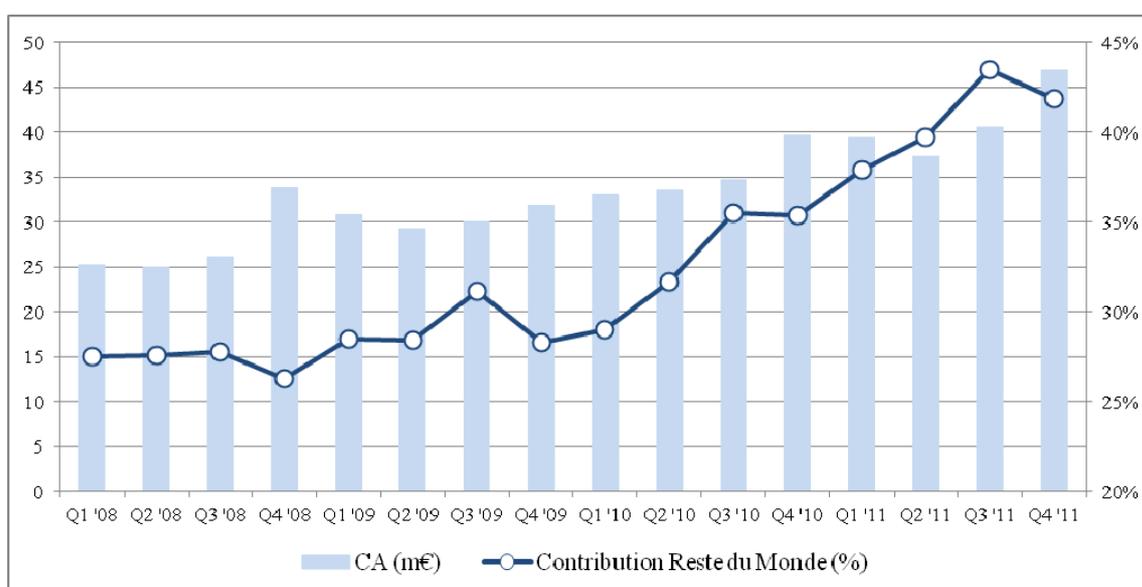
	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.11		31.12.10	
	K€	%	K€	%
Smartphones	55 947	34 %	35 093	25 %
Feature phones	98 265	60 %	98 567	70 %
Large Screens	10 145	6 %	7 298	5 %
Total Chiffre d'affaires	164 357	100 %	140 958	100 %
Production Immobilisée	8 013		10 121	-
Production stockée	-13		- 443	
Total	172 357	-	150 636	-



2.1.2.4 Chiffre d'affaires par destination géographique

	Exercice de 12 mois 31.12.11		Exercice de 12 mois 31.12.10	
	K€	%	K€	%
Europe	49 868	30 %	49 131	35 %
Amérique du Nord	47 351	29 %	45 250	32 %
Reste du Monde	67 138	41 %	46 577	33 %
Total	164 357	100 %	140 958	100 %

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 a été réalisé pour 30% en Europe, 29% en Amérique du Nord et 41% dans le reste du monde. Les ventes dans le reste du monde tirent la croissance du Groupe et ont augmenté de 44% en 2011.



2.1.2.5 Évolution du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2011	2010
Chiffre d'affaires	164 357	140 958
Autres produits de l'activité	151	149
Coûts des Ventes *	- 19 377	-19 434
R&D **	- 77 975	-65 687
Ventes et Marketing	- 30 046	-26 469
Administration	- 14 508	-11 324
Autres produits & charges d'exploitation	- 1 486	-1 122
Résultat opérationnel courant***	21 115	17 072
Eléments de rémunération payés en actions	- 2 139	-2 283
Autres produits et charges opérationnels	- 5 311	-222
Résultat opérationnel	13 665	14 567
Coût de l'endettement financier net	377	123
Produits financiers	5 097	6 625
Charges financières	- 6 618	-5 437
Résultat financier	- 1 144	1 312
Participation des salariés	- 36	-117
Charge d'impôt	5 740	-2 197
Résultat net	18 225	13 566

* inclus les variations de stocks de produits finis et de marchandises ainsi que les dotations aux provisions liées aux royalties

** Retraitement des dotations et reprises de provisions sur les frais de R&D capitalisés et la production immobilisée

*** Avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en actions

La solide croissance du chiffre d'affaires et un strict suivi des coûts dans les trois départements de la société, Recherche et Développement, Ventes et Marketing et Administration, ont permis à Gameloft d'augmenter ses marges. La marge brute 2011 est de 88% comparé à 86% en 2010. Le résultat opérationnel courant s'établit à 21,1M€ en 2011, en hausse de 24%, et la marge opérationnelle courante s'établit à 13%.

Les coûts des ventes hors retraitement des provisions et hors variation des stocks atteignent 19,0 M€ et comprennent 11,8 M€ de royalties et 7,2 M€ de commissions sur ventes.

Les frais de R&D avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action et après retraitement de la R&D immobilisée ont représenté 47% du chiffre d'affaires 2011, les frais de Ventes & Marketing avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action 18% et les frais Administratif avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action 9%. En 2010 ces chiffres s'élevaient respectivement à 47%, 19% et 8%. Les frais de R&D et Administratifs ont donc légèrement augmenté en pourcentage du chiffre d'affaires et les frais de Ventes et Marketing ont baissé.

Au final, le résultat opérationnel courant avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en action de l'exercice 2011 a augmenté de 24% par rapport à l'exercice 2010. Il s'établit ainsi à 21,1 M€, soit une marge opérationnelle courante de 13%.

La charge annuelle liée aux options d'achat octroyées aux salariés est de 2,1 M€. Cette charge n'a pas d'incidence sur les fonds propres et la situation cash de la société.

Les autres charges opérationnelles non courantes sont des amortissements et dépréciations sur les jeux abandonnés préalablement capitalisés. Cette charge non courante de 5,3 M€ a été enregistrée sur les jeux consoles et PC immobilisés au bilan de la société. Elle reflète la décision stratégique prise lors du second semestre 2011 de concentrer à l'avenir les efforts de création de la société sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion.

Le résultat opérationnel s'élève à 13,7 M€, en baisse annuelle de 6% en raison de cette charge non courante.

Le résultat financier est de -1,1 M€ et se compose essentiellement de pertes de change liées à la baisse du dollar lors du premier semestre 2011.

La société a enregistré un produit d'impôt de 5,7 M€ lié à l'activation des déficits reportables de la maison mère pour 9 638 K€ dont les trois derniers exercices fiscaux se sont révélés largement profitables. Le montant des déficits reportables consolidés non activés s'élève à 14,1 M€ au 31 décembre 2011.

Le résultat net annuel s'établit à 18,2 M€ en hausse de 34 % par rapport à l'exercice 2010 et la marge nette de Gameloft pour l'exercice 2011 atteint donc 11%.

2.1.2.6 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

Tableau de financement	2011	2010
Flux d'exploitation		
Résultat net	18 225	13 566
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles &	8 308	9 058
Variation des provisions		
Résultat lié aux stocks options et assimilés	2 139	2 283
Variation des impôts différés	■9 066	95
Cessions d'immobilisation	154	186
R&D immobilisée nette (1-3)	2 355	- 2 550
Acquisition de licences (1-2)	- 3 695	- 5 455
Marge brute d'autofinancement	18 420	17 184
Variation de stocks	0	457
Variation des créances d'exploitation	- 12 400	-12 153
Variation des dettes d'exploitation	7 469	2 767
Variation du BFR	- 4 931	- 8 928
Cash Flow opérationnel	13 489	8 256
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1-2)	- 813	- 684
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 5 190	- 4016
Acquisition d'autres immobilisations financières	- 810	- 505
Acquisition de titres de participations		0
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	912	138
Variation de périmètre	-	79
Autres flux	49	65
Total des flux liés aux investissements	- 5 853	- 4 924
Flux des opérations de financement		
Remboursement des emprunts		
Augmentation de capital	101	14
Augmentation de la prime d'émission	4 173	859
Autres flux	6	-59
Total des flux des opérations de financement	4 280	814
Incidence des écarts de conversion	■101	1 237
Variation de trésorerie	11 815	5 384
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	25 133	19 749
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	36 948	25 133

(1)Reclassement de l'acquisition des frais de R&D et de licences (immobilisations incorporelles).

(2)Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour 175 K€ en 12/2011 et - 360 K€ en 12/ 2010

(3)Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

La variation du Besoin en Fonds de Roulement est de - 4,9 M€ comparé à - 8,9 M€ en 2010. La marge brute d'autofinancement de la société est en hausse et s'établit à + 18,4 M€ comparé à + 17,2 M€ (retraité des acquisitions de licences et des frais de R&D immobilisés) en 2010. La situation financière de Gameloft est particulièrement solide au 31 décembre 2011. Les fonds propres de la société atteignent 102,9 M€ et la trésorerie nette s'établit à 36,9 M€. La génération de cash a été particulièrement forte avec 11,8 M€ de trésorerie additionnelle sur l'année. Gameloft a donc à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer de croître rapidement et de prendre des parts de marché à travers le monde.

2.1.2.7 Politique de financement d'actifs

La société n'a pas recours aux contrats de titrisation, cession Dailly, ventes à réméré, escompte ou factoring.

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

Les fonds propres de la société atteignent 102,9 M€ et la trésorerie nette s'établit à 36,9 M€. La capacité d'autofinancement est largement positive et atteint 18,4 M€ sur l'ensemble de l'exercice.

2.1.3.2 Flux de trésorerie

Les flux liés aux investissements des coûts de développement s'étalent de manière régulière sur une période de neuf mois à quinze mois, sachant que chaque projet monte progressivement en puissance, mais que les équipes se répartissent sur plusieurs projets. Ils représentent - 2,4 M€ en 2011. Les flux liés aux investissements sur le poste « avances sur licences » représentent 3,7 M€ en 2011.

Les flux liés aux opérations de financement sont principalement des augmentations de capital à hauteur de 4,3 M€, dont primes d'émission, provenant des conversions de stock-options et attribution d'actions gratuites.

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Le financement se fait en interne, la société n'a pas recours à des emprunts pour se financer mis à part ses besoins ponctuels de trésorerie. En ayant généré plus de 11,8 M€ de trésorerie, la société a à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer investir et croître rapidement.

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

Gameloft a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'exercice 2011 et a augmenté toute au long de l'année ses équipes de développement : près de 4 600 employés travaillent exclusivement sur les jeux vidéo pour téléphones portables et consoles. Le Groupe se développe également par des créations de nouveaux studios. Cette force de création interne est un atout majeur dans la stratégie du Groupe. Le fait de disposer de ses propres studios de développement permet à Gameloft de garantir la qualité des jeux produits, tout en conservant sa réactivité et sa flexibilité.

Dans ce contexte de croissance rapide, Gameloft veille tout particulièrement à perpétuer un environnement de travail porteur de la culture du Groupe et qui valorise l'expertise, la créativité et l'innovation. Afin de rester à la pointe de l'innovation, Gameloft s'attache en particulier à recruter les meilleurs talents de l'industrie du jeu vidéo sur téléphones portables. Son implantation internationale et stratégique sur ses 21 sites de production lui permet d'attirer

aux quatre coins du monde les experts reconnus du secteur. Le processus de création d'un jeu suppose une forte collaboration entre les équipes puisque tous les métiers techniques et artistiques interagissent du début jusqu'à la fin.

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

Les équipes sont régulièrement informées de la stratégie et de l'actualité de l'entreprise par plusieurs biais : une lettre mensuelle d'information groupe, des réunions internes dans toutes les filiales, des séminaires par équipe. La diversité des différents profils ainsi que les différentes cultures à travers les coutumes locales permet d'avoir un environnement de travail diversifié. Les collaborateurs bénéficient d'une forte autonomie dans leur travail. Les méthodes de travail en vigueur encouragent vivement l'implication des collaborateurs. Les méthodes de production évoluent constamment et garantissent un cadre de travail qui encourage à tous les niveaux l'expérimentation, les idées novatrices, la prise d'initiative et la responsabilisation des équipes.

Gameloft a mis en place une politique de primes qui reflète son souhait de valoriser la performance individuelle et collective :

- Les équipes de production reçoivent un bonus qui est calculé en fonction de la rentabilité du jeu sur lequel ils ont travaillé et de leur contribution individuelle,
- Les équipes business reçoivent une prime calculée en fonction de l'atteinte de résultats quantifiables fixés en début d'année.

Par ailleurs, des stock-options et/ou des actions gratuites sont attribuées de façon discrétionnaire aux collaborateurs qui ont régulièrement surperformé.

2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft en France

2.1.4.1.3.1 Environnement et conditions de travail

- *effectifs*

Sur l'exercice 2011, l'effectif moyen hors dirigeants de GAMELOFT SA est de 28 salariés, 20 hommes et 8 femmes.

- *Licenciements*

La société a procédé à 1 licenciement sur les 12 mois de l'exercice 2011.

- *Organisation du temps de travail*

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il a été procédé à un aménagement du temps de travail conformément aux dispositions de la convention collective applicable.

Il n'y a pas eu d'absentéisme notoire constaté au sein de l'entreprise.

- *Les relations professionnelles et les accords collectifs de travail*

La société fait application des dispositions de la Convention Collective Syntec. Il y a, à ce jour, un seul délégué du personnel titulaire élu.

- *Les conditions d'hygiène et de sécurité*

La société respecte en France les normes légales en matière d'hygiène et de sécurité.

- *L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés*

La société respecte le cadre légal.

- *Recours à la sous-traitance*

Gameloft a ponctuellement recours à des personnes en contrat free-lance (notamment pour des prestations artistiques) et des intérimaires.

Les activités périphériques (gardiennage, nettoyage) sont confiées sur certains sites à des sociétés extérieures.

2.1.4.1.3.2 Développement des compétences

Gameloft a intégré le DIF (Droit Individuel à la Formation) dans sa politique de formation professionnelle.

Sur l'exercice 2011, le cumul de 3 036 heures est totalisé. Aucune provision n'a été constatée.

2.1.4.1.3.3 Emploi & non-discrimination

Les éléments relatifs à l'emploi et la non-discrimination en France sont énoncés ci-dessous :

- la population de Gameloft en France est composée de 92 % de cadres ;
- les femmes représentent 22 % du total des salariés et 96 % d'entre elles ont le statut cadre ;
- en matière de rémunération, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée ;
- 98 % des collaborateurs sont employés en CDI.

2.1.4.1.3.4 Rémunération

La rémunération mensuelle brute moyenne (prime incluse) au sein de la société était de 9 697 € à la date de rédaction de ce document.

2.1.4.1.3.5 Les effectifs mondiaux

Au 31 décembre 2011, Gameloft employait dans le monde entier 5 461 personnes.

Les effectifs monde au 31 décembre 2011 se répartissent comme suit :

- *Répartition par zone géographique :*

	31.12.11	31.12.10
Europe	873	694
Amérique du Nord	586	483
Reste du Monde	4 002	3 634
Total	5 461	4 811

- *Répartition par département :*

	31.12.11	31.12.10
Administration	331	285
Vente et Marketing	538	512
Développement téléphones mobiles	4 592	4 014
Total	5 461	4 811

2.1.4.2 Les œuvres sociales

Néant.

2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les données relatives à l'impact environnemental du Groupe concernent uniquement ses activités directes de production et d'édition de jeux vidéo. La société n'ayant pas de site de production tant en France qu'à l'étranger, et ne fabriquant pas les jeux vidéo qu'elle édite et distribue, son impact direct sur l'environnement est donc très faible que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, ou sur la question des nuisances sonores ou olfactives. La consommation en eau de Gameloft est non significative.

2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels

Du fait de la dimension internationale du Groupe, les collaborateurs sont amenés à se déplacer régulièrement vers d'autres sites.

La politique du Groupe vise à maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et incite à optimiser autant que possible les voyages.

Les dispositifs suivants sont pour cela privilégiés :

- la gestion efficace de l'agenda des collaborateurs pour que leurs déplacements soient limités au minimum nécessaire;

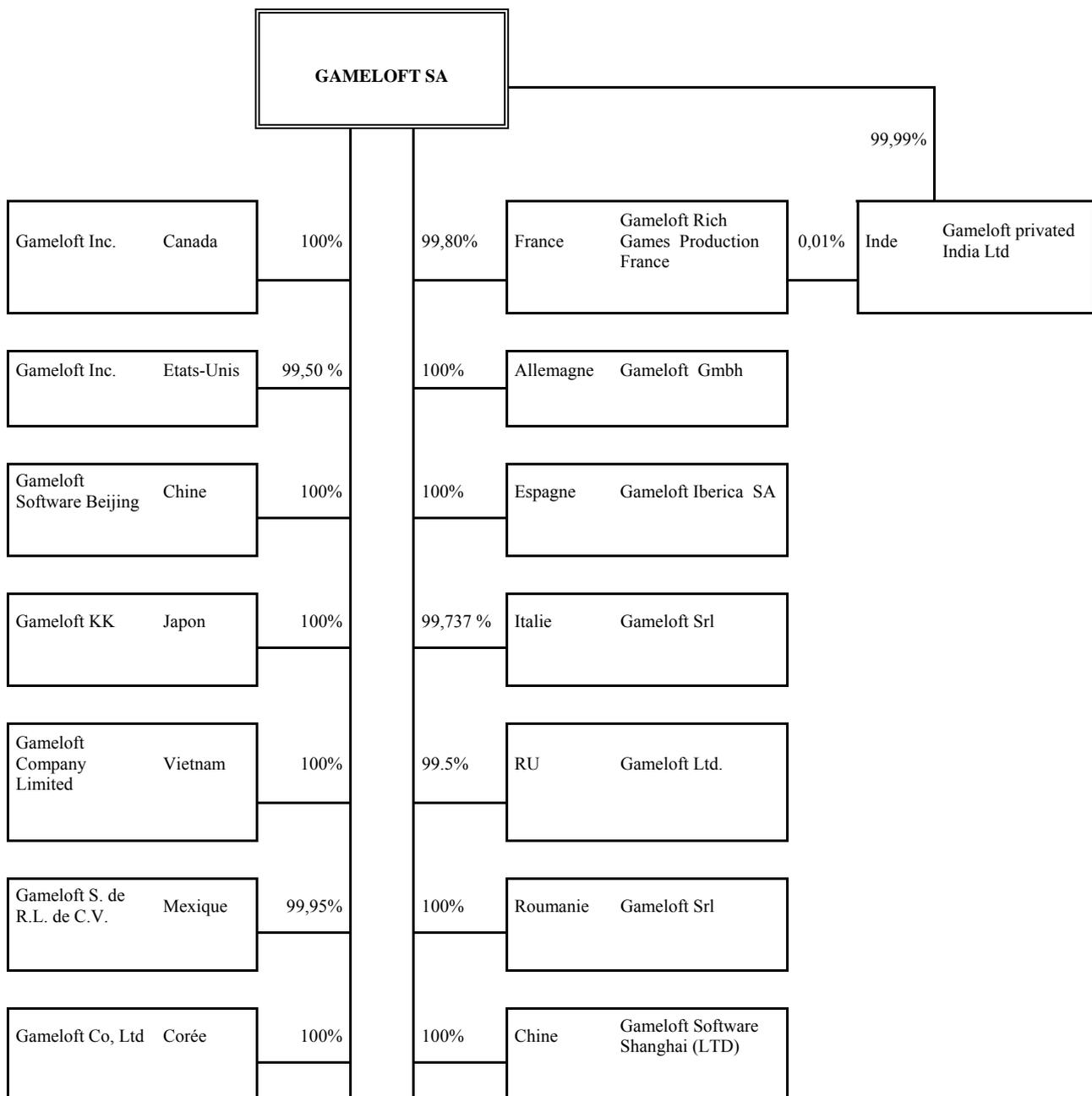
- le choix du mode de transport le moins coûteux, mais aussi le plus respectueux de l'environnement ;
- les visioconférences, audioconférences et autres moyens collaboratifs.

2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

Gameloft participe activement au recyclage de ses matériels informatiques, électriques et électroniques usagés. La grande majorité des filiales gèrent la fin de vie de leur matériel informatique en faisant appel à des prestataires externes, tels que des organismes ou des sociétés spécialisées.

2.1.5 Filiales et Participations

2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2011



Gameloft EOOD	Bulgarie	100%	100%	Chine	Gameloft Software Cheng Du
Gameloft Australia Pty Ltd	Australie	100%	95%	Argentine	Gameloft Argentina SA
Gameloft LLC	Ukraine	100%	100%	France	Gameloft Partnerships SAS
Gameloft Do Brazil Ltda	Brésil	99,00%	100%	France	Gameloft Live SAS
Gameloft Pte Ltd	Singapour	100%	100%	République Tchèque	Gameloft S.r.o.
Gameloft Ltd	Hong Kong	100%	99,50%	Belgique	Gameloft S.p.r.l.
Ludigames SAS	France	100%	99,99%	Philippines	Gameloft Philippines Inc
Gameloft Live Inc.	Canada	100%	99,00%	Venezuela	Gameloft de Venezuela SA
Gameloft PT Indonésia	Indonésie	100%	99,99%	Chine	Gameloft Software Shenzhen Co Ltd
Gameloft Entertainment Toronto Inc.	Canada	100%			

2.1.5.2 Participations de l'exercice

La société a créée une filiale au Canada, Gameloft Entertainment Toronto Inc., le capital social de cette filiale étant détenu à 100% par Gameloft S.A.

2.1.5.3 Activités des filiales

Filiales (en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/11		Exercice clos au 31/12/10	
	CA	Résultat	CA	Résultat
Activité Production				
Gameloft Software Shanghai LTD -Chine	3 499	42	5 576	191
Gameloft Rich Games Production France	3 929	79	3 173	65
Gameloft Ltd Vietnam	7 886	437	5 745	291
Gameloft Software Cheng Du	4 233	73	3 793	271
Gameloft Shenzhen	1 022	-58	491	- 17
Gameloft Toronto	2 224	100	-	-
Activité Distribution				
Gameloft GMBH Allemagne	181	3	969	829
Gameloft SRL (Italie)	3 552	110	2 924	28
Gameloft Partnerships	2 693	72	2 480	89
Gameloft Pte Ltd (Singapour)	771	26	97	3
Gameloft LTD (Angleterre)	2 605	66	3 088	71
Gameloft Limited (Hong Kong)	246	28	200	16
Gameloft Live	662	23	648	18
Gameloft Live Divertissements	862	42	843	40
Gameloft Do Brasil Ltd	8 133	175	3 426	107
Gameloft Sro (République Tchèque)	-	-61	2	- 43
Ludigames	44	1	90	4
Gameloft Venezuela	271	6	315	12
Gameloft Belgique Sprl	-	-	-	- 1
Activité Mixte				
Gameloft Inc –Canada	18 666	1 173	15 098	763
Gameloft Inc. Etats Unis	30 652	760	30 005	473
Gameloft Iberica SA (Espagne)	9 412	291	7 028	208
Gameloft SRL (Roumanie)	10 306	163	6 899	169
Gameloft Software Beijing (Chine)	10 085	640	12 142	896
Gameloft PT Indonésia	2 083	134	-	- 118
Gameloft KK (Japon)	3 761	859	3 986	129
Gameloft Australia Ltd	3 189	55	1 084	- 30
Gameloft EOOD – Bulgarie	2 053	83	1 536	64
Gameloft Argentina	12 922	3 886	12 780	3 420
Gameloft Co, Ltd – Corée	2 451	-2 741	1 443	- 149
Gameloft Privated Ltd - Inde	2 974	111	2 933	53
Gameloft R.L. de C.V	16 007	1 670	9 555	- 66
Gameloft LLC	2 087	37	1 479	- 9
Gameloft Philippines	2 372	72	1 907	55

L'activité du groupe s'articule sous deux formes :

- La première en une activité de commercialisation principalement par les sociétés suivantes Gameloft GMBH en Allemagne, Gameloft Iberica en Espagne, Gameloft LTD au Royaume-Uni, Gameloft Inc aux Etats-Unis, Gameloft Srl en Italie, Gameloft Venezuela, Gameloft Do Brasil Ltd au Brésil, Gameloft Pte Ltd à Singapour, Gameloft Limited à Hong Kong, Gameloft Live en France et Gameloft SA en France qui distribuent le catalogue de jeux pour téléphones mobiles de la société Gameloft dans leur zone régionale respective.
 - La seconde en une activité de création et de développement de jeux principalement par les sociétés suivantes Gameloft SRL en Roumanie, Gameloft Inc. au Canada, Gameloft Software Beijing, Cheng Du, Shanghai et Shenzhen en Chine, Gameloft Argentina, Gameloft Ltd Vietnam, Gameloft privated Ltd en Inde, Gameloft SA, Gameloft LLC en Ukraine et Gameloft RGPF en France qui développent des jeux sur téléphones mobiles et consoles téléchargeables.
- Certaines de nos filiales sont présentes dans les deux catégories telles que Gameloft Inc aux Etats Unis, Gameloft R.L de C.V., Gameloft Roumanie, Gameloft Divertissements Inc. et Gameloft Software Beijing.

La maison mère, située en France, coordonne l'activité des différentes filiales et développe des jeux pour téléphones mobiles et consoles téléchargeables. Elle employait 32 personnes au 31 décembre 2011.

2.1.6 Renseignements de caractère général

2.1.6.1 Politique d'investissement

Gameloft a poursuivi sa politique d'investissement soutenue qui doit lui permettre de s'imposer sur les nouvelles plates-formes, de créer de nouvelles licences dans des genres différents et plus généralement d'accroître ses parts de marché.

Les investissements d'actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

K€	Investissement Actifs non courants		
En 2011	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières & actifs d'impôt différés
Europe*	11 600	992	9 727
Amérique du Nord	466	1 297	397
Reste du Monde	228	2 900	854
Total	12 275	5 190	10 978

* Au sens de l'Union Européenne

K€	Investissement Actifs non courants		
En 2010	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Immobilisations Financières & actifs d'impôt différés
Europe*	13 626	1 265	204
Amérique du Nord	410	954	158
Reste du Monde	289	1 797	661
Total	14 325	4 016	1 023

* Au sens de l'Union Européenne

Les investissements sont financés exclusivement en interne. Gameloft a dégagé plus de 11 M€ de trésorerie nette sur l'année 2011.

Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants	
	31.12.11	31.12.10
Europe*	23 317	16 423
Amérique du Nord	6 511	6 085
Reste du Monde	6 611	4 423
Total	36 439	26 931

* Au sens de l'Union Européenne

2.1.6.2 Politique de recherche et développement

Gameloft investit beaucoup dans la recherche et développement de ses jeux afin de créer et de développer des jeux de grandes qualités et innovants. La part de recherche et développement, non retraité de la production immobilisée et des charges liées aux stock-options, représente 54,1 % du chiffre d'affaires.

Gameloft met tous les moyens nécessaires au développement des différents jeux que ce soit en terme de personnel avec des personnes compétentes, motivées mais aussi en terme d'infrastructures dans le but de communiquer plus rapidement avec les équipes de production dans les filiales, de mise à disposition de matériel de téléphonie avec les différentes équipes de développement.

Les dépenses de développement de consoles téléchargeables sont activées lorsque la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent être raisonnablement considérées comme assurées. Les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont immobilisés dès lors que la faisabilité technique a été établie et qu'ils sont considérés comme recouvrables.

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les développements de jeux sur téléphones portables. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société ainsi que les 400 modèles de smartphones. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice suivant à passer ses frais de développement des jeux sur téléphones mobiles en charges.

2.1.7 Les Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les risques identifiés sont classés par type de risques.

2.1.7.1 Risques liés à l'activité

2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement

La société Gameloft prévoit une augmentation de ses ventes dans l'année à venir. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de Gameloft. De plus, de fait de son historique limité, la Société n'a que peu d'expérience et de recul pour anticiper les tendances qui pourraient survenir et avoir un effet négatif sur son activité.

2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

Gameloft est positionnée sur un marché dominé par les constructeurs de téléphones et les opérateurs Télécom qui contrôlent en partie l'accès au consommateur final. Le succès de la société Gameloft dépend de sa capacité à rester le partenaire de ces sociétés et à créer de nouveaux partenariats.

2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu peut avoir des impacts négatifs sur la fluctuation du cours de l'action mais aussi en termes de chiffre d'affaires et donc de marge opérationnelle. Ce retard peut être dû à un retard dans le développement du jeu, dans sa phase de portage sur plusieurs types de téléphones. La priorité est de lancer des jeux de qualité, innovants mais tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. Dans un marché nouveau pour nous qui est celui des nouvelles plateformes, le bon démarrage d'un jeu est primordial.

2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs

La réussite du Groupe repose notamment sur la performance des équipes de production et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux toujours plus créatifs et innovants nécessitent des compétences spécifiques. Gameloft pourrait être confronté à un défi en matière de recrutement de compétences techniques spécialisées et expérimentées dans ses studios pour assurer sa croissance.

Un contrat d'assurance couvrant la responsabilité patrimoniale des dirigeants de société a été souscrit par Gameloft SA pour l'ensemble des dirigeants de droit ou de fait des entités du groupe.

2.1.7.1.5 Risques liés au départ de collaborateurs clés

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société.

Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière.

La société est aujourd'hui structurée de façon à minimiser les risques liés au départ ou à l'indisponibilité prolongée des collaborateurs ou dirigeants clefs. Cela passe notamment par les plans de stock options et d'actions gratuites.

2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients

La société a un nombre important de clients répartis dans le monde entier à travers ses 200 opérateurs et 150 affiliés et donc elle n'a pas de dépendance significative à l'égard des clients susceptibles d'affecter son plan de développement. Seul le client Apple représente à peu plus de 22 % du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe Gameloft. Nos cinq premiers clients et nos dix premiers clients représentent respectivement 39 % et 49 % du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe Gameloft.

2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs, sous-traitants et partenaires stratégiques

Gameloft est un développeur et un éditeur de jeux téléchargeables. Les opérateurs télécom sont des distributeurs de jeux téléchargeables. Les jeux Gameloft sont vendus sur les sites des opérateurs et les revenus générés sont partagés entre Gameloft et l'opérateur. Les contrats signés avec les opérateurs sont des contrats de distribution très simples. On y mentionne simplement le pourcentage de partage des revenus, la zone géographique concernée, les critères technologiques, etc. Il n'y a pas de date de fin de contrat. Tant que les deux parties sont satisfaites le contrat de distribution est renouvelé de façon tacite la plupart du temps. Il n'existe pas de risque de dépendance vis-à-vis des opérateurs télécoms puisque nous travaillons avec plus de 200 d'entre eux à ce jour. La diversité de ce réseau de partenaires empêche toute dépendance. Aucun opérateur télécom n'a jamais représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe Gameloft depuis la création de la société.

Par ailleurs, Microsoft, Sony et Nintendo ont mis en place des plateformes de téléchargement de jeux sur lesquelles des jeux de Gameloft sont distribués. La relation de Gameloft avec ces trois constructeurs est donc au final assez similaire à celle que la société entretient avec les opérateurs télécom : ils distribuent les jeux Gameloft en échange d'une marge de distribution sur les ventes d'environ 30% du CA net. Ni Microsoft, ni Nintendo ni Sony ne sont des fournisseurs ou des partenaires absolument incontournables de Gameloft : le chiffre d'affaires console de Gameloft, donc les ventes réalisées par Gameloft sur les consoles de ces trois fabricants, s'est élevé à seulement 6 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2011.

La société n'a pas de dépendance financière significative, au regard des sous-traitants et fournisseurs, susceptible d'affecter son plan de développement.

2.1.7.1.8 Risques liés au succès pérenne de la vente des consoles de jeux et au développement des jeux

Gameloft propose aux possesseurs de consoles de types Xbox, DSi, 3DS ou encore PS3 et PSP Network, NGP Vita de Sony de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin.

Gameloft évolue sur un marché fortement concurrentiel, soumis à des mouvements de concentration, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis aux fluctuations économiques.

Afin de rester compétitif, il est essentiel pour un éditeur de bien anticiper les tendances du marché, et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Ce choix sélectif et stratégique est très important au vu des montants investis. Un choix inapproprié ou la baisse des ventes de consoles téléchargeables pourraient avoir des conséquences négatives pour le chiffre d'affaires espéré. Les jeux consoles représentent 6% du chiffre d'affaires du groupe sur l'année 2011.

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique dédiés aux jeux sur mobiles, tablettes ou jeux sur consoles, TV ou encore jeux sociaux.

Au cours du second semestre 2011, Gameloft a pris la décision stratégique de concentrer les efforts de création de la société sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion.

2.1.7.1.9 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique

Malgré les nombreux systèmes d'intégration mis en place, Gameloft n'est pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc. L'évolution de la réglementation, le déploiement des nouvelles solutions de mobilité, la multiplication des virus, l'utilisation accrue d'internet sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de solutions globales de sécurité. L'information est une ressource stratégique qui représente une valeur considérable et doit donc être protégée de manière appropriée. La sécurité des systèmes informatiques protège l'information de ces menaces pour assurer la continuité de l'activité. Elle se caractérise par la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

2.1.7.1.10 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui imposera de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sa situation financière.

2.1.7.1.11 Risques liés au changement de technologie

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique future. Le montant alloué à la R&D au sein du groupe est de 54 % du chiffre d'affaires du groupe (montant non retraité de la production immobilisée)

2.1.7.1.12 Risques liés à l'évolution du marché

Gameloft évolue sur un marché fortement concurrentiel, soumis à des mouvements de concentration, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis aux fluctuations économiques.

Afin de rester compétitif, il est essentiel pour un éditeur de bien anticiper les tendances du marché, et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Ce choix sélectif et stratégique est très important au vu des montants investis. Un choix inapproprié ou la baisse des ventes des consoles téléchargeables pourraient avoir des conséquences négatives pour le chiffre d'affaires espéré.

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique dédiés aux jeux sur mobiles, tablettes ou jeux sur consoles, TV ou encore jeux sociaux.

Ainsi, tout en continuant à investir dans les nouvelles technologies (par exemple, l'Ipod, le Mac, les setop boxes internet ou encore les télévisions connectées) ou à développer son catalogue de licences, Gameloft a réussi à diversifier son portefeuille de marques et confirmer son savoir-faire sur les consoles téléchargeables.

Gameloft continue ainsi à investir dans ses studios afin de garantir une maîtrise des technologies futures, tout en renforçant sa force de production dans de nouveaux pays et en maîtrisant les coûts, grâce à des implantations dans des pays tels que la Chine, l'Inde ou le Vietnam, où les coûts de production sont moindres.

Au Canada, Gameloft dépend de subventions conséquentes, en 2011 le montant s'élève à 6,5 M€, et tout changement de la politique gouvernementale pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production et la rentabilité de la société. Gameloft s'assure de renégocier régulièrement ces accords et n'anticipe aucun risque majeur dans les prochaines années.

Les perspectives de croissance du marché restent positives et les fondamentaux sains. Gameloft a ainsi montré en 2011 que son modèle économique, qui combine des coûts de développement compétitifs, une gamme variée de marques propres, une innovation constante et une grande capacité de réaction, était solide.

2.1.7.2 Risques juridiques

2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe, autre que celui qui est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.1.7.2.2 Environnement réglementaire

La société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer à de nombreuses réglementations nationales, concernant notamment le contenu des jeux et la protection des consommateurs. Le non-respect de ces réglementations peut avoir un impact négatif sur les ventes (lancement retardé ou retrait des produits du marché par exemple).

Gameloft a développé des outils et mis en place les procédures nécessaires afin d'être en conformité avec les lois et réglementations locales relatives à la protection des consommateurs, incluant l'information du consommateur sur le contenu des jeux (selon les classifications d'âges dites « age rating » du PEGI en Europe et de l'ESRB aux Etats-Unis), la protection des données personnelles (par la mise en place de systèmes d'adhésion dits « opt in » que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis), et la protection des mineurs (par l'engagement de la protection de la vie privée en ligne des enfants (Children's Online Privacy Protection Act "COPPA"), par la mise en place de procédures de consentement parental).

2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le catalogue de jeux de Gameloft est protégé par le droit sur la propriété intellectuelle. Les marques de Gameloft bénéficient d'une protection par enregistrements tant au niveau européen qu'international (pour la France : l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris ; pour le dépôt européen : l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur ; pour les dépôts internationaux : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et enfin pour le marché Nord Américain, US Patent and Trademark Office à Washington).

Le succès de ce catalogue entraîne cependant des tentatives de copie et de piratage. Pour prévenir ce risque, la Société doit mettre en place un système de veille permanent et agir rapidement dès la mise en ligne de copies illégales.

2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences

Gameloft signe chaque année de nombreux contrats de partenariat qui lui permettent de développer son catalogue de jeux et d'augmenter son chiffre d'affaires. Gameloft bénéficie de la notoriété de ses partenaires pour assurer un bon potentiel de ventes aux jeux. L'interruption potentielle de certains partenariats, quelle qu'en soient les raisons, à l'initiative de Gameloft ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences. Les licences ont représenté 34 % des téléchargements 2011 dont 10 % sur les jeux à licence UBISOFT.

2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucun risque industriel ou environnemental. Gameloft n'a pas constitué de provision, ni pris de garantie pour couvrir des risques environnementaux éventuels (tremblement de terre, catastrophes naturelles...) et n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice. La société reste toutefois attentive à l'évolution des réglementations dans les pays où elle est implantée.

2.1.7.4 Risques Financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe est plus ou moins exposé aux risques financiers (notamment de change, de financement et de liquidité, de taux d'intérêt), ainsi qu'au risque sur titres.

La politique du Groupe consiste à :

- minimiser l'impact de ses expositions aux risques de marché sur ses résultats et, dans une moindre mesure, sur son bilan ;
- suivre et gérer ces expositions de façon centralisée ;
- n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique.

2.1.7.4.1 Risques de change

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe peut être exposé aux fluctuations des taux de change dans les trois cas suivants :

- dans le cadre de son activité opérationnelle : les ventes et les charges d'exploitation des filiales du Groupe sont principalement libellées dans la devise de leur pays. Cependant, certaines transactions comme les contrats de distributions, les facturations de prestations entre sociétés sont libellées dans une autre devise. La marge opérationnelle des filiales concernées peut donc être exposée aux fluctuations des taux de change par rapport à leur devise fonctionnelle ;

- dans le cadre de son activité de financement : en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et trésorerie multidevise ;

- lors du processus de conversion en euros des comptes de ses filiales libellés en devise étrangère : le résultat opérationnel courant peut être réalisé dans des devises autre que l'euro. En conséquence, les fluctuations des cours de change des devises étrangères contre l'euro peuvent avoir un impact sur le compte de résultat du Groupe. Ces fluctuations font également varier la valeur comptable des actifs et passifs libellés en devises figurant dans le bilan consolidé.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.11		31.12.10	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.39171	1.29390	1.32680	1.33620
Dollars canadiens	1.37564	1.32150	1.36650	1.33220
Livres Sterling	0.86777	0.83530	0.85824	0.86075
Yens japonais	111.02107	100.200	116.45511	108.65000
Pesos argentins	5.74526	5.56790	5.18981	5.29300
Pesos mexicains	17.27907	18.0512	16.75316	16.54750
Real brésilien	2.32592	2.41590	2.33444	2.21770
Wong Coréens	1 541.04864	1 498.69	1 532.51369	1 499.06
Dollars australiens	1.34816	1.27230	1.44418	1.3136

Sensibilité sur le risque de change « financier » :

31.12.2011	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
CAD – Marge de crédit			- 10,2	+ 10,4
BRL – Placements	- 1,8	+ 1,8	- 9,6	+ 9,8
ARS – Placements	- 0,1	+ 0,2	- 49,2	+ 50,2
Total en K€	- 1,9	+ 2,0	- 69,0	+ 70,4

Exposition de l'actif et du passif d'exploitation dans les principales devises :

31.12.11 Devises	Actif (1) (K€)	Passifs (2) (K€)	Exposition nette avant couverture (K€)	Instruments de couverture de taux	Exposition nette après couverture (K€)
Euro	29 768	12 464	17 304	-	17 304
\$US	7 300	7 490	-190	-	- 190

\$ CAD	7 832	3 267	4 565	-	4 565
Autres devises	19 044	8 191	10 853	-	10 853
Total	63 944	31 412	32 532	-	32 532

1) L'actif d'exploitation regroupe les créances clients nettes de provisions ainsi que les autres créances

2) Le passif d'exploitation regroupe les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales et les autres dettes

2.1.7.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2011, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

2.1.7.4.3 Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le groupe n'a pas recours à un endettement récurrent ni significatif. Les flux d'exploitation sont généralement suffisants pour autofinancer l'activité opérationnelle et la croissance organique. Cependant, le groupe peut être amené à augmenter son endettement par recours à des lignes de crédit pour financer des opérations de croissance. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente permettent au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

2.1.7.4.4 Risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Tableau récapitulatif lié à la gestion du risque de taux en K€ :

31.12.11	Actif financier : Livrets rémunérés		Passifs financiers : marge de crédit		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
En %	2,20 & 20	10,30	3,50	-						
Moins de 1 an	10 007	4 974	1 027		8 980	4 974	-	-	8 980	4 974
De 1 à 5 ans	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Total	10 007	4 974	1 027		8 980	4 974	-	-	8 980	4 974

2.1.7.4.5 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Pour les sociétés qui opèrent sur des marchés en pleine croissance, et plus spécialement le marché du jeu sur téléphones mobiles, il est souvent impossible de faire des prévisions financières précises à moyen ou long terme. Etant donné les changements rapides dus à la concurrence, à des repositionnements ou à des changements stratégiques, des besoins supplémentaires en capitaux peuvent être nécessaires à Gameloft.

La Société estime que la croissance de son activité pourrait rendre nécessaire un recours aux marchés financiers. Une telle augmentation de capital pourrait entraîner la dilution de l'actionnariat, des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital.

2.1.7.4.6 Risques sur titres

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

2.1.7.4.7 Politique de placement

La crise financière de ces dernières années a modifié sensiblement le paysage bancaire et nécessite un contrôle accru et dynamique du risque sur la politique de placement du groupe. La quasi-totalité de la trésorerie du groupe est gérée par une des banques internationales reconnues sur le marché pour sa solidité financière.

Toutes les disponibilités doivent rester rapidement mobilisables en limitant au maximum la prise de risque sur le capital. Elles ont vocation à être investies sur des produits présentant un degré élevé de sécurité et une très faible volatilité. Au 31 décembre 2011, les placements financiers étaient constitués sous forme de compte rémunéré.

2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

Afin d'optimiser et centraliser la gestion des risques et de prévenir d'éventuels sinistres, la société Gameloft a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2008, un programme d'assurance pour le groupe afin que l'ensemble de ses filiales puisse bénéficier d'une couverture globale en matière de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile exploitation. Ce programme global a été revu en fin d'année 2011 et une nouvelle couverture a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012.

Par ailleurs, la société a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité patrimoniale des dirigeants de sociétés pour ses dirigeants afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de réclamations formulées à leur rencontre.

Enfin, un contrat d'assurance « Employment Practices Liability » a été mis en place pour le Groupe à compter du 1^{er} février 2010. Ce contrat couvre la responsabilité civile de Gameloft et de ses filiales à raison de toute violation sociale.

Le coût global de la politique d'assurance du Groupe Gameloft est de 338 K€.

2.1.8 Engagements

Différents jeux sont commercialisés selon des contrats de licences signés par Gameloft. Les engagements, pris et comptabilisés, prévoient le versement de flats fees ou de minimas garantis pour l'exploitation du jeu. Les engagements souscrits au titre de ce minimum garanti s'élèvent à 3 028 K€.

Il n'existe pas d'autre investissement futur ayant déjà fait l'objet d'engagement ferme de la part des dirigeants de la société.

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire dans la structure du Groupe. Il n'y a donc aucun risque lié au rachat auprès des minoritaires.

Le groupe GAMELOFT a des engagements envers des partenaires :

- Dans le calcul de ses baux, Gameloft divertissements Inc a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322 000 \$ CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 août 2014.
- Les engagements d'exploitation liés aux dépenses de loyers à travers toutes nos filiales s'élèvent à 14 142 K€.
- Gameloft Divertissements Inc a renouvelé dans les mêmes termes et conditions son contrat de financement de sa marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque BMO.
- Gameloft Divertissements Inc a contracté un nouveau contrat de financement de sa marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque HSBC.
- Engagement du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la signature d'un accord de subvention à concurrence de 1.725.000 \$CAD au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc mais conditionné à la réalisation d'embauches et de dépenses sur 5 ans.
- La banque HSBC s'est portée caution auprès de notre fournisseur FERRARI pour 412 500 €, suite à notre contrat de licences.
- Autorisation de facilités de crédit faite au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc., par la banque HSBC Bank Canada, à concurrence 500 000 \$CAD.

2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2011

2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2011

2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé 31 décembre 2011

1-Compte de résultat consolidé

	Exercice de 12 mois 31.12.11	Exercice de 12 mois 31.12.10
Chiffre d'affaires	164 357	140 958
Production immobilisée	8 013	10 121
Production stockée	- 13	- 443
Autres produits de l'activité	3 197	1 357
Coûts des ventes	- 19 040	- 18 911
Frais de Recherche & Développement	- 88 861	- 75 925
Frais Commerciaux	- 30 542	- 26 998
Frais Administratifs	- 15 061	- 11 920
Variation des stocks de produits finis	-	-
Dotations aux provisions	- 1 967	- 2 553
Autres produits d'exploitation	239	379
Autres charges d'exploitation	- 1 347	- 1 275
Résultat opérationnel courant	18 976	14 790
Autres produits opérationnels	-	56
Autres charges opérationnelles	- 5 311	- 278
Résultat opérationnel	13 665	14 568
Coûts de l'endettement financier net	377	123
Produits financiers *	5 097	6 626
Charges financières *	- 6 618	- 5 437
Résultat financier	- 1 144	1 312
Participation des salariés	- 36	- 117
Charge d'impôt	5 740	- 2 197
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	18 225	13 566
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net de la période **	18 225	13 566
Résultat par action	0.24	0.18
Résultat dilué par action	0.23	0.17

* dont- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€

- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€

** le résultat de la période est attribuable en totalité aux porteurs de capitaux propres

2-Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.11	31.12.10
Résultat net – Part du groupe	18 225	13 566
Ecarts de conversion, nets d'impôts	+ 24	- 625
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres	+ 208	- 57
Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)	+ 232	- 682
Résultat global consolidé	18 457	12 884

Le chiffre d'affaires a augmenté de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges opérationnelles courantes ont augmenté de 14% par rapport à 2010 en raison des investissements consentis par la société sur Android, Apple, les jeux PC sociaux, les télévisions connectées, les set-top-box triple play, etc. Ces activités ont amené la société à augmenter ses effectifs et à ouvrir plusieurs nouveaux studios de R&D. Le coût des licences est corrélé à l'augmentation du chiffre d'affaires de la société. Les autres charges opérationnelles sont des amortissements et provisions liés à des jeux capitalisés et dont nous abandonnons l'activité. Le résultat opérationnel est positif et

s'établit 13 665 K€. Les produits financiers concernent principalement la comptabilisation d'intérêts sur des placements de trésorerie et les gains de change. Les charges financières concernent pour l'essentiel les pertes sur écarts de change liées en grande partie à la faiblesse du dollar US lors du premier semestre 2011.

2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2011

ACTIF	Net	
	Exercice de 12 mois 31.12.11	Exercice de 12 mois 31.12.10
Immobilisations incorporelles	11 856	14 564
Immobilisations corporelles *	7 509	5 964
Actifs financiers non courants	2 211	2 337
Actifs d'impôts différés	11 400	1 753
Autres créances non courantes	3 463	2 313
Actifs non courants	36 439	26 931
Stocks	-	-
Avances & acomptes versés	10	119
Clients et comptes rattachés	50 609	42 100
Actifs financiers **	71	71
Autres créances et comptes de régularisation	13 335	10 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 034	27 038
Actifs courants	102 060	79 965
Total Actif	138 499	106 896
* dont immobilisations brutes financées par crédit bail : 115 K€		
** dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : - K€		
PASSIF	Exercice de 12 mois 31.12.11	Exercice de 12 mois 31.12.10
Capital Social	3 855	3 754
Primes d'émission et de fusion	71 625	67 452
Réserves consolidées	- 8 788	- 22 823
Autres réserves	17 996	15 834
Résultat consolidé	18 225	13 566
Capitaux propres part du groupe	102 914	77 783
Intérêts minoritaires	-	-
Total des capitaux propres	102 914	77 783
Provisions pour risques et charges	70	30
Engagements envers le personnel	443	353
Dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçues	-	-
Autres dettes	-	-
Passif d'impôts différés	2 573	1 924
Passifs non courants	3 086	2 307
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières *	1 086	1 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 394	15 158
Avances et acomptes reçues	-	-
Dettes fiscales et sociales	11 153	9 290
Autres dettes	2 866	453
Passifs courants	32 499	26 807
Total Passif	138 499	106 896
* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€		

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend des placements financiers à court terme.

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levée de stocks options pour 4 274 K€, primes d'émissions incluses. Ceci a contribué à augmenter les capitaux propres par rapport à l'exercice précédent ainsi que le résultat bénéficiaire de 18 225 K€ de la période. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 102 914 K€ contre 77 783 K€ en 2010.

A la clôture annuelle du 31 décembre 2011, il y a un excédent net financier de 36 948 K€ contre 25 132 K€ au 31 décembre 2010.

Le poste « Clients et comptes rattachés » a augmenté de près de 21% par rapport à l'exercice 2010, néanmoins ce montant correspond à 95 jours de chiffre d'affaires suivant la saisonnalité du marché.

Le poste « dettes fournisseurs » a augmenté de 15 % par rapport à l'exercice précédent.

Le poste « dettes fiscales et sociales » a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2011

En K€	Exercice de 12 mois	
	31.12.11	31.12.10
Flux d'exploitation		
Résultat net	18 225	13 566
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	18 001	13 924
Variation des provisions	596	1 131
Variation des impôts différés	-9 066	95
Résultat lié aux stock-options et assimilés	2 139	2 283
Plus ou moins values de cession	154	186
Marge brute d'autofinancement	30 048	31 185
Variation de stocks	-	457
Variation des créances d'exploitation	-12 400	-11 474
Variation des dettes d'exploitation	7 469	2 767
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation (1)		
Variation du BFR d'exploitation	- 4 931	- 8 250
Total des flux d'exploitation	25 118	22 935
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	- 8 746	- 9 230
Acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	- 5 190	- 4 016
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Acquisitions d'autres immobilisations financières	- 810	- 1 184
Acquisitions avances sur licences (1)	- 3 695	- 5 455
Cessions des immobilisations / Déconso	49	65
Remboursements des prêts et autres immobilisations financières	912	138
Remboursements avances sur licences		
Variation de périmètre		79
Autres flux		
Total des flux liés aux investissements	- 17 481	- 19 603
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursement des emprunts		
Augmentation de capital	101	14
Augmentation de la prime d'émission	4 173	859
Variation des comptes courants des actionnaires		- 2
Autres flux	6	- 57
Total des flux des opérations de financement	4 280	814
Incidence des écarts de conversion	-101	1 237
Variation de trésorerie	11 815	5 384
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	25 133	19 749
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	36 948	25 133

(1)Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour 175 K€ en 12/2011 et - 360 K€ en 12/ 2010

(2)Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011

2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011 (En K€)

En K€		Exercice de 12 mois clos le 31.12.11	Exercice de 12 mois clos le 31.12.10
	Total produits d'exploitation	141 349	121 981
	Total charges d'exploitation	-131 524	115 036
	Résultat d'exploitation	9 825	6 945
	Total produits financiers (1)	5 681	7 699
	Total charges financières (2)	-6 923	4 561
	Résultat financier	-1 242	3 138
	Résultat courant	8 583	10 083
	Résultat exceptionnel	- 5 321	- 258
	Résultat avant impôts	3 262	9 825
	Impôts sur les bénéfices	-212	-10
	Résultat net de l'exercice	3 050	9 815
	(1) dont produits concernant les entreprises liées :	2 433	3 521
	(2) dont charges concernant les entreprises liées :	2 173	921

2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2011 (En K€)

ACTIF	31.12.11	31.12.11	31.12.11	31.12.10
	Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	53 225	41 780	11 445	14 242
Immobilisations corporelles	4 509	3 753	756	958
Immobilisations financières	9 480	116	9 364	9 134
Actif immobilisé	67 214	45 649	21 565	24 334
Stocks de produits finis	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	100 364	2 454	97 910	79 741
Autres créances	18 747	5 092	13 655	9 668
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	19 682	-	19 682	15 758
Actif circulant	138 793	7 546	131 247	105 167
Comptes de régularisation	2 664	-	2 664	1 440
Total Actif	208 672	53 196	155 476	130 941

PASSIF	31.12.11	31.12.10
	Exercice de 12 mois K€	Exercice de 12 mois K€
Capital	3 855	3 754
Primes	71 625	67 452
Réserves	- 8 757	- 18 572
Résultat de l'exercice	3 050	9 815
Capitaux propres	69 773	62 449
Provisions pour risques et charges	2 518	1 165
Dettes financières diverses (1)	2 151	6 116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 683	48 687
Dettes fiscales et sociales	1 366	1 415
Dettes sur immobilisations	4 210	4 381
Autres dettes	5 857	3 934
Total des dettes	80 267	64 534
Comptes de régularisation	2 917	2 793
Total Passif	155 476	130 941
(1) dont comptes courants d'associés	2 110	6 024

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

Comme vous le constatez, déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 3 049 962,88 €.

Nous vous proposons d'affecter le gain du 31 décembre 2011, soit 3 049 962,88 €, en report à nouveau déficitaire. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices et la société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, un montant de 10 K€, correspondant à des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts a été enregistrée au cours de l'exercice et retraité fiscalement.

La société ne détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2011.

2.2.4 Tableau Financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
	12 mois				
Capital social (€)	3 652 918	3 680 255	3 739 894	3 754 146	3 855 299
Nb actions ordinaires	73 058 357	73 605 094	74 797 874	75 082 924	77 105 980
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	8 311 036	7 011 987	11 821 550	13 933 150	12 921 504
Par levée de stock options	7 323 778	6 358 987	11 101 300	12 486 150	11 769 354
Par attribution gratuite d'actions			720 250	1 447 000	1 152 150
Par souscription de BSPCE	987 258	653 000	0	0	0
Chiffres d'affaires	74 236	84 911	96 252	111 121	131 787
Résultat avant impôts, participation, dotations	2 178	7 876	15 301	22 200	21 396
Impôts sur les bénéfices	-	-	11	-10	-212
Participations des salariés	-	-	-	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations	-2 538	-5 067	4 653	9 815	3 050
Résultat distribué	-	-	-	0	0
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	0,03	0,11	0,20	0,30	0,27
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	-0,03	-0,07	0,06	0,13	0,04
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	40	35	30	30	28
Montant de la masse salariale	3 929	4 007	3 898	3 760	3 973
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 752	1 821	1 719	1 758	1 782

2.2.5 Loi LME - Délais de paiement de Gameloft SA (En K€)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En K€	Dettes fournisseurs		Dettes Fournisseurs d'Immo.		Total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Dettes fournisseurs hors Groupe						
Paiements :						
0 à 30 jours	1 664	1 508	577	641	2 241	2 149
30 à 60 jours	418	908	92	255	510	1 163
Echus	1 411	1 136	435	42	1846	1 178
Total dettes fournisseurs hors Groupe	3 493	3 552	1 104	938	4 597	4 490
Dettes Intragroupes	38 566	51 012	215	212	41 229	51 224
Factures non parvenues GROUPE	2 447	6 367	-	22	2 447	6 389
Factures non parvenues	4 181	5 752	3 062	3 038	7 243	8 790
Total Fournisseurs	48 687	66 683	4 381	4 210	53 068	70 893

2.3. Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Gameloft.

Siège social

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 14, rue Auber, 75009 Paris (France).

Forme juridique

Gameloft est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

Législation applicable

Société soumise à la législation française

Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 1er décembre 1999 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 22 février 2099.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 338 130 RCS Paris.

Lieu de consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés à l'adresse commerciale 14 rue Auber - 75009 Paris ou au siège social.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier termine le 31 décembre.

Organe de Direction de la Société

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 décembre 2001, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président Directeur Général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société.

Le Président Directeur Général de la société est assisté de directeurs généraux délégués nommés par le Conseil d'administration, dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société est assisté par quatre directeurs généraux délégués :

- Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Claude Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, l'édition, la distribution de jeux et services relatifs aux jeux vidéo, et plus généralement de tous logiciels, produits ou service à destination des utilisateurs de terminaux numériques comprenant notamment la télévision numérique et toute activité s'y rapportant, et de téléphones portables et appareils électroniques portables intelligents tels que les appareils portables utilisant le Wireless Application Protocol ou toutes autres normes de communication permettant le traitement et l'échange de données et de textes à haut et bas débit ;
- La création de services et de contenus on line à destination des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies et toute activité s'y rapportant ;
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous produits de reproduction de l'image et du son ;
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux ou de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société.

2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utiles d'affecter à toute réserve extraordinaire ou spéciale ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L 232-18 du Code de Commerce proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)

a) Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

b) Accès aux Assemblées - Pouvoirs

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes-titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

c) Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

d) Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Il en est de même des Assemblées à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des dispositions légales applicables au franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils visés à l'article L 233-7 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai prévu à l'article L 233-7 susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L 233-14 du Code de Commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires d'actions en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Gameloft en date du 24 février 2000 a attribué un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées (article 8 des statuts). Ce droit de vote double n'est accordé qu'aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article 8 des statuts).

Conformément à l'article L.225-124 du code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Il cesse également en cas de transfert de propriété des actions. Cependant, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

2.3.2.1.6 Modification des statuts

La modification des statuts intervient sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.3.2.2 Capital social

2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011

2.3.2.2.1.1 Augmentation du capital social

Suite à l'exercice de droit de souscription attaché à des options de souscription d'actions, les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 1 305 806 actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration en date du 26 janvier 2012. Le capital social de la société a été augmenté de 65 290,30 euros, par l'émission de 1 305 806 actions nouvelles de 0,05 euros de nominal par suite de l'exercice de droit de souscription attachés à des bons de souscription d'actions émis par la Société et de 35 862,50 euros, par l'émission de 717 250 actions nouvelles de 0.05 euros de nominal par suite à l'attribution d'actions gratuites.

2.3.2.2.1.2 Capital social au 31 décembre 2011

Le capital de la société Gameloft S.A. est composé au 31 décembre 2011 de 77 105 980 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 855 299 euros.

2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

2.3.2.2.2.1 Autorisation en vigueur au jour du présent rapport

L'assemblée générale mixte du 22 juin 2011 a renouvelé au profit du Conseil d'administration l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 24 juin 2010 afin de permettre à la société de racheter ses propres actions, conformément à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce (ci-après le « Programme de Rachat »).

2.3.2.2.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 22 juin 2011

Titres Concernés : actions ordinaires de GAMELOFT SA cotées sur Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B), Code ISN : FR 0000079600.

Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions : les objectifs de ce programme sont :

- l'annulation des actions acquises par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de conserver et de remettre les actions acquises en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital : le prix maximal d'achat par action est fixé à 7€ et le nombre maximum d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces achats. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être

acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2011, de 7 710 598 actions. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 53 974 186 euros.

Durée du programme : ce programme de rachat d'actions est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 22 juin 2011, soit jusqu'au 22 décembre 2012.

Bilan du précédent programme : au cours du précédent programme de rachat d'actions, dont les modalités ont été décrites dans le programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 24 juin 2010, la société n'a pas racheté d'actions propres à ce jour et ne détient aucune actions propres à ce jour.

2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis

2.3.2.2.3.1 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

1- L'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2011 a approuvé, dans sa dixième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

2- L'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2011 a approuvé, dans sa onzième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

3- L'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2011 a consenti, dans sa quatorzième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liées en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et aux conditions des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail de la société, dans la limite d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

4- L'assemblée générale mixte en date du 22 juin 2011 a approuvé, dans sa treizième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2009.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 20 septembre 2011, a utilisé en partie et dans la limite autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution d'options de souscription d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, du Groupe.

5- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa dix-huitième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Le Conseil d'administration de la société, en date du 20 septembre 2011, a utilisé en partie et dans la limite autorisée cette délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions Gameloft au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société.

2.3.2.2.3.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

	Assemblée Générale	Echéances	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice
Délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM du 22 juin 2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 22 août 2013	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation pour augmenter le capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 22 juin 2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 22 août 2013	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du Groupe	AGM du 25 juin 2009	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Le nombre total des actions pouvant être attribué gratuitement ne pourra être supérieur à 5 % des actions composant le capital social	Conseil d'administration du 1 ^{er} juin 2010 : attribution de 733.250 actions gratuites	Conseil d'administration du 20 septembre 2011 : attribution de 548.900 actions gratuites
Délégation en vue de consentir des options de souscription et d'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux	AGM du 22 juin 2011	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 22 août 2014	Le nombre d'actions résultant des options de souscription ne pourra être supérieur à 3 % des actions composant le capital social	-	Conseil d'administration du 20 septembre 2011 : attribution de 2.245.000 options de souscription d'actions
Délégation pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise	AGM du 22 juin 2011	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 22 août 2013	Montant nominal maximum d'augmentation de capital est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil	-	-

2.3.2.2.4 Capital potentiel

Au 31 décembre 2011, le nombre d'options de souscription ouvertes et non encore exercées s'élève à 11 769 354, et le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 1 152 150.

Si la totalité de ces options était exercée et que les conditions de performance et présence liées aux actions gratuites étaient remplies résultant en leur acquisition définitive par leurs bénéficiaires, le capital de Gameloft SA serait augmenté comme suit :

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
Stock Options restant à exercer	11 769 354	588 467,70
Attribution gratuite d'actions	1 152 150	57 607,50
Total	12 921 504	646 075,20

Au 31 décembre 2011, en cas d'exercice de la totalité des options et des actions gratuites, soit 12 921 504 actions, la dilution potentielle serait de 14,35 %.

2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2011)

Plans de Stock Options votés en 2006 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe				Dirigeants et salariés français du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	11/01/2006			11/01/2006				07/06/2006	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000			2 790 300				40 200	
Nombre de personnes concernées :	33			101				2	
dont dirigeants	0			5				0	
Début d'exercice	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/11	07/06/10	07/06/11
Fin d'exercice	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	07/06/12	07/06/12
Prix de souscription (€)	5,61	5,61	5,61	5,35	5,35	5,35	5,35	5,37	5,37
Options annulées au 31/12/11	93 000	93 000	93 000	86 000	96 500	1 086 500	182 300	15 000	15 000
Options exercées au 31/12/11	-	-	-	-	-	10 000	-	-	-
Options non encore exercées au 31/12/11	111 000	111 000	111 000	234 900	224 400	138 200	731 500	5 100	5 100

Plans de Stock Options votés en 2007 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
Conseil d'Administration	03/01/2007			03/01/2007		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100			2 811 000		
Nombre de personnes concernées :	39			123		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	03/01/09	03/01/10	03/01/11	03/01/09	03/01/10	03/01/11
Fin d'exercice	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13
Prix de souscription (€)	4,30	4,30	4,30	4,10	4,10	4,10
Options annulées au 31/12/11	69 300	69 300	99 300	115 300	115 300	451 800
Options exercées au 31/12/11	33 066	33 066	29068	109 468	109 468	278 675
Options non encore exercées au 31/12/11	134 334	134 334	108 332	150 532	150 532	1 329 925

Plans de Stock Options votés en 2008 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
Conseil d'Administration	11/04/2008			11/04/2008		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300			3 110 250		
Nombre de personnes concernées :	48			199		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	11/04/10	11/04/11	11/04/12	11/04/10	11/04/11	11/04/12
Fin d'exercice	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14
Prix de souscription (€)	2,95	2,95	2,95	2,80	2,80	2,80
Options annulées au 31/12/11	13 100	22 800	28 800	86 350	111 100	443 490
Options exercées au 31/12/11	159 400	65 300	-	255 897	110 948	43 000
Options non encore exercées au 31/12/11	5 600	90 000	149 300	206 303	326 502	1 526 660

Plans de Stock Options votés en 2009 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	14/05/09	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	14/05/11	14/05/13
Fin d'exercice	14/05/15	14/05/15
Prix de souscription (€)	2,36	2,36
Options annulées au 31/12/11	157 600	157 600
Options exercées au 31/12/11	353 500	-
Options non encore exercées au 31/12/11	593 150	946 650

Plan de Stock Options votés en 2010 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	01/06/2010	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2013
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription (€)	3,82	3,82
Options annulées au 31/12/11	115 000	115 000
Options exercées au 31/12/11	-	-
Options non encore exercées au 31/12/11	1 005 000	1 005 000

Plan de Stock Options votés en 2011 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	20/09/2011	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245 000	
Nombre de personnes concernées :	170	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2014
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015
Prix de souscription (€)	3,87	3,87
Options annulées au 31/12/11	5 000	5 000
Options exercées au 31/12/11	-	-
Options non encore exercées au 31/12/11	1 117 500	1 117 500

Information sur l'actionnariat salarié

Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre	Prix moyen pondéré	Plan N° et date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi	Néant	-	-

consenties est le plus élevé (information globale)			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 salariés dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	196 206	4,04€	Plan N°7 du 03/01/2007 et Plan N°8 du 11/04/2008

2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2011)

Plan d'attribution gratuite d'actions voté en 2009 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA
Date du Conseil d'administration	21/04/09
Nombre total d'actions	720 750
Nombre total de bénéficiaires	55
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	418 500
Date d'acquisition des actions	21/04/11
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	22/04/13
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/11	3 500
Nombre d'actions attribuées au 31/12/11	717 250
Total actions au 31/12/11	0

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2010 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA
Date du Conseil d'administration	01/06/2010
Nombre total d'actions	733 250
Nombre total de bénéficiaires	60
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	417 000
Date d'acquisition des actions	01/06/2012
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	01/06/2014
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/11	108 500
Total actions au 31/12/11	624 750

Plan d'Attribution gratuite d'actions voté en 2011 :

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA
Date du Conseil d'administration	20/09/2011
Nombre total d'actions	548 900
Nombre total de bénéficiaires	47
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	310 900
Date d'acquisition des actions	20/09/2013
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	20/09/2015
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/11	21 500
Total actions au 31/12/11	527 400

2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)

L'assemblée générale mixte du 22 juin 2011 a autorisé le conseil d'administration à procéder sur ses seules délibérations à une augmentation de capital réservée aux salariés français, dans la limite maximum d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, par l'intermédiaire notamment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise. Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nbre d'actions	Nbre d'actions cumulé	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission			
						Par apports en numéraire	Par apport en nature	Capital cumulé
31/12/09	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2009	1 192 780	74 797 874	0,05 €	2 803 033€	2 862 672€		3 739 893,70€
31/12/10	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options en 2010	285 050	75 082 924	0,05 €	859 402,50 €	873 655 €		3 754 146,20€
31/12/11	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et d'actions gratuites en 2011	2 023 056	77 105 980	0,05 €	4 172 948,30 €	4 274 101,10 €		3 855 299 €

2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

Néant.

2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe

Néant.

2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres

L'article 5 des statuts autorise la société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

Néant.

2.3.2.2.14 Clause d'agrément

Néant.

2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant.

2.3.2.2.16 L'action Gameloft

2.3.2.2.16.1 Evolution du cours

Mois	Cours maximum (en euros)	Cours minimum (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume échangé
Janvier 2008	6,23	2,60	4,20	11 234 166
Février 2008	3,30	2,70	2,99	14 821 011
Mars 2008	3,08	2,45	2,77	8 115 620
Avril 2008	3,73	2,73	3,29	7 468 553
Mai 2008	3,71	3,11	3,33	5 334 494
Juin 2008	3,26	2,85	3,07	4 161 467
Juillet 2008	3,12	2,66	2,94	3 738 329
Août 2008	3,67	2,91	3,35	2 287 439
Septembre 2008	3,80	3,07	3,58	4 611 838
Octobre 2008	3,55	2,43	2,86	4 134 457
Novembre 2008	2,79	1,81	2,21	2 467 693
Décembre 2008	2,13	1,32	1,67	3 284 778
Janvier 2009	1,74	1,37	1,56	1 461 584
Février 2009	1,67	1,26	1,51	1 216 053
Mars 2009	1,83	1,27	1,62	1 826 636
Avril 2009	2,65	1,56	1,97	3 253 467
Mai 2009	3,04	2,50	2,78	2 660 309
Juin 2009	2,98	2,60	2,76	1 540 829
Juillet 2009	2,77	2,16	2,42	6 083 667
Août 2009	2,91	2,60	2,78	1 998 601
Septembre 2009	3,89	2,65	3,27	9 789 983
Octobre 2009	3,96	3,10	3,68	3 840 852
Novembre 2009	3,68	3,11	3,36	5 715 564
Décembre 2009	3,53	2,92	3,26	3 680 869
Janvier 2010	4,21	3,50	3,82	5 813 838
Février 2010	3,94	3,00	3,25	5 219 969
Mars 2010	3,60	3,12	3,37	4 737 550
Avril 2010	4,15	3,54	3,81	6 586 115
Mai 2010	4,08	3,52	3,83	6 705 810
Juin 2010	4,07	3,62	3,86	3 696 432
Juillet 2010	3,79	3,37	3,66	2 356 564

Août 2010	3,81	3,36	3,57	1 846 746
Septembre 2010	3,66	3,41	3,55	2 559 663
Octobre 2010	4,45	3,58	4,16	4 114 696
Novembre 2010	4,93	4,20	4,46	4 046 386
Décembre 2010	5,46	4,32	4,96	5 963 381
Janvier 2011	5,28	4,76	4,97	4 202 473
Février 2011	4,75	4,47	4,62	6 015 561
Mars 2011	4,19	4,67	4,61	7 451 640
Avril 2011	4,92	4,42	4,58	4 290 665
Mai 2011	5,14	4,84	5,04	3 727 124
Juin 2011	5,27	4,87	5,00	2 599 910
Juillet 2011	4,59	5,02	4,82	1 835 818
Août 2011	3,72	4,84	4,02	3 880 946
Septembre 2011	3,92	3,58	3,70	2 670 903
Octobre 2011	4,11	3,21	4,03	3 900 309
Novembre 2011	4,76	3,90	4,76	6 975 501
Décembre 2011	5,04	4,48	4,84	4 616 441

2.3.2.2.16.2 Evolution du nombre d'actions

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	121 128	6
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754
Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855

2.3.2.2.17 Dividende

La société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices et n'envisage pas pour l'instant d'en distribuer à court terme.

2.3.2.2.18 Établissement assurant le service titres

CACEIS Corporate Trust
14 rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

2.3.2.3 Principaux actionnaires

2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2009	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	12 839 507	17,166%	25 520 114	29,091%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 998 221	8,019%	11 996 442	13,675%
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,865%	4 285 412	4,885%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,250%	3 366 100	3,837%
dont Yves Guillemot	707 609	0,946%	1 406 318	1,603%
dont Gérard Guillemot	801 188	1,071%	1 602 376	1,827%
dont Christian Guillemot	1 081 703	1,446%	2 163 406	2,466%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,227%	340 060	0,388%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127%	190 000	0,217%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,214%	170 000	0,194%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,091%	68 023	0,078%
Autodétention	-	0,000%	-	-
Crédit Agricole	9 178 725	12,271%	9 178 725	10,463%
Fidelity (FMR)	8 377 701	11,200%	8 377 701	9,550%
T. Rowe Price	7 440 984	9,948%	7 440 984	8,482%
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,821%	5 101 591	5,816%
Amiral Gestion	4 239 505	5,668%	4 239 505	4,833%
Public	27 551 838	36,835%	27 796 125	31,686%
Total	74 797 874	100%	87 722 768	100%

Au 31 décembre 2010	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	11 178 294	14,888%	22 197 688	25,673%
dont Guillemot Brothers S.A.	5 174 548	6,892%	10 349 096	11,969%
dont Claude Guillemot	2 042 706	2,721%	4 085 412	4,725%
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,242%	3 366 100	3,893%
dont Yves Guillemot	382 609	0,510%	756 318	0,875%
dont Gérard Guillemot	688 648	0,917%	1 377 296	1,593%
dont Christian Guillemot	781 703	1,041%	1 563 406	1,808%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,226%	340 060	0,393%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127%	190 000	0,220%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,213%	170 000	0,197%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,091%	68 023	0,079%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%
Fidelity (FMR)	8 377 701	11,158%	8 377 701	9,689%
T. Rowe Price	7 466 181	9,944%	7 466 181	8,635%
Crédit Agricole	6 314 783	8,410%	6 314 783	7,303%
Allianz	5 101 591	6,795%	5 101 591	5,900%
Public	36 576 351	48,714%	36 936 812	42,721%
Total	75 082 924	100%	86 462 779	100%

Au 31 décembre 2011	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	10 407 217	13,498%	20 590 284	23,487%
dont Guillemot Brothers S.A.	4 918 221	6,379%	9 836 442	11,221%
dont Claude Guillemot	2 061 456	2,674%	4 104 162	4,682%
dont Michel Guillemot	1 692 050	2,194%	3 375 100	3,850%
dont Yves Guillemot	401 359	0,521%	775 068	0,884%
dont Gérard Guillemot	568 648	0,737%	1 137 296	1,297%
dont Christian Guillemot	340 453	0,442%	662 156	0,755%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,221%	340 060	0,388%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,123%	190 000	0,217%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,208%	170 000	0,194%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,088%	68 023	0,078%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%
Fidelity (FMR)	8 742 775	11,339%	8 742 775	9,973%
T. Rowe Price	7 519 735	9,752%	7 519 735	8,578%
Crédit Agricole	3 777 745	4,899%	3 777 745	4,390%
Amiral Gestion	3 168 076	4,109%	3 168 076	3,614%
Public	43 422 409	56,315%	43 767 451	49,926%
Total	77 105 980	100%	87 664 089	100%

2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012	<i>Capital et droits de vote</i>			
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	11 210 332	14,422%	21 193 399	24,070%
dont Guillemot Brothers S.A.	4 918 221	6,328%	9 836 442	11,172%
dont Claude Guillemot	2 061 456	2,652%	4 104 162	4,661%
dont Michel Guillemot	2 695 165	3,468%	4 378 215	4,972%
dont Yves Guillemot	401 359	0,516%	775 068	0,880%
dont Gérard Guillemot	568 648	0,732%	1 137 296	1,292%
dont Christian Guillemot	140 453	0,181%	262 156	0,298%
dont Yvette Guillemot	170 030	0,219%	340 060	0,386%
dont Marcel Guillemot	95 000	0,123%	190 000	0,216%
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,206%	170 000	0,193%
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,088%	68 023	0,077%
Autodétention	-	0,000%	-	0,000%
Fidelity (FMR)	8 742 775	11,248%	8 742 775	9,929%
T. Rowe Price	7 519 735	9,675%	7 519 735	8,540%
Cyrte Investments	4 058 319	5,221%	4 058 319	4,609%
Crédit Agricole	3 439 094	4,425%	3 439 094	3,906%
Amiral Gestion	3 168 076	4,076%	3 168 076	3,598%
Public	39 219 626	50,845%	39 859 625	45,270%
Total	77 725 980	100%	88 049 046	100%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote

2.3.2.3.3.1 Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SA durant l'exercice 2011:

- Franchissement en hausse le 21 janvier 2011 du seuil de 1% des droits de vote par les sociétés Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion SNC, agissant conjointement. Ces sociétés détenaient alors 900 983 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,22% du capital et 1,06% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 10 février 2011 du seuil statutaire de 1% du capital par Monsieur Christian Guillemot. Monsieur Christian Guillemot détenait alors à titre individuel 730 557 actions GAMELOFT représentant 1 461 114 droits de vote, soit 0,97% du capital et 1,69% de droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 15 février 2011 du seuil de 10% du capital par la société T. Rowe Price Group, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis) par l'intermédiaire des sociétés T. Rowe Price Associates, Inc. et T. Rowe Price International, Inc. qu'elle contrôle. La société T. Rowe Price Group, Inc. détenait alors 7 519 735 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et 8,70% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 17 mars 2011 du seuil de 1% du capital et des droits de vote par la société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center. La société UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Center détenait alors 900 983 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,20% du capital et 1,04% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 22 avril 2011 du seuil de 25% des droits de vote par les membres du concert familial Guillemot. Les membres du concert familial Guillemot détenaient alors 10 918 453 actions GAMELOFT représentant 21 609 983 droits de vote, soit 14,41% du capital et 24,89% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 13 mai 2011 du seuil de 1% des droits de vote par les sociétés Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion SNC, agissant conjointement. Ces sociétés détenaient alors 842 260 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,04% du capital et 0,91% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 19 mai 2011 du seuil de 10% du capital par la société T. Rowe Price Group, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis) par l'intermédiaire des sociétés T. Rowe Price Associates, Inc. et T. Rowe Price International, Inc. qu'elle contrôle. La société T. Rowe Price Group, Inc. détenait alors 7 519 035 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et 8,66% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 1^{er} juin 2011 du seuil de 1% des droits de vote par les sociétés Amundi, Société Générale Gestion et Etoile Gestion SNC, agissant conjointement. Ces sociétés détenaient alors 743 864 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 0,98% du capital et 0,86% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 7 juin 2011 du seuil de 10% des droits de vote par la société FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis). La société FMR LLC détenait alors 8 604 165 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,36% du capital et 9,91% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 5 octobre 2011 du seuil de 1% du capital par la société Groupama Asset Management. La société Groupama Asset Management détenait alors 803 221 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 1,06% du capital et 0,93% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 20 octobre 2011 du seuil de 1% du capital par la société Groupama Asset Management. La société Groupama Asset Management détenait alors 656 111 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 0,87% du capital et 0,76% des droits de vote existants.

- Franchissement en baisse le 3 novembre 2011 du seuil statutaire de 1% des droits de vote par Monsieur Christian Guillemot. Monsieur Christian Guillemot détenait alors à titre individuel 440 453 actions GAMELOFT représentant 862 156 droits de vote, soit 0,58% du capital et 0,99% de droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 4 novembre 2011 du seuil de 5% des droits de vote par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole Chevreux. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 3 894 593 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 5,14% du capital et 4,49% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 10 novembre 2011 du seuil de 10% des droits de vote par la société FMR LLC (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis). La société FMR LLC détenait alors 8 742 775 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 11,53% du capital et 10,08% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 29 novembre 2011 du seuil de 5% du capital et des droits de vote par la société T. Rowe Price Associates, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis). La société T. Rowe Price Associates, Inc. détenait alors 3 503 723 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 4,62% du capital et 4,06% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 30 novembre 2011 du seuil de 1% du capital par la société Allianz Global Investors Luxembourg S.A. La société Allianz Global Investors Luxembourg S.A. détenait alors 793 400 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 1,05% du capital et 0,92% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 15 décembre 2011 du seuil de 5% du capital par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole Chevreux. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 3 777 745 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,37% des droits de vote existants.

2.3.2.3.3.2 *Franchissements de seuil dans le capital et les droits de vote de la société Gameloft SA intervenus après la clôture de l'exercice 2011 :*

- Franchissement en baisse le 13 février 2012 du seuil de 4% des droits de vote par la société Crédit Agricole S.A. (91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris) indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Crédit Agricole Chevreux. La société Crédit Agricole S.A. détenait alors 3 439 094 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 4,46% du capital et 3,93% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 22 février 2012 du seuil statutaire de 4% des droits de vote par Monsieur Michel Guillemot. Monsieur Michel Guillemot détenait alors à titre individuel 2 312 050 actions GAMELOFT représentant 3 995 100 droits de vote, soit 2,98% du capital et 4,54% de droits de vote existants.

2.3.2.3.4 **Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle**

Certains des accords de la Société pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, étant précisé que cela n'a pas de caractère systématique et qu'il s'agit seulement d'une possibilité.

2.3.2.3.5 **Pacte d'actionnaires**

A la connaissance de la société il n'existe aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Gameloft.

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société déclare se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, issu de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président du Conseil d'administration	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Gérard Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Marie-Thérèse Guiny Administrateur	Assemblée Générale du 22 juin 2011	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

2.4.2.2 Direction du Groupe

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président Directeur Général	Le 3 décembre 2001. Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Directeur Général Délégué Administration	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 27 juin 2003	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Directeur Général Délégué Technologies	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Gérard Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement	Le 1 ^{er} juin 2008. Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou par démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque Administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction Générale, sur l'activité de la société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, aucun membres du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

La société n'a accordé aucun prêt ni consenti aucune garantie à un membre du conseil d'administration.

2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la société il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration de la société.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères et font partie de la Direction et du Conseil d'Administration des sociétés Gameloft SA et Ubisoft Entertainment SA. A ce titre, il peut exister des conflits d'intérêts potentiels lorsque les deux sociétés sont amenées à collaborer sur certains projets.

Les deux sociétés sont notamment liées par un contrat de licence de marques selon lequel la société Ubisoft Entertainment SA concède à la société Gameloft SA une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par Gameloft SA. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SA dont le détail figure au §5.1 du présent document.

Les deux sociétés ont par ailleurs collaboré lors du lancement de jeux sur la Nintendo DS et sur la PlayStation Vita au cours des derniers exercices. La société Gameloft SA ayant développé plusieurs titres sur Nintendo DS et sur PlayStation Vita mais n'ayant pas l'expérience et le savoir faire pour en assurer la distribution physique, la société Ubisoft Entertainment SA s'est chargé de la vente des jeux auprès des chaînes de distribution. La distribution des jeux Nintendo DS et PlayStation Vita de la société Gameloft SA a été effectuée moyennant le versement à Ubisoft Entertainment SA de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé.

Gérard Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Christian Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Gameloft SA a distribué auprès de ses clients opérateurs télécoms le jeu mobile "Love Triangle" développé par les studios de création de la société Longtail Studios Inc. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SA. dont le détail figure au §5.1 du présent document.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont administrateurs des sociétés Gameloft SA et Advanced Mobile Applications Limited. Gameloft SA a distribué les jeux mobiles développés par les studios de création de la société Advanced Applications Limited.

2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

2.4.3.1 Composition des comités

Comité des nominations et rémunérations	Comité d'audit
Marie-Thérèse Guiny, Présidente	Marie-Thérèse Guiny, Présidente
Claude Guillemot, Secrétaire	Claude Guillemot
	Christian Guillemot

2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

2.4.3.2 Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2011

2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats en vigueur
Michel Guillemot	Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL Président de Gameloft Partnerships SAS Président de Gameloft Live SAS Président de Ludigames SAS Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Gameloft Inc (Canada) Président et administrateur de Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Président de Gameloft Srl (Roumanie) Président de Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne) Gérant de Gameloft Srl (Italie) Gérant de Gameloft EOOD (Bulgarie) Gérant de Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gérant de Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gérant de Gameloft S.r.o. (République Tchèque) Président et administrateur de Gameloft KK (Japon) Président et administrateur de Gameloft Company Ltd (Vietnam) Président et administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Président et administrateur de Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Président et administrateur de Gameloft Private India (Inde) Président et administrateur de Gameloft Co. Ltd. (Corée) Président et administrateur de Gameloft Ltd (Hong-Kong) Président et administrateur de Gameloft Philippines Inc. (Philippines) Président et administrateur de Gameloft Limited (Singapour) Président et administrateur de PT Gameloft Indonesia (Indonésie) Président et Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada) Président et Administrateur de Gameloft Entertainment Toronto Inc. (Canada) Président et Administrateur de PT Gameloft Indonesia (Indonésie) Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie) Administrateur de Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)

	Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
--	--

2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

Michel Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA (France) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA (France) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA (France) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA (France) Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes Unis) Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède) Administrateur suppléant de Redlynx Oy (Finlande) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Président de Hercules Thustmaster SAS Président Directeur Général de Guillemot Corporation SA Président et administrateur de Guillemot Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Srl (Italie) Administrateur de Guillemot Romania Srl (Roumanie) Administrateur de Guillemot Spain SL (Espagne)
Yves Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA (France) Président Directeur Général d'Ubisoft Entertainment SA (France) Président d'Ubisoft France SAS (France) Président d'Ubisoft International SAS (France) Président d'Ubisoft Montpellier SAS (France) Président d'Ubisoft Paris SAS (France) Président d'Ubisoft Annecy SAS (France) Président d'Ubisoft Production Internationale SAS (France) Président de Nadéo SAS (France) Président d'Owlient SAS (France) Président d'Ubisoft Motion Pictures Rabbids SAS (France) Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada), Président et administrateur d'Hybride technologies Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Vancouver Inc (Canada), Président et administrateur d'Ubisoft Toronto Inc (Canada), Président et administrateur de Quazal Technologies Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Président et administrateur de Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis) Président et administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Président et administrateur d'Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde) Président et administrateur d'Ubi Games SA (Suisse)

	<p>Président et administrateur d'Ubisoft Emirates FZ LLC (Emirats Arabes Unis) Gérant d'Ubisoft Emea SARL (France) Gérant d'Ubisoft Learning & Development SARL (France) Gérant d'Ubisoft Motion Pictures SARL (France) Gérant d'Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg) Gérant de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne) Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne) Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne) Gérant d'Ubisoft EooD (Bulgarie) Gérant d'Ubisoft Studios Srl (Italie) Gérant d'Ubisoft Sarl (Maroc) Gérant d'Ubisoft BV (Pays-Bas) Vice-président et administrateur d'Ubisoft Inc. (Etats-Unis) Administrateur exécutif de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur exécutif de Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur de Red Storm Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft Studios SL (Espagne) Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft Osaka KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft Srl (Roumanie) Administrateur d'Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Administrateur d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède) Administrateur de Redlynx Oy (Finlande) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)</p>
Gérard Guillemot	<p>Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président de Longtail Studios Inc (Etats-Unis) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Inc (Canada)</p>
Christian Guillemot	<p>Président Directeur Général de Guillemot Brothers SA Président et Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Vice-Président d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Administrateur de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis)</p>

2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant de L'Odysée Interactive Games SARL (France) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A. Administrateur de Gameloft Ltd. (Malte)
Claude Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Yves Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A. Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis)
Gérard Guillemot	Directeur Général Délégué de Gameloft SA Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Christian Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.

2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant d'Ubi Studios Srl (Italie) Gérant d'Ubisoft Studios SL (Espagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur de Chengdu Ubi Computer Software Company Ltd (Chine)
Claude Guillemot	Administrateur et Vice Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Vice-président d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Limited (Irlande) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Co Ltd (Chine) Administrateur suppléant d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Membre suppléant du comité de liquidation et Président d'Ubisoft Norway A/S (Norvège)
Yves Guillemot	Président et Administrateur : Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Président de Ludi Factory SAS Président d'Ubisoft Books and Records SAS Président d'Ubisoft Computing SAS Président d'Ubisoft Design SAS Président d'Ubisoft Development SAS Président d'Ubisoft Editorial SAS Président d'Ubisoft Graphics SAS Président d'Ubisoft Manufacturing & Administration SAS Président d'Ubisoft Marketing International SAS Président d'Ubisoft Operational Marketing SAS Président d'Ubisoft Organisation SAS Président d'Ubisoft Support Studios SAS Président d'Ubisoft World SAS Président de Tiwak SAS Président d'Ubisoft Finland OY (Finlande) Gérant d'Ubisoft Art SARL Gérant d'Ubisoft Castelnau SARL Gérant d'Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL Gérant d'Ubisoft Gameplay SARL Gérant d'Ubisoft Marketing France SARL Gérant d'Ubisoft Market Research SARL Gérant d'Ubisoft Paris Studios SARL

	Gérant d'Ubisoft Production Ancecy SARL Gérant d'Ubisoft Production Internationale SARL Gérant d'Ubisoft Studios Montpellier SARL Gérant d'Ubisoft Production Montpellier SARL Gérant d'Ubisoft Design Montpellier SARL Gérant d'Ubisoft IT Project Management SARL Gérant d'Ubisoft Innovation SARL Gérant d'Ubisoft Créa SARL Gérant d'Ubisoft Talent Management SARL Gérant d'Ubisoft Services SARL Gérant d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Gérant de Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche) Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne) Administrateur d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Irlande) Liquidateur : Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Membre unique du comité de liquidation et Président : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
Gérard Guillemot	Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
Christian Guillemot	Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne)

2.4.5 Rémunération des dirigeants

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant social sur l'année 2011 :

Données en Euros	Rémunérations brutes cumulées	Jetons de Présence	Nombre de Stock options attribués	Prix d'exercice	Nombre d'actions gratuites attribuées	Juste valeur
Michel Guillemot	743 827	0	300 000	3,87		
Claude Guillemot	371 244	0			14 500	2,40
Gérard Guillemot	497 348	0	37 500	3,87		
Yves Guillemot	56 244	0			14 500	2,40
Christian Guillemot	493 752	0			14 500	2,40

2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

(i.) la société,

(ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,

(iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,

(iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 162 K€, dont 154 K€ versés par GAMELOFT SA.

Données en Euros	GAMELOFT SA	GAMELOFT Inc.	GAMELOFT Ltd.	GAMELOFT HK	GAMELOFT PTE	Guillemot Brothers SA	TOTAL
	Rémunération brute fixe	Rémunération au titre de 2011					
Michel Guillemot	60 000		172 857	238 392	240 265	42 313	743 827
Claude Guillemot	31 248					339 996	371 244
Gérard Guillemot	-	34 852				462 496	497 348
Yves Guillemot	31 248					24 996	56 244
Christian Guillemot	31 248					462 504	493 752

Au titre de 2011, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 2 162 415 euros.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données en Euros):

Michel Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	743 827	743 827	478 532	478 532
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	30 369	30 369
TOTAL	743 827	743 827	508 901	508 901

Claude Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	371 244	371 244	371 244	371 244
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	371 244	371 244	371 244	371 244

Gérard Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	497 348	497 348	399 052	399 052
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	497 348	497 348	399 052	399 052

Yves Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	56 244	56 244	56 244	56 244
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	56 244	56 244	56 244	56 244

Christian Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	493 752	493 752	493 752	493 752
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	493 752	493 752	493 752	493 752

2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société n'a pas versé des jetons de présence aux mandataires sociaux de Gameloft SA.

2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	300 000	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	37 500	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées sur les exercices précédents aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS				
	Plan n°6 du 11/01/2006	Plan n°7 du 03/01/2007	Plan n°8 du 11/04/2008	
Date du Conseil d'administration	11/01/2006	03/01/2007	11/04/2008	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :				
- Monsieur Michel Guillemot	90 000	270 000		300 000

- Monsieur Christian Guillemot	90 000	30 000	37 500		
- Monsieur Yves Guillemot	90 000	30 000	37 500		
- Monsieur Claude Guillemot	90 000	30 000	37 500		
- Monsieur Gérard Guillemot	90 000	90 000			37 500
Point de départ d'exercice des options	11/01/2010	03/01/2011	11/04/2012	11/04/2010	11/04/2010
Date d'expiration	11/01/2012	03/01/2013	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	5,35 €	4,10 €	2,80€	2,80€	2,95€
Modalités d'exercice	50% par an à compter du 11/01/2010 jusqu'au 11/01/2012	Du 03/01/2011 jusqu'au 03/01/2013	Du 11/04/2012 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014	1/3 par an à compter du 11/04/2010 jusqu'au 11/04/2014
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	225 000	-	-	-	-
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	225 000	450 000	450 000		

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONNAIRES ATTRIBUEES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS		
	Plan n°9 du 14/05/2009	Plan n°10 du 01/06/2010
Date du Conseil d'administration	14/05/2009	01/06/2010
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par :		
- Monsieur Michel Guillemot	300 000	300 000
- Monsieur Gérard Guillemot	37 500	37 500
Point de départ d'exercice des options	14/05/2011	01/06/2012
Date d'expiration	14/05/2015	01/06/2014
Prix de souscription	2,36 €	3,82 €
Modalités d'exercice	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015	50% à compter du 01/06/2012 jusqu'au 01/06/2014 et 50% à compter du 01/06/2013 jusqu'au 01/06/2014
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes en fin d'exercice	337 500	337 500

2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

Attribution gratuite d'actions durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

ATTRIBUTIONS D'ACTIONNAIRES GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE						
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe

- Monsieur Yves Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		43 500				

Attribution gratuite d'actions sur les exercices précédents aux mandataires sociaux par la Société

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010						
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	2,44 €	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	2,44 €	01/06/2014	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	01/06/2010	18 750	01/06/2012	2,44 €	01/06/2014	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		56 250				

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009						
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	1,19 €	22/04/13	Conditions de performance interne et des conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	1,19 €	22/04/13	Conditions de performance interne et des conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	1,19 €	22/04/13	conditions de performance interne et des conditions de performance externe
TOTAL		55 500				

2.4.5.5 Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X

- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

Déclarant :		Monsieur Michel Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Président Directeur Général.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Acquisition	22/09/2011	3 000	3,60 €	10 800 €
Acquisition	22/09/2011	2 000	3,54 €	7 080 €
Acquisition	03/10/2011	4 000	3,427 €	13 708 €

Déclarant :		Monsieur Christian Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	10/02/2011	51 146	4,6055 €	235 552,90 €
Cession	11/02/2011	3 088	4,60 €	14 204,80 €
Cession	14/02/2011	102 951	4,6456 €	478 269,17 €
Cession	15/02/2011	2 815	4,67 €	13 146,05 €
Cession	22/02/2011	19 576	4,6031 €	90 110,29 €
Cession	23/02/2011	3 412	4,60 €	15 695,20 €
Cession	28/02/2011	8 897	4,50 €	40 036,50 €
Cession	01/03/2011	44 773	4,5222 €	202 472,46 €
Cession	02/03/2011	3 345	4,50 €	15 052,50 €
Cession	09/03/2011	19 997	4,5075 €	90 136,48 €
Cession	17/10/2011	21 000	4 €	84 000 €
Cession	03/11/2011	79 000	4,0527 €	320 163 €
Cession	08/11/2011	100 000	4,20 €	420 000 €

Déclarant :		Monsieur Gérard Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	24/03/2011	5 288	4,60 €	24 324,80 €
Cession	28/03/2011	62 576	4,6038 €	288 087,39 €
Cession	25/05/2011	52 136	5 €	260 690,43 €

Déclarant :		Guillemot Brothers Société Anonyme		
Personne liée à :		Monsieur Christian Guillemot. Qualité : Administrateur et Président Directeur Général.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	08/11/2011	4 000	4,2077 €	16 830,80 €
Cession	09/11/2011	7 770	4,2022 €	32 651,09 €
Cession	14/11/2011	213 986	4,2344 €	906 102,32 €
Cession	15/11/2011	30 571	4,25 €	129 926,75 €

3. ETATS FINANCIERS

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2011

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2011 (En K€)

ACTIF	Notes	Net	
		Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
		31.12.11	31.12.10
Immobilisations incorporelles	1	11 856	14 564
Immobilisations corporelles *	2	7 509	5 964
Actifs financiers non courants	3	2 211	2 337
Actifs d'impôts différés	4	11 400	1 753
Autres créances non courantes	5	3 463	2 313
Actifs non courants		36 439	26 931
Stocks		-	-
Avances & acomptes versés	6	10	119
Clients et comptes rattachés	7	50 609	42 100
Actifs financiers **	8	71	71
Autres créances et comptes de régularisation	9	13 335	10 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	38 034	27 038
Actifs courants		102 060	79 965
Total Actif		138 499	106 896

* dont immobilisations brutes financées par crédit bail : 115 K€

** dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : - K€

PASSIF	Notes	Exercice de 12 mois	
		31.12.11	31.12.10
Capital Social		3 855	3 754
Primes d'émission et de fusion		71 625	67 452
Réserves consolidées		- 8 788	- 22 823
Autres réserves		17 996	15 834
Résultat consolidé		18 225	13 566
Capitaux propres part du groupe	11	102 914	77 783
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres		102 914	77 783
Provisions pour risques et charges	12	70	30
Engagements envers le personnel	13	443	353
Dettes financières	14		
Avances et acomptes reçus			
Autres dettes	17		
Passif d'impôts différés	15	2 573	1 924
Passifs non courants		3 086	2 307
Provisions pour risques et charges	12	-	-
Dettes financières *	14	1 086	1 906
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	17 394	15 158
Avances et acomptes reçus			
Dettes fiscales et sociales	18	11 153	9 290
Autres dettes	17	2 866	453
Passifs courants		32 499	26 807
Total Passif		138 499	106 896

* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€

3.1.2Etat du résultat consolidé au 31 décembre 2011 (En K€)

3.1.2.1Compte de résultat consolidé

	Notes	Exercice de 12 mois 31.12.11	Exercice de 12 mois 31.12.10
Chiffre d'affaires	19	164 357	140 958
Production immobilisée	19	8 013	10 121
Production stockée	19	- 13	- 443
Autres produits de l'activité	20	3 197	1 357
Coûts des ventes	21	- 19 040	- 18 911
Frais de Recherche & Développement	22	- 88 861	- 75 925
Frais Commerciaux	23	- 30 542	- 26 998
Frais Administratifs	24	- 15 061	- 11 920
Variation des stocks de produits finis		-	-
Dotations aux provisions	25	- 1 967	- 2 553
Autres produits d'exploitation	26	239	379
Autres charges d'exploitation	26	- 1 347	- 1 275
Résultat opérationnel courant		18 976	14 790
Autres produits opérationnels	27	-	56
Autres charges opérationnelles	27	-5 311	- 278
Résultat opérationnel		13 665	14 568
Coûts de l'endettement financier net		377	123
Produits financiers		5 097	6 626
Charges financières		- 6 618	- 5 437
Résultat financier	28	- 1 144	1 312
Participation des salariés		- 36	- 117
Charge d'impôt	29	5 740	- 2 197
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		=	=
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		18 225	13 566
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net de la période **		18 225	13 566
Résultat par action		0.24	0.18
Résultat dilué par action		0.23	0.17

* dont- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€

- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2011 : 0 K€

** le résultat de la période est attribuable en totalité aux porteurs de capitaux propres

3.1.2.2Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.11	31.12.10
Résultat net – Part du groupe	18 225	13 566
Ecart de conversion, nets d'impôts	+ 24	- 625
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres	+ 208	- 57
Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)	+ 232	- 682
Résultat global consolidé	18 457	12 884

3.1.3Etat des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2011 (En K€)

En K€	Exercice de 12 mois	
	31.12.11	31.12.10
Flux d'exploitation		
Résultat net	18 225	13 566
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	21-22-23-24 18 001	13 924
Variation des provisions	20-25-28 596	1 131
Variation des impôts différés	29 -9 066	95
Résultat lié aux stock-options et assimilés	22-23-24 2 139	2 283
Plus ou moins values de cession	26 154	186
Marge brute d'autofinancement	30 048	31 185
Variation de stocks	-	457
Variation des créances d'exploitation	-12 400	-11 474
Variation des dettes d'exploitation	7 469	2 767
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation (1)		
Variation du BFR d'exploitation	- 4 931	- 8 250
Total des flux d'exploitation	25 118	22 935
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	1 - 8 746	- 9 230
Acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	2 - 5 190	- 4 016
Acquisitions d'immobilisations financières	3 -	-
Acquisitions d'autres immobilisations financières	3-5 - 810	- 1 184
Acquisitions avances sur licences (1)	1 - 3 695	- 5 455
Cessions des immobilisations / Déconso	26 49	65
Remboursements des prêts et autres immobilisations financières	3 912	138
Remboursements avances sur licences		
Variation de périmètre		79
Autres flux		
Total des flux liés aux investissements	- 17 481	- 19 603
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursement des emprunts	14	
Augmentation de capital	11 101	14
Augmentation de la prime d'émission	11 4 173	859
Variation des comptes courants des actionnaires		- 2
Autres flux	6	- 57
Total des flux des opérations de financement	4 280	814
Incidence des écarts de conversion	-101	1 237
Variation de trésorerie	10	5 384
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	25 133	19 749
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	36 948	25 133

(4)Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour 175 K€ en 12/2011 et - 360 K€ en12/ 2010

(5)Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés

3.1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 (En K€)

	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Réserves liées aux instruments financiers	Réserves consolidées stocks options	Autres		Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux Propres
						Ecarts de conversion	Actions propres			
Situation au 31 décembre 2008	3 680	63 790	29 092	0	12 587	1 529	0	49 436	▪	49 436
Variation de capital de l'entreprise consolidante	60	2 803						2 863		2 863
Résultat consolidé de l'exercice			5 972					5 972		5 972
(résultat net GAMELOFT SA : 4 653 K€)										
Autres mouvements			147		2 686	- 1 167		1 666		1 666
Situation au 31 décembre 2009	3 740	66 593	- 22 973	0	15 274	- 2 696	0	59 936		59 936
Variation de capital de l'entreprise consolidante	14	859						874		874
Résultat consolidé de l'exercice			13 566					13 566		13 566
(résultat net GAMELOFT SA : 9 815 K€)										
Autres mouvements			150		2 283	973		3 406		3 406
Situation au 31 décembre 2010	3 754	67 452	- 9 257	0	17 557	- 1 723	0	77 783		77 783
Variation de capital de l'entreprise consolidante	101	4 173						4 274		4 274
Résultat consolidé de l'exercice			18 225					18 225		18 225
(résultat net GAMELOFT SA : 3 050 K€)										
Autres mouvements			469		2 139	24		2 632		2 632
Situation au 31 décembre 2011	3 855	71 625	9 437	0	19 696	- 1 699	0	102 914		102 914

La rubrique « écart de conversion » enregistre les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales hors zone Euro. Les réserves de conversion sont essentiellement constituées par la hausse du Dollars US entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1,33620) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 1,2939) soit - 771 K€, par la hausse du Dollars Canadiens entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1,33220) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 1,32150) soit - 105 K€, par la hausse du Wong Coréen entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 1.499,06) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 1.498,69) soit + 78 K€, par la hausse du Yen entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 108,65) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 100,20) soit + 187 K€, par la baisse du Peso Argentin entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 5,2930) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 5,5679) soit + 215 K€, par la hausse de la Livre Sterling entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 0,86075) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 0,83530) soit + 65 K€, par la baisse du Peso Mexicains entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 16,5475) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 18,0512) soit + 226 K€ et par la baisse de la Roupie Indienne entre le taux de clôture du 31/12/10 (1€ = 59,758) et le taux de clôture du 31/12/11 (1€ = 68,713) soit + 89 K€.

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

Les notes et tableaux ci-après sont présentés en milliers d'euros.

3.1.5.1 Préambule

Leader mondial dans le développement et l'édition de jeux vidéo téléchargeables, Gameloft s'est positionné depuis 2000 comme l'une des entreprises les plus innovantes dans son domaine. Gameloft conçoit des jeux pour toutes les plateformes digitales dont les téléphones mobiles, smartphones et tablettes (Apple iOS et Android), boxes triple play, TV connectées, réseaux sociaux et consoles. Des accords de partenariat avec de grands détenteurs de droits permettent à Gameloft d'associer ses jeux aux plus grandes marques internationales telles que UNO, Spider Man, Harry Potter, Lego, Ice Age, Sonic. Gameloft dispose de plus d'un portefeuille de marques en propre avec des franchises établies telles que Real Football, Asphalt, Modern Combat, Dungeon Hunter et N.O.V.A Near Orbit Vanguard Alliance. Gameloft est présent sur tous les continents, distribue ses jeux dans 80 pays et emploie aujourd'hui 5 461 personnes réparties dans 26 pays à travers le monde.

Gameloft SA est domiciliée en France.

Grâce à des accords avec l'ensemble des principaux opérateurs de télécommunications sans fils, des fabricants de téléphones, des distributeurs spécialisés ainsi que sa boutique en ligne www.gameloft.com, GAMELOFT distribue ses jeux dans plus de 80 pays.

GAMELOFT est cotée au Compartiment B de la bourse de Paris (ISIN : FR0000079600, Bloomberg : GFT FP, Reuters : GFT).

Les états financiers consolidés de Gameloft SA comprennent Gameloft SA et ses filiales.

Les comptes consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 mars 2012.

3.1.5.2 Faits majeurs

Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'attribution d'actions gratuites pour 4 274 K€, dont 4 173 K€ en prime d'émission. Le capital social s'élève désormais à 3 855 K€.

A noter que les filiales, Gameloft Pte (Singapour) et Gameloft Venezuela ont augmenté leurs capitaux propres sur l'année afin de respecter les normes locales respectivement de 56 K€ et de 72 K€.

Création :

Une nouvelle société a été créée sur l'année à Toronto au Canada (Gameloft Entertainment Toronto Inc).

Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2011 diffère de celui de l'exercice 2010 avec l'entrée de la société nouvellement créée. Gameloft Entertainment toronto Inc rentre dans le périmètre dès sa création.

L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

Les monnaies comme le Dollar, le Peso Argentins et le Peso Mexicain ont fortement baissé au cours de l'année 2011. Cette baisse a impacté nos comptes et surtout, au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 2 836 K€. Les cours du Yen Japonais et le Dollar Australien ont augmenté sur cette année entraînant un différentiel positif de 276 K€ sur le chiffre d'affaires par rapport à la même période en 2010.

Activation des déficits :

La société GAMELOFT SA a activé sur cette année ses déficits reportables pour 9 638 K€ suite à ses résultats

bénéficiaires depuis plusieurs années.

Abandon de certains développements de jeux :

GAMELOFT a décidé de concentrer les efforts de création sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion et donc d'abandonner certains développements de jeux sur consoles et réseaux sociaux.

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.3.1 Principes Généraux – Référentiel comptable

3.1.5.3.1.1 Référentiel Comptable

Les états financiers consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne est consultable sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS tel que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros notés en K€, monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

3.1.5.3.1.2 Effets des normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} Janvier 2011

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact ou non applicable sur les états financiers du Groupe :

- Amendement à la norme IFRS 1 – Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants.
- IAS 24 révisée – Informations relatives aux parties liées.
- IFRIC 14 révisée – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal.
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres.
- Amendement à la norme IAS 32 – Classement des émissions de droits.
- Améliorations aux IFRS 2010.

Au 31 décembre 2011, il n'y a aucune norme IFRS ou interprétation IFRS publiée et en vigueur au 1^{er} janvier 2011, qui soit applicable par le Groupe et non adoptée par l'Union Européenne.

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

3.1.5.3.1.3 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes consolidés du 31 décembre 2011.

3.1.5.3.1.4 Principes de consolidation

Les sociétés filiales du Groupe sont consolidées par intégration globale dès lors que le Groupe exerce son contrôle. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération, ainsi que le pouvoir de nommer ou révoquer les membres des organes de direction, de réunir la majorité des droits de vote dans ledit organe. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités ad hoc sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le groupe et des risques et avantages envisagés, le groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Ne sont pas consolidées les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe. Au 31 décembre 2011, il n'y a aucune exclusion dans le périmètre de consolidation.

Les éliminations des opérations intra-groupes sont réalisées pour toutes les sociétés du groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminées.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les sociétés liquidées, en cours de liquidation ou dont les critères ne sont pas significatifs ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

▪ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par GAMELOFT SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

▪ Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- Conversion en euros des éléments en devises des sociétés françaises

Les charges et produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les actifs et les dettes sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

- Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises : les entités du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou en charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts ou emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères : Aucune filiale du groupe n'exerce son activité dans une économie hyper inflationniste.

Les comptes des entités étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

Les actifs et passifs (y compris les goodwill quand il en existe et ajustements de valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges sont convertis au cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres. Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

3.1.5.3.1.5 Estimations et Jugements

La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les jugements significatifs exercés par la direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables et l'analyse des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme aux entités du groupe.

Tableau récapitulatif des estimations :

Note	Estimation	Nature de l'information communiquée
§ 3.1.5.3.2.2	Pertes de valeur	Principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 13	Avantages au personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 11	Païement en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
§ 3.1.5.3.2.12 & Note 12	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 29	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

3.1.5.3.1.6 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques (Europe, Amérique du Nord et Reste du Monde).

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle, par secteur géographique, présentée en point 3.1.6 est l'information utilisée par le management du groupe et notamment son Président Directeur Général.

3.1.5.3.2 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe

3.1.5.3.2.1 Goodwill

Les goodwills correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation annuels sont réalisés à la fin de chaque clôture comptable. La valeur recouvrable des goodwills est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée et est irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent à la filiale concernée.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.1.5.3.2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lequel il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

GAMELOFT distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur consoles de jeux de nouvelle génération :

Les frais de développement sur les consoles de jeux de nouvelle génération sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation est pratiquée en conséquence.

Les sociétés ne pratiquent pas de recherche fondamentale.

• Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et 400 modèles de smartphones et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. GAMELOFT ne remplissant pas tous les critères d'activation, les dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes qui sont activés depuis l'exercice 2007.

▪ Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

▪ Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.1.5.3.2.3 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

Qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif

Que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Les immobilisations corporelles apparaissent au bilan à leur coût d'achat diminué du cumul des amortissements et du cumul éventuel des pertes de valeur. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.1.5.3.2.4 Immobilisations acquises par voie de location financement

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Les immobilisations financées par voie de location financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés afin de se placer dans la situation où la société aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunts.

Le montant comptabilisé à l'actif est égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du coût des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

3.1.5.3.2.5 Actifs financiers non courants

Les titres de participation et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie « sociétés non consolidés » car ils ne sont pas détenus dans le but de réaliser des profits à court terme. Ces actifs sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les autres titres financiers sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

3.1.5.3.2.6 Impôts différés et exigibles

L'impôt sur le résultat : charge ou produit comprend la charge / le produit d'impôt exigible et la charge / le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture,
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

3.1.5.3.2.7 Autres créances non courantes

Les autres créances non courantes regroupent des crédits d'impôts Recherche et Développement d'exercices antérieurs. Ils sont comptabilisés lorsque leur acceptation est acquise auprès des organismes locaux et leur délai d'expiration est de 10 et 20 ans.

3.1.5.3.2.8 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre le coût des produits finis et la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode FIFO. La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable. Le montant de toute reprise de dépréciation des stocks est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

3.1.5.3.2.9 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

3.1.5.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités, dépôts à vue et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur par le biais du résultat. Ils sont enregistrés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées en résultat.

3.1.5.3.2.11 Capital social

Actions ordinaires :

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

Actions d'autocontrôle :

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

A ce jour le groupe n'a pas d'action d'autocontrôle.

3.1.5.3.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

3.1.5.3.2.13 Avantages accordés aux salariés

- Indemnités retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, GAMELOFT participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

-dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs, qui sont généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés.

-dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	1 à 3 %
Taux d'actualisation	4 %
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

Au sein du groupe GAMELOFT, les régimes à prestations définies ne font l'objet d'aucun financement par, des placements de différents instruments, de titres de capitaux propres ou de placements obligataires.

-Indemnités de fin de contrats

La provision pour indemnité de fin de contrat de travail des salariés au Vietnam couvre les avantages cumulés acquis par les salariés au cours de leur année de service jusqu'en 2008. Les indemnités sont versées au départ du salarié et le groupe n'a plus de dettes envers le salarié une fois l'indemnité payée. Les droits sont réactualisés chaque année en fonction des dispositions applicables au Vietnam. Depuis 2009 est instituée une couverture chômage financée par l'employeur et le salarié.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantage particulier au personnel.

-Stock options et Attribution d'actions gratuites

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date de l'attribution) et d'actions gratuites constitue un complément de rémunération comptabilisé comme une charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti :

Pour les plans de stock-options et d'actions gratuites, la charge comptable représente la valorisation des options à la date d'attribution de chaque plan. La juste valeur des options dépend donc de la date à laquelle elles sont acquises par le bénéficiaire. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les critères de volatilité ont été fixés suivant deux étapes :

- la détermination de la volatilité historique du cours se rapprochant de la durée de vie de l'option
- la prise en compte d'éléments tangibles permettant d'anticiper que l'avenir sera différent du passé.

Le taux sans risque, appelé aussi « taux à échéance constante » est le taux de rendement d'une Obligation Assimilable du Trésor français fictive à 5 ans ou 7 ans de maturité.

La méthode utilisée pour l'évaluation des stocks options et actions gratuites suit la méthode binomiale.

Plans en vigueur au 31 décembre 2011 :

	Plans de stock-options 2006	Plans de stock-options 2007	Plans de stock-options 2008
Volatilité	46 % (1)	39 % (2)	45 % (3)
Taux de rotation lié au départ du groupe	8 % par an	8% par an	5,5% par an pour la France 12% par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Taux de rendement des obligations zéro-coupons à 5 et 6 ans		Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7
	3,93 %	3,85 % en juin 2006	3,93 %
			Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7
			3,90 %

(1) La volatilité a été déterminée en retraçant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation. Le modèle économique de l'époque était complètement modifié par rapport à son modèle actuel et donc l'évolution du cours ne saurait être comparable avec son évolution au cours des années ultérieures.

(2) La volatilité a été déterminée en retraçant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation.

(3) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2003 à avril 2008.

	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2009	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2010	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2011
Volatilité	44 % (4)	55 % (5)	53,8 % (6)
Taux de rotation lié au départ du groupe	5,5% par an pour la France 8 % par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde	6 % par an pour la France 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7		Moyenne entre le taux TEC 3 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 5
	2,95 %	2,39 % pour les AGA	1,36 %
			1,52 %

(4) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2004 à avril 2009

(5) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de juin 2007 à juin 2010

(6) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de septembre 2008 à septembre 2011

- DIF

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures.

3.1.5.3.2.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

3.1.5.3.2.15 Chiffres d'affaires

Conformément à IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué, net de rabais, remises ristournes, escomptes financiers.

Les revenus de l'activité jeux mobiles sont le cœur d'activité de la société grâce notamment aux innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques et l'arrivée de nouveaux entrants dynamiques. Le chiffre d'affaires est déterminé via notre réseau de distribution (opérateurs, affiliés, constructeurs....) indiquant le nombre de téléchargements de nos jeux sur leurs différents serveurs et par rapport aux conditions du contrat.

Les revenus consoles rassemblent les services de téléchargement de jeux sur consoles (Xbox Live Arcade, sur 3DS, PS Vita et PS3 Network), sur les réseaux sociaux, sur la dernière génération de box triple-play et sur les télévisions dites connectées ainsi que la vente de jeux de produits physiques. Sur le chiffre d'affaires téléchargeable, nous avons la même méthode de comptabilisation que l'activité mobile. En revanche, le chiffre d'affaires de « produits physiques » est constaté par le produit des ventes, des remises le cas échéant.

3.1.5.3.2.16 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut les coûts de production des cartouches de jeux consoles hors variation de stocks, les redevances de royalties ainsi que les frais liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

3.1.5.3.2.17 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt.

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents.

Le groupe estime que le sous total « Résultat opérationnel courant » présenté de manière distincte dans le compte de résultat, facilite la compréhension de la performance opérationnelle récurrente, et permet aux utilisateurs des états financiers de disposer d'éléments utiles pour analyser cette dernière.

3.1.5.3.2.18 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

-les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement et les intérêts créditeurs,

-le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

GAMELOFT n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés pour gérer ou réduire son exposition aux risques de variation des cours de change que nous pourrions trouver sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés (swap de devises ou autres).

3.1.5.3.2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net) en conformité avec la norme IAS 7.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique aux flux liés aux opérations d'investissement.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les valeurs mobilières de placement, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

Aucun dividende de la société mère n'a été versé au 31 décembre 2011 au titre du résultat 2010.

3.1.5.3.2.20 Les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

3.1.5.3.2.21 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

-Résultat par action :

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

-Résultat dilué par action :

Ce résultat est égal à la division du :

- résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté par le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des droits.

	31.12.11	31.12.10
Résultat net par du groupe (€) – A	18 224 813	13 566 374
Nombre d'actions ordinaires pondérés – B	76 410 413	74 887 287
Résultat net par action – C = A/B	0,239	0,181
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs – D	80 649 269	78 155 708
Résultat net (€) –E	18 224 813	13 566 374
Résultat net par action dilué – F= E / D	0,226	0,174
Résultat opérationnel courant (€)	18 975 829	14 789 946
Résultat opérationnel courant par action	0,2483	0,1975
Résultat opérationnel courant par action dilué	0,2353	0,1892

Le nombre d'actions dilutives liées aux plans de stock-options est de 2 503 235 actions et le nombre d'actions dilutives liées aux plans d'attribution d'actions gratuites est de 1 040 054 actions.

3.1.5.4 Périmètre de consolidation

3.1.5.4.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2011

Seules les entités significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le caractère significatif s'apprécie au regard de la contribution à la production immobilisée et de la contribution au chiffre d'affaires du groupe. Les autres filiales et éventuelles entités ad'hoc dont la contribution est non significative ne sont pas reprises dans cette liste.

Société	Pays	Date acquisition / création	Activité - Secteur	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
GAMELOFT SA 429 338 130	France	1999	Mobile Distribution / Production	-	Société mère	Intégration Globale

GAMELOFT INC	USA	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT INC DIVERTISSEMENT	Canada	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Ltd	Royaume- Uni	2001	Mobile Distribution / Production	99,50 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT IBERICA SA	Espagne	2001	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Italie	2001	Mobile Distribution	99,74 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Roumanie	2001	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	Chine	2003	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	Chine	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT KK	Japon	2004	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LTD VIETNAM	Vietnam	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	Mexique	2005	Mobile Production / Distribution	99,85 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT PRIVATED LTD	Inde	2005	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Co, Ltd	Corée	2005	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Argentina	Argentine	2005	Mobile Production / Distribution	95,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMLOFT Do BRASIL Ltda	Brésil	2007	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre.

3.1.5.4.2 Sociétés non retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2011

Les critères retenus sont l'activité de la société, le nombre d'employés, le total chiffre d'affaires hors groupe, le total bilan de la société. L'ensemble de ces critères détermine le caractère significatif. Tous ces critères nous permettent de considérer si une société doit être incluse dans le périmètre de consolidation ou non.

Les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2011, toutes les filiales du Groupe sont incluses dans le périmètre de consolidation. Il n'y a plus d'exclusion.

3.1.5.4.3 Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2011 diffère de celui de l'exercice 2010 avec l'entrée dans le périmètre de consolidation d'une nouvelle filiale, Gameloft Entertainment Toronto Inc.

3.1.5.5 Notes sur le bilan

1. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2011 :

Immobilisations	Au 31.12.10 cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 cumulé
Logiciels	2 213	778	- 124	22		33	2 922
Développements commercialisés	18 032	5 123	- 3 381	6 760			26 534
Avances sur licences	22 452	3 555	- 1 916			10	24 101
Développement En cours de production	4 613	2 819	- 8	- 6 760			664
TOTAL	47 311	12 275	- 5 429	22	-	43	54 221

Les frais de développements sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DSi, la 3DS, la PS3net et la PS Vita de Sony, l'Ipod 1 d'Apple, sur l'I-TV comme sur la Box Révolution 6 de Free, Samsung TV et le Mac d'Apple.....

L'augmentation des frais de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo 3DS, la PS3net, la PS Vita de Sony, le Mac d'Apple, les TV connectées ou encore les boxes Internet... est de 5 123 K€.

Les développements en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, l'augmentation est de 2 819 K€ dont 2 418 K€ transféré en développements commercialisés sur l'exercice.

La société effectue des tests sur la faisabilité du projet et de sa commercialisation. Au cours de l'exercice 2011, GAMELOFT a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 8 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les diminutions des frais de développement sont une partie de nos jeux développés sur plusieurs plateformes (dont la 3DS, Facebook et différents réseaux sociaux, NGP, PS3 Store) sur lesquels un amortissement exceptionnel a été pratiqué pour 3 381 K€. Ces développements sont des jeux en cours de production dont l'activité a été arrêtée sur la fin de l'année 2011. Gameloft a réorienté son activité et s'est recentré sur les activités consoles telles que le Mac d'Apple, les box Internet ou encore les télévisions connectées.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'exercice 2011, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Paramount avec la sortie du film Tintin en octobre dernier, Universal avec le film Fast & Furious 5, sorti en mai 2011, Sony Pictures et son légendaire Men In Black 3, mais aussi Ice Age de Fox, DC Comics pour le futur jeu : « The Dark of Kknightes Rises », The Avengers de Marvel, avec TT Games pour la sortie du jeu Lego Batman, avec Epic Games- Unreal ou encore Classic Media pour la sortie du jeu Where's Waldo.... Ces contrats sont dans la continuité de ceux des années précédentes avec Universal avec le film Jurassic Park, avec Capcom avec plusieurs jeux comme Resident Evil, Street Fighter....., avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Les éditions Albert René pour la sortie du film Astérix, Marvel pour Iron Man 2. Gameloft a signé aussi des contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser brésilien Topa ou Noa Topa, Heroes, CSI

La diminution des avances sur licences des avances pour 1 916 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2011.

Amortissements	Au 31.12.10 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulé
Logiciels	1 888	696	- 32	21		26	2 599
Développements commercialisés	12 700	10 141	- 3 381				19 460
Avances sur licences	15 385	3 611	- 1 916			- 20	17 060
Développement En cours de production	-						-
Sous Total	29 973	14 448	- 5 329	21		6	39 119
Provisions							
Développements commercialisés	1 749	2 935	- 2 516				2 167
Développement En cours de production	292	12	- 282				22
Avances sur licences	733	572	- 248				1 057
Sous Total	2 774	3 519	- 3 046	-	-	-	3 246
TOTAL	32 747	17 967	- 8 375	21	-	6	42 365

Les diminutions de provisions sur les développements commercialisés et en cours de production pour 2 798 K€ correspondent à des tests de valeur sur certaines provisions comptabilisées antérieurement.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production sont respectivement de 10 141 K€ et de 2 947 K€. Les amortissements correspondent à un plan d'amortissement sur 18 mois des coûts de développements dès la commercialisation du jeu pour 6 760 K€. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 1 016 K€ a été constatée.

Les faibles perspectives de croissance sur le créneau des jeux PC liées à l'absence d'un véritable marché organisé du jeu social et les ventes décevantes de la Nintendo 3DS et de la PS Vita, la concurrence des smartphones et tablettes tactiles, le piratage à l'échelle mondiale du PlayStation Network pendant plus de 45 jours en avril 2011 ont amené la société à réaffecter l'ensemble de ses équipes sur le secteur plus porteur.

Un amortissement exceptionnel a été comptabilisé sur l'exercice de 3 381 K€ sur les jeux abandonnés suite au changement de politiques économiques internes et une dépréciation exceptionnelle de 1 931 K€.

La société a décidé d'arbitrer au final en faveur des smartphones et tablettes tactiles.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) pour 3 611 K€.

Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 572 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2011.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Immobilisations	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulés
Installations techniques	2 868	874	- 83			38	3 698
Matériel de transport	-						-
Matériel informatique et mobilier	15 708	4 316	- 1 437	- 22		220	18 785
Matériel informatique financé par crédit-bail	114					1	115
TOTAL	18 690	5 190	- 1 519	- 22		259	22 598

L'augmentation des immobilisations corporelles est la conséquence :

du développement des différents studios de production et du renouvellement de certains matériels, des achats de téléphones portables dédiés à la création des jeux ainsi que des kits de développements de Nintendo, Sony....

Les diminutions du matériel informatique sont liées à des cessions et des mises au rebut.

Les diminutions d'installations générales sont principalement dues à des mises au rebut.

Amortissements	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulés
Installations techniques	1 650	552	- 31			5	2 176
Matériel de transport	-						-
Matériel informatique et mobilier	10 966	3 136	- 1 393	- 21		114	12 802
Matériel informatique financé par crédit-bail	110	1					111
Immobilisations en cours							
TOTAL	12 726	3 689	- 1 424	- 21		119	15 089

3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Immobilisations	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.11 Cumulés
Sociétés non consolidées (valeurs brutes)	38			- 38			-
Dépôts et cautionnements	2 299	810	- 912			13	2 211
Prêts	-				-		
TOTAL	2 337	810	- 912	- 38	-	13	2 211

Les augmentations des dépôts et cautionnements concernent principalement GAMELOFT Corée pour 383 K€, GAMELOFT KK pour 98 K€, GAMELOFT Vietnam pour 57 K€ et GAMELOFT SA pour 76 K€.

Les diminutions concernent principalement GAMELOFT Corée pour 247 K€, GAMELOFT KK pour 318 K€, GAMELOFT Beijing pour 171 K€, GAMELOFT Shangai pour 55 K€ et GAMELOFT Divertissement Inc pour 73 K€.

Le reclassement en autres créances concerne Gameloft Dubaï qui était une société en cours de création, le projet est abandonné et les fonds vont être restitués.

Pourcentage de détention des sociétés non consolidées :

Sociétés	Valeur d'acquisition des titres	Pourcentage de détention	Capitaux propres en devises	Résultat Net en devises	Résultat net	Valeur nette comptable Au 31.12.11	Valeur nette comptable Au 31.12.10
GAMELOFT DUBAI	-	100,00 %	-	-		-	38
En K€	-					-	38

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation. Les autres sociétés exclues du périmètre le sont du fait de leur caractère non significatif pour le groupe (cf. note 5.4.2).

Au 31 décembre 2011, aucune filiale n'est exclue du groupe.

4. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.11	31.12.10
Déficits activés	9 696	90
Différences temporaires fiscales	1 704	1 664
TOTAL	11 400	1 753

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte si leur récupération est probable, notamment dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Les délais d'expiration des déficits fiscaux se décomposent ainsi :

- 20 ans : 58 K€
- illimités : 9 638 K€

Les différences temporaires fiscales sont principalement sur des provisions sur charges à payer et sur des amortissements différés. Les délais d'expiration des différences temporaires fiscales se décomposent ainsi :

- 3 ans : 5 K€
- 5 ans : 589 K€
- 7 ans : 1 K€
- 8 ans : 10 K€
- 10 ans : 229 K€
- 15 ans : 14 K€
- 20 ans : 668 K€
- Illimités : 188 K€

Déficits activés / non activés :

En K€	31.12.11		31.12.10
	déficits activés	déficits non activés	déficits activés
GAMELOFT Hong Kong		441	
GAMELOFT Canada	30		11
GAMELOFT Iberica		607	
GAMELOFT Brésil		507	
GAMELOFT AUSTRALIA		274	
GAMELOFT SA	9 638	-	
GAMELOFT KK		1 930	
GAMELOFT CHENG DU		-	45
GAMELOFT Singapore		68	
GAMELOFT Divertissement Live	24		34
GAMELOFT Belgique		3	
GAMELOFT Bulgarie		-	
GAMELOFT Venezuela		20	
GAMELOFT Indonesie		-	
GAMELOFT Rep. Tchèque		173	
GAMELOFT TORONTO	3	-	
GAMELOFT LTD UK		2 520	
GAMELOFT LTD, Co		5 315	
GAMELOFT GMBH		1 834	
GAMELOFT SHANGHAI LTD		59	
GAMELOFT SHENZHEN		49	
TOTAL	9 696	14 127	90

Gameloft SA a activé sur cette année ses déficits reportables pour 9 638 K€ dont les trois derniers exercices fiscaux se sont révélés largement profitables.

Les délais d'expiration des déficits fiscaux non activés se décomposent ainsi :

- 3 ans : 20 K€
- 4 ans : 507 K€
- 5 ans : 607 K€
- 7 ans : 1 930 K€
- 10 ans : 5 315 K€
- 15 ans : 607 K€
- Illimités : 5 141 K€

5. CREANCES FISCALES NON COURANTES

	31.12.11	31.12.10
GAMELOFT Divertissements Inc.	3 461	2 311
Autres	2	2
TOTAL	3 463	2 313

Ces créances fiscales sont des crédits d'impôts recherches et développements sur notre filiale canadienne des années 2005 à 2010.

GAMELOFT Divertissements a reçu les projets de cotisation pour les crédits de R&D non remboursables réclamés par la société relative aux exercices financiers de 2005 à 2009. La vérification fiscale a été effectuée par les autorités fiscales et ces montants ont été comptabilisés dans les comptes.

Le montant de crédit de 2005 est reportable sur 10 ans, les montants de crédit des années suivantes sont reportables sur 20 ans.

6. AVANCES ET ACOMPTES VERSES

	Au 31.12.10	Augmentation	Diminution	Au 31.12.11
Avances et acomptes versés	119		-109	10
TOTAL	119		-109	10

7. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31.12.11	Brut	Provision	Net	Au 31.12.10
Clients et comptes rattachés	51 087	478	50 609	42 100
Total	51 087	478	50 609	42 100

Le délai moyen de règlement des clients du groupe GAMELOFT est de 95 jours.

Toutes les créances clients sont à moins d'un an, l'impact de l'actualisation est non significatif et non comptabilisé.

Le poste clients est en hausse par rapport au 31 décembre 2010 en corrélation avec l'augmentation du chiffre d'affaires du dernier trimestre.

8. ACTIFS FINANCIERS

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.11	31.12.10
Comptes courants d'associés	71	-	71	71
TOTAL	71	-	71	71

Il n'y a pas de compte courant sur les filiales non consolidés.

9. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances se décomposent ainsi :

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.11	31.12.10
TVA	2 594		2 594	2 195
Autres créances fiscales et sociales (1)	8 648		8 648	6 713
Avoirs fournisseurs à recevoir	9		9	5
Fournisseurs débiteurs	253		253	172
Autres	320		320	216
Charges constatées d'avance	1 132		1 132	1 019
Capital souscrit appelé non versé (PE incluse)	379		379	316
TOTAL	13 335	-	13 335	10 637

La totalité des autres créances a une échéance à moins d'un an.

(1) Créances fiscales = 8 380 K€ principalement dû au crédit d'impôt lié aux subventions d'exploitation de GAMELOFT Canada, de GAMELOFT Divertissements Live et de GAMELOFT Toronto pour 5 934 K€, de GAMELOFT Argentina pour 1 238 K€, de créances d'IS pour GAMELOFT Mexique de 283 K€, de GAMELOFT Italie pour 366 K€.

Créances sociales = 268 K€

10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des soldes de comptes de banque pour 38 034 K€ au 31 décembre 2011 contre 27 038 K€ au 31 décembre 2010.

La variation de la trésorerie nette se décompose ainsi :

Détail trésorerie	31.12.11	31.12.10
Disponibilités	38 034	27 038
VMP		
Avances en devises		
Découverts bancaires et crédits courts termes	- 1 086	- 1 906
TOTAL	36 948	25 133

Au 31 décembre 2011, ce poste comprend des livrets rémunérés à des taux disparates suivants les pays, constitués de 9 contrats conclus au taux progressif en moyenne de 2,2% l'an sur un placement de 24 mois pour une juste valeur de 9 039 K€ en France, aussi au Brésil avec 3 placements financiers pour une durée de 6 mois au taux rémunéré de 10,3% l'an pour 4 974 K€ et en Argentine, avec un placement de 20% l'an pour une durée de 1 mois pour 969K€ . La disponibilité de ces contrats est immédiate.

11. CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital de la société GAMELOFT S.A. est composé au 31 décembre 2011 de 77 105 980 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 855 299 euros.

La société GAMELOFT a procédé à des augmentations de capital par levée de stocks options et d'attribution d'actions gratuites pour 101 K€ de capital social et 4 173 K€ de primes d'émission.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	121 128	6
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5

Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754
Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500	1 329 000
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800	1 451 300
Nombre de personnes concernées :	101						
dont dirigeants	5						
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées :	33						
dont dirigeants	0						
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées :	2						
dont dirigeants	0						
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700	2 238 000	1 630 989
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300	535 000	682 400
Nombre de personnes concernées :	127					
dont dirigeants	4					
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200	494 200	377 000
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900	207 900	237 900
Nombre de personnes concernées :	38					
dont dirigeants	1					
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600	2 595 350	2 059 465
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650	369 950	640 940
Nombre de personnes concernées :	199				
dont dirigeants	4				
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200	398 900	244 900
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100	41 300	64 700
Nombre de personnes concernées :	48				
dont dirigeants	1				
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900	2 003 800	1 539 800
Nombre d'actions annulées :		77 600	204 700	315 200
Nombre de personnes concernées :	189			
dont dirigeants	2			
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros

Date du Conseil d'Administration	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	2 200 200	2 010 000
Nombre d'actions annulées :		39 800	230 000
Nombre de personnes concernées :	189		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2012	01/06/2012
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription	3,82 euros	3,82 euros	3,82 euros

Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245 000	2 235 000
Nombre d'actions annulées :		10 000
Nombre de personnes concernées :	170	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2013
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015
Prix de souscription	3,87 euros	3,87 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009			
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011			
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013			
Nombre d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250	0
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500	3 500
Nombre de personnes concernées :	55			
dont dirigeants	3			

Attributions d'Actions Gratuites	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010		
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 01/06/2012		
Fin de période de conservation	2 ans – 01/06/2014		
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750	624 750
Nombre d'actions annulées :	-	3 500	108 500
Nombre de personnes concernées :	60		
dont dirigeants	3		

Attributions d'Actions Gratuites	20/09/2011	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 20/09/2013	
Fin de période de conservation	2 ans – 20/09/2015	
Nombres d'instruments attribués	548 900	527 400
Nombre d'actions annulées :	-	21 500
Nombre de personnes concernées :	47	
dont dirigeants	3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2011, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 11 769 354 actions, d'actions gratuites est de 1 152 150 actions.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Passifs non courants :

	Au 31.12.10	Dotations exercice	Reprises exercice		Variation de périmètre	Au 31.12.11
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice		
Provisions pour risques & charges						
Pour risques autres	30	70	-15	-15		70
Pour charges	-					
Total	30	70	-15	-15		70

Les reprises de provisions pour charges concernent Gameloft Live pour 15 K€ et GAMELOFT Roumanie pour 15 K€ suite à l'application d'une nouvelle loi fiscale.

Il n'y a pas eu de nouveaux contrôles fiscaux dans les filiales étrangères ou françaises cette année. Sur les anciens contrôles fiscaux en cours chez Gameloft Argentina, Gameloft Iberica et Gameloft Privated India, aucune provision n'a été constatée dans les comptes du fait de l'impossibilité de déterminer les redressements potentiels.

Les provisions pour charges concernent pour 70 K€ des litiges concernant des salariés.

13. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Au 31.12.10	Dotations	Reprises	Ecart de change	Variation de périmètre	Reclassements	Au 31.12.11
Provisions pour retraite	232	188	-80	3			343
Provisions pour départ	121		-24	2			100
TOTAL	353	188	-104	5	-	-	443

La provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur GAMELOFT Corée pour 168 K€, Gameloft India pour 8 K€ et GAMELOFT Hong Kong pour 10 K€.

Les reprises de provisions retraite concernent GAMELOFT Hong Kong pour 6 K€, GAMELOFT Corée pour 48 K€, GAMELOFT Italie pour 16 K€, Gameloft India pour 10 K€.

Les reprises de provisions pour départ concerne GAMELOFT Vietnam pour 24 K€.

La dotation pour départ éventuellement enregistrée de la société GAMELOFT Vietnam est due à l'augmentation de salaires des salariés entrés en fonction avant le 31 décembre 2008 et la reprise de provision est due aux départs de salariés entrés en fonction avant le 31 décembre 2008. Depuis la mise en place de la couverture chômage, la provision pour départ est enregistrée directement en charges de personnel pour tous les salariés embauchés depuis le 1^{er} janvier 2009.

14. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières non courantes se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	-	-
Emprunts résultant du retraitement des leasings	-	-
Comptes courants d'associés	-	-
Dettes financières	-	-

Les dettes financières courantes se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Emprunts		
Découverts bancaires	1 086	1 906
Emprunts résultant du retraitement des leasings		-
Comptes courants d'associés		-
Dettes financières	1 086	1 906

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.11	1 086		

Les découverts bancaires financent les besoins ponctuels de trésorerie.

	31.12.11	31.12.10
Dettes financières hors avances Etat	1 086	1 906
Disponibilités	- 38 034	-27 038
VMP		
Excédent net financier	- 36 948	- 25 133

Au 31 décembre 2011, il y a un excédent net financier de 36 948 K€ contre 25 133 K€ au 31 décembre 2010.

L'intégralité des dettes financières est à taux fixe.

15. PASSIF D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.11	31.12.10
Subventions à recevoir	2 559	1 923
Divers	14	1
TOTAL	2 573	1 924

Nos filiales canadiennes bénéficient de crédits multimédias. Ces crédits étant imposables l'année de leur encaissement mais comptabilisés sur une base d'exercice fiscal, la société doit comptabiliser un passif d'impôts futur sur cet élément. Les subventions seront reçues sur l'exercice 2012.

16. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.11	31.12.10
Dettes fournisseurs	13 402	10 992
Dettes fournisseurs sur immobilisations	3 992	4 166
Total	17 394	15 158

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an et compte tenu de leur courte échéance, elles ne sont pas exposées à un risque de taux significatif.

17. AUTRES DETTES

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10
Clients créditeurs	717	224
Autres dettes	824	152
Produits constatés d'avance	1 325	77
TOTAL	2 866	453

Les produits constatés d'avance sont des produits liés à des avances reçues sur des subventions au Canada pour 261 K€ et à New York pour 1 064 K€.

18. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

	31.12.11	31.12.10
Dettes sociales	6 545	5 817
Dettes fiscales	4 608	3 474
TOTAL	11 153	9 291

Les dettes sociales concernent principalement GAMELOFT Inc. Divertissement pour 1 637 K€, GAMELOFT SA pour 900 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 550 K€, GAMELOFT Vietnam Ltd pour 308 K€, GAMELOFT Argentina pour 367 K€, GAMELOFT Srl Roumanie pour 466 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 434 K€, GAMELOFT Partnerships pour 280 K€, GAMELOFT Mexique pour 224 K€ et GAMELOFT Software Cheng Du pour 211 K€.

Les dettes fiscales concernent principalement GAMELOFT Argentina pour 1 955 K€, GAMELOFT SA pour 466 K€, GAMELOFT S. de R.L. de C.V pour 375 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 195 K€, GAMELOFT Divertissement Inc pour 227 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 160 K€, GAMELOFT Partnerships pour 131 K€, GAMELOFT Inc NY pour 144 K€, GAMELOFT Indonesia pour 101 K€ et GAMELOFT Do Brasil Ltd pour 133 K€.

Les dettes d'exploitation se décomposent ainsi :

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Dettes restant à payer au 31.12.11	30 088	1325	

3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

19. CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUCTION IMMOBILISEE ET STOCKEE

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.11		31.12.10	
	K€	%	K€	%
Smartphones	55 947	34 %	35 093	25 %
Feature phone	98 265	60 %	98 567	70 %
Large Screens	10 145	6 %	7 298	5 %
Total Chiffre d'affaires	164 357	100 %	140 958	100 %
Production Immobilisée	8 013		10 121	-
Production stockée	-13		- 443	
Total	172 357	-	150 636	-

La production immobilisée regroupe les coûts de capitalisation des jeux développés sur le Mac d'Apple, les TV connectées, les box Internet ainsi que les coûts des jeux consoles sortis sur le deuxième semestre 2011.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.11		31.12.10	
	K€	%	K€	%
Europe	49 868	30 %	49 131	35 %
Amérique du Nord	47 351	29 %	45 250	32 %
Reste du Monde	67 138	41 %	46 577	33 %
Total	164 357	100 %	140 958	100 %

20. AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Reprises sur provisions	3 197	1 357
Sur passifs	134	150
Sur actifs	3 063	1 207
TOTAL	3 197	1 357

Les reprises de provisions concernent des reprises sur créances clients pour 3 K€, sur risques et charges pour 30 K€, sur dépréciation d'actif immobilisés sur les frais de R&D pour 2 798 K€, pour 248 K€ sur les dépréciations sur licences et pour 104 K€ d'un engagement retraite suite à des départs de salariés.

21. COÛTS DES VENTES hors variation de stock de produits finis

Les coûts des ventes se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Achats de marchandises	11	123
Frais sur coûts des ventes	7 231	5 291
Coûts des royalties	11 798	13 497
TOTAL	19 040	18 911

Les achats stockés correspondent aux achats de cartouches des jeux suivants : TV Show King Party sur Wii™ et de divers achats de matériel pour revente.

Les frais sur coûts des ventes représentent tous les coûts liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

Les coûts des Royalties sont liés à la vente des jeux à licences.

22. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la façon suivante :

	31.12.11	31.12.10
Achats d'études et prestations de services et autres fournitures		-
Autres charges externes	14 492	14 564
Rémunérations du personnel	58 839	47 529
Subvention d'exploitation	- 6 249	-4 682
Charges sociales	11 154	10 072
Impôts et Taxes	607	606
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	10 018	7 836
TOTAL	88 861	75 925

Les frais de Recherche & Développement correspondent au secteur de développement des jeux sur téléphones mobiles. L'effectif atteignait au 31 décembre 2011 pour le secteur R&D 4 592 employés. L'effectif R&D a augmenté de 14 % sur la période comparée. L'augmentation des postes rémunérations et charges sociales a augmenté de 22 % sur l'année hors comptabilisation des charges liées aux stock-options. La comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux AGA représentaient sur l'année 2011 1 091 K€ contre 1 157 K€ sur l'année 2010. Le montant des subventions perçues au Canada et en Argentine est calculé sur la base de la masse salariale des employés du département R&D de Gameloft Canada et de Gameloft Argentine. Les dotations aux amortissements augmentent avec les dépréciations sur les développements immobilisés pour 6 760 K€ sur l'année 2011 contre 5 042 K€ en 2010.

23. FRAIS COMMERCIAUX

Les frais Sales & Marketing se décomposent de la façon suivante :

	31.12.11	31.12.10
Achats d'études et prestations de services et autres fournitures	-	-
Autres charges externes	12 373	11 105
Rémunérations du personnel	13 530	12 141
Subvention d'exploitation	- 396	- 319
Charges sociales	3 281	3 118
Impôts et Taxes	1 408	587
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	346	365
TOTAL	30 542	26 998

Les frais de Ventes & Marketing comprennent l'ensemble des dépenses liées à la commercialisation et à la vente des jeux mobiles et des jeux consoles de la société (le marketing, les équipes commerciales B2B, le B2C, les équipes de Business Intelligence, l'achat d'espace publicitaire, les salons, etc.).

L'effectif du département Ventes & Marketing atteignait au 31 décembre 2011 pour le secteur S&M 538 salariés. L'effectif a augmenté de 5 % entre les deux périodes.

Les dépenses de publicités, de marketing et de conférences s'élèvent sur l'année à 5 899 K€ contre 5 214 K€ sur 2010. Ces dépenses représentent 3,59 % du chiffre d'affaires en diminution par rapport au 4% du chiffre d'affaires en 2010.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 11 % hors comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux AGA qui représentent sur l'année 2011 une charge de 495 K€ contre 530 K€ en 2010.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction de Sales & Marketing ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

24. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs se décomposent de la façon suivante :

	31.12.11	31.12.10
Achats d'études et prestations de services et autres fournitures		-
Autres charges externes	5 911	4 298
Rémunérations du personnel	6 864	5 854
Subvention d'exploitation	-425	- 312
Charges sociales	1 452	1 290
Impôts et Taxes	614	385
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	645	404
TOTAL	15 061	11 920

Les frais administratifs correspondent à l'ensemble des dépenses des équipes comptables, juridiques, informatiques et ressources humaines de la société.

L'effectif au 31 décembre 2011 pour le secteur administratif était de 331 salariés en augmentation de 16 % par rapport à 2010.

Le poste rémunérations et charges sociales a augmenté de 19 % suite à la création de nouveaux studios qui a entraîné l'arrivée de salariés administratifs afin d'en assurer l'encadrement et le développement, d'une part, et à l'augmentation du volume de l'activité du groupe d'autre part. La comptabilisation des charges de personnel lié aux stock-options et aux AGA représentaient sur l'année 2011 553 K€ contre 596 K€ sur l'année 2010.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction administrative ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux, et de l'augmentation de l'effectif administratif entre les deux périodes comparatives.

Informations sur les retraites et avantages assimilés d'une part et les rémunérations en actions :

	31.12.11	31.12.10
Retraites et avantages assimilés	188	130
Rémunérations en actions	2 139	2 283

25. DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31.12.11	31.12.10
Dotations aux Provisions	1 967	2 553
TOTAL	1 967	2 553

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 188 K€, de provisions sur créances clients pour 121 K€, de 70 K€ pour provisions pour risques et charges liées à des litiges salariaux. Elle comprend également une provision pour dépréciation d'actifs de 1588 K€ dont 572 K€ sur les dépréciations de licences et de 1 016 K€ sur les dépréciations des développements commercialisés et en cours de production. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont déterminées en fonction de la rentabilité des projets, commercialisés ou en cours de production, sur les consoles de jeux

26. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Résultat de cession des immobilisations	- 154	- 186
Autres produits	191	314
Autres charges	- 1 145	- 1 024
TOTAL	- 1 108	- 896

Le résultat de cession comprend la vente de matériel informatique et de mises aux rebus.

Les autres produits concernent pour 46 K€ le remboursement par le gouvernement chinois d'une partie de la TVA chinoise, pour 35 K€ de litiges commerciaux et autres produits de gestions courantes.

Les autres charges sont des retenues à la source pour 903 K€, pour 63 K€ de créances irrécouvrables, pour 66 K€ de charges suite au changement de locaux et pour 48 K€ de TVA non récupérable.

27. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres opérations opérationnelles se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Autres produits opérationnels	-	56
Autres charges opérationnelles	5 311	278
TOTAL	- 5 311	-222

Les autres charges opérationnelles non courantes sont des amortissements et dépréciations sur les jeux abandonnés préalablement capitalisés. Les dotations aux amortissements concernent pour 3 381 K€ une dotation aux amortissements exceptionnelles sur des projets abandonnés et sorti comptablement du bilan et les dotations aux provisions concernent des frais de développement sur des logiciels commerciaux sur des projets abandonnés pour 1 931 K€.

Ces charges reflètent la décision stratégique prise lors du second semestre 2011 de concentrer à l'avenir les efforts de création de la société sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion.

28. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Coût de l'endettement net financier	377	123
<i>Produits de trésorerie</i>	481	209
<i>Résultat de cession d'équivalents de trésorerie</i>	-	-
<i>Intérêts sur opération de financement</i>	104	85
<i>Résultat des couvertures de change sur trésorerie</i>		
Produits financiers	5 097	6 626
<i>Dividendes</i>		
<i>Gains de change</i>	5 097	6 626
<i>Autres produits financiers</i>		
Charges financières	6 618	5 437
<i>Pertes de change</i>	6 618	5 437
<i>Autres charges financières</i>	-	-
TOTAL	-1 144	1 312

La société a des dettes financières en euros et en dollars canadiens.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2011.

Les produits de trésorerie sont les revenus de placement sur les différents comptes rémunérés.

Le poste intérêts sur opération de financement comprend pour 41 K€ les charges financières liées à l'emprunt CT financé par la banque HSBC au Canada pour subvenir aux besoins ponctuels de GAMELOFT Divertissements Inc et 17 K€ de frais financiers sur GAMELOFT SA.

29. IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Impôts exigibles	3 326	2 102
Impôts différés	-9 066	95
Total	-5 740	2 197

• Impôts exigibles :

L'impôt a été calculé pour toutes les sociétés bénéficiaires avec les taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

Les impôts courants concernent principalement les filiales : GAMELOFT Argentina pour 1 878 K€, GAMELOFT SA pour 293 K€, GAMELOFT Inc. pour 337 K€ et GAMELOFT S de RL pour 373 K€.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une convention d'intégration fiscale entre les sociétés françaises neutralise les montants d'impôt sur les sociétés bénéficiaires au profit de Gameloft SA.

• Impôts différés :

	31.12.11	31.12.10
Impôts différés actifs (voir détail 4)	11 400	1 753
Impôts différés passifs (voir détail 15)	2 573	1 924

Preuve d'impôt :

	31.12.11	31.12.10
Résultat avant impôts	12 485	15 763
Impôt théorique	4 162	5 254
Effet des déficits fiscaux		
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées	667	226
Pertes fiscales des exercices antérieurs utilisées	- 10 652	- 3 638
Effet taux d'impôts différent au taux théorique	- 62	- 472
Différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	868	1 495
<i>Dont Impôts sur Stock Options</i>	713	761
<i>Dont Eliminations Provisions Intragroupe</i>	- 551	-68
<i>Dont Eliminations Dividendes</i>	679	1 118
<i>Dont Homogénéisation</i>	16	-27
<i>Dont Ecart d'évaluation</i>	- 9	- 341
Différence Permanente	164	-467
Décalage Fiscal / Social	- 887	-202
Total	-5 740	2 197

3.1.6 Information Sectorielle

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour l'unique secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Gameloft a une gestion mondiale et n'identifie donc pas en l'espèce de secteurs différents. Une analyse par secteur géographique peut cependant être menée comme suit :

K€	Chiffre d'affaires	
	31.12.11	31.12.10
Europe*	49 868	49 131
Amérique du Nord	47 351	45 250
Reste du Monde	67 138	46 577
Total	164 357	140 958

* Au sens de l'Union Européenne

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les chiffres d'affaires sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants	
	31.12.11	31.12.10
Europe*	23 317	16 423
Amérique du Nord	6 511	6 085
Reste du Monde	6 611	4 423
Total	36 439	26 931

* Au sens de l'Union Européenne

Les actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés, les autres créances non courantes et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

Par ailleurs, Gameloft a un client dont le chiffre d'affaires s'élève à 10% au moins du chiffre d'affaires dont le détail s'analyse comme suit :

K€	Chiffre d'affaires			
	31.12.11		31.12.10	
	Montants	%	Montants	%
Apple	36 587	22,26 %	30 774	21,83 %
Total	36 587	22,26 %	30 774	21,83 %

3.1.7 Informations diverses

1. Engagements hors bilan

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : - La banque HSBC s'est portée caution auprès de notre fournisseur FERRARI pour 412 500 €, suite à notre contrat de licences.

Découverts autorisés : - Gameloft Divertissements Inc a renouvelé dans les mêmes termes et conditions son contrat de financement de sa marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque BMO

- Gameloft Divertissements Inc a négocié un autre contrat de financement de marge de crédit de 3 MCAD auprès de la banque HSBC.

- Autorisation de facilités de crédit faite au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc, par la banque HSBC Bank Canada à concurrence de 500 000 \$CAD.

Engagements hors bilan :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Caractéristiques		Au 31.12.11
	Nature	Date Fin d'Engagement	
	Baux Commerciaux	31/12/2020	14 142 K€
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Engagement du gouvernement de l'Ontario dans le cadre de la signature d'un accord de subvention au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc mais conditionné à la réalisation d'embauches et de dépenses sur 5 ans.		1 725 000 CAD
Engagements donnés en gage, hypothèque, ...	Hypothèque mobilière en garantie du règlement du loyer & des obligations prévus par les baux conclus entre le bailleur & Gameloft Divertissement Inc.	15/08/2014	322 000 CAD

Effets escomptés non échus : néant

Crédit bail :néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans les sociétés, les salariés à temps complets acquièrent un droit d'une durée comprise entre 20 et 21 heures.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans.

Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

2. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2011, par la société ainsi que ses filiales, aux dirigeants a été de 830 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de GAMELOFT SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2011.

	2011	2010
Salaires, charges et avantages en divers	830	395
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	381 000	393 750

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

▪ Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 162 K€, dont 154 K€ versés par GAMELOFT SA.

Données en Euros	GAMELOFT SA	GAMELOFT Inc.	GAMELOFT Ltd.	GAMELOFT HK	GAMELOFT PTE	Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2011
	Rémunération brute fixe						
Michel Guillemot	60 000		172 857	228 392	240 265	42 313	743 827
Claude Guillemot	31 248					339 996	371 244
Gérard Guillemot	-	34 852				462 496	497 348
Yves Guillemot	31 248					24 996	56 244
Christian Guillemot	31 248					462 504	493 752

Au titre de 2011, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 2 162 415 euros.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données eu Euros):

Michel Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	743 827	743 827	478 532	478 532
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	30 369	30 369
TOTAL	743 827	743 827	508 901	508 901

Claude Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	371 244	371 244	371 244	371 244
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	371 244	371 244	371 244	371 244

Gérard Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	497 348	497 348	399 052	399 052
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	497 348	497 348	399 052	399 052

Yves Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	56 244	56 244	56 244	56 244
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	56 244	56 244	56 244	56 244

Christian Guillemot	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	493 752	493 752	493 752	493 752
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence				
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	493 752	493 752	493 752	493 752

▪ Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	300 000	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	37 500	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

▪ Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE						
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		43 500				

▪ Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

3. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2011, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Effectif

Les effectifs au 31 décembre 2011 se répartissent comme suit :

a) Répartition par zone géographique :

	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
Europe	797	544	449	694	873
Amérique du Nord	324	375	394	483	586
Reste du Monde	2 902	3 083	3 422	3 634	4 002
Total	4 023	4 002	4 265	4 811	5 461

b) Répartition par département :

	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
Administration	185	226	239	285	331
Vente & Marketing	425	438	447	512	538
Recherche & Développement	3 413	3 338	3 579	4 014	4 592
Total	4 023	4 002	4 265	4 811	5 461

Sur l'année 2011, la croissance des effectifs est en forte augmentation.

c) Effectif moyen

	2011	2010
Recherche & Développement	4 497	3 822
Vente & Marketing	569	479
Administration	331	257
Total	5 397	4 558

6. IFRS 7 – Instruments financiers

La norme IFRS 7 rassemble les règles de présentation de l'information financière relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'Amendement de la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social.

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable par catégorie et la juste valeur des instruments financiers (au sens des définitions données par IAS 32) du groupe au 31/12/11 et 31/12/10 :

ACTIFS		Catégorie Juste valeur	déc-11		déc-10	
en K€	Catégorie IAS 39		valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Actifs financiers non courants (hors titres)	Prêts et créances au coût amorti Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres	Niv 3	2 211		2 300	
Actifs financiers non courants (titres)			0		38	
Autres créances non courantes	Prêts et créances au coût amorti		3 463		2 313	

Avances et acomptes versés	Prêts et créances au coût amorti		10		119	
Clients et comptes rattachés	Prêts et créances au coût amorti		50 609		42 100	
Actifs financiers	Prêts et créances au coût amorti		71		71	
Autres créances et comptes de régularisation	Prêts et créances au coût amorti		13 335		10 637	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	37 995	38 034	27 018	27 038

PASSIFS		Catégorie Juste valeur	déc-11		déc-10	
en K€	Catégorie IAS 39		valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Dettes financières non courantes	Passifs financiers au coût amorti		0		0	
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti		1 086		1 906	
Fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti		17 394		15 158	
Dettes fiscales et sociales	Passifs financiers au coût amorti		11 153		9 290	
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti		2 866		453	

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 – "Instruments financiers : informations à fournir", le tableau ci-dessous présente, pour les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur, la répartition entre les trois niveaux de hiérarchie demandés :

niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;

niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;

niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

Pour mémoire, les autres instruments financiers valorisés au coût amorti ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	31/12/2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			-	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 034			38 034
Total actifs à la juste valeur	38 034	0	0	38 034
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

Rubrique	31/12/2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			38	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 038			27 038
Total actifs à la juste valeur	27 038	0	38	27 076
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

- Gestion sur risque sur titres

Risque sur les actions de la Société

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

Risque sur d'autres titres actions

Les titres de participation détenus dans des sociétés cotées peuvent avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe en cas de baisse du cours de Bourse significative et/ou prolongée.

Au 31 décembre 2011, les titres de participation ne comprennent aucun titre de sociétés cotées en bourse.

- Gestion du risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet constitué essentiellement de placements monétaires à court terme à taux et capital garanti. La trésorerie permet au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

- Gestion du risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyens de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

- Gestion du risque de change

Nous détenons des actifs, percevons des revenus et encourons des dépenses et engagements directement et par l'intermédiaire de nos filiales dans un grand nombre de devises. Nos comptes sont présentés en euros. Par conséquent, lorsque nous préparons nos comptes, nous devons convertir en euros la valeur de nos actifs, passifs, revenus et dépenses présentés dans d'autres devises aux taux de change applicables à cette date. Par conséquent, les augmentations et baisses de valeur de l'euro pour ce qui est de ces autres devises affecteront la valeur de ces éléments dans nos comptes, même si leur valeur n'a pas changé dans leur devise d'origine.

Néanmoins, GAMELOFT a recours à un système de couverture de change naturel dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens ou livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.11		31.12.10	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.39171	1.29390	1.32680	1.33620
Dollars canadiens	1.37564	1.32150	1.36650	1.33220
Livres Sterling	0.86777	0.83530	0.85824	0.86075
Yens japonais	111.02107	100.200	116.45511	108.65000
Pesos argentins	5.74526	5.56790	5.18981	5.29300
Pesos mexicains	17.27907	18.0512	16.75316	16.54750
Real brésilien	2.32592	2.41590	2.33444	2.21770
Wong Coréens	1 541.04864	1 498.69	1 532.51369	1 499.06
Dollars australiens	1.34816	1.27230	1.44418	1.3136

Impact sur le chiffre d'affaires de la variation des taux de change sur l'année :

En K€	31.12.11	31.12.10
Dollars	-1 188	1 248
Dollars canadiens	-26	314
Livres Sterling	-20	114

Yens japonais	226	379
Pesos argentins	-1 247	1
Pesos mexicains	-401	606
Real brésilien	-39	552
Wong careens	-4	198
Dollars australiens	49	157

Sensibilité de l'endettement financier :

	Montant	Type de taux	Taux	Nominal	Int/an	Var. de + 1%	Différence en K€
Concours bancaires France	60	Variable	8.40 %	-	1	1	0
Concours bancaires Canada	1 026	Fixe	3.50%	1 026	36	47	11
Disponibilités	38 034	Variable	-	38 034			
Placements	-		-				
Total					37	48	11

La répartition des dettes financières par devise est la suivante :

	31.12.11	31.12.10
Euros	60	97
Dollars canadiens	1 026	1 809
Dettes financières	1 086	1 906

Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2011, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

	31/12/11				Montant des actifs échus non dépréciés			
	Note	Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois-1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants								
Créances clients	7	51 087	478	50 609		50 609		
Autres créances d'exploitation courantes	9	13 335	-	13 335		13 335		
Autres actifs financiers en prêts et créances	8	71	-	71		71		
PRETS ET CREANCES								
Autres actifs financiers non courants								
Autres actifs financiers courants								
		64 493	478	64 015		64 015		

7. Informations relatives aux parties liées

Aux termes de la norme IAS 24, sont considérées comme transactions avec les parties liées, les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs et sur lesquelles ils exercent un contrôle, les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe.

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs:

- a) avec le Groupe Ubisoft :

Charges d'exploitations :

Refacturation de services réalisés par Ubisoft pour le compte de GAMELOFT SA pour 455 K€,

La redevance dans le cadre d'un contrat de licence avec Ubisoft Entertainment afin de permettre l'exploitation de leur marque par GAMELOFT SA pour 1 560 K€,

Produits d'exploitations :

Refacturation de services réalisés par GAMELOFT SA pour le compte de Ubisoft Entertainment pour 2 596 K€,

La commercialisation par UBISOFT EMEA dans le cadre d'un contrat de distribution de jeux consoles fabriqués par GAMELOFT SA pour 121 K€.

b) avec AMA :

Charges d'exploitations :

Refacturation de redevance pour la commercialisation de jeux AMA pour 136 K€.

c) avec Longtail Studios :

Les transactions concernent la redevance sur les ventes que réalise GAMELOFT SA sur la distribution du jeu mobile « Love Triangle » pour 5 K€.

d) avec le Groupe Guillemot Brothers

Sur l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée avec le groupe Guillemot Brothers.

	31.12.11	31.12.10
Actif (en K€)		
Titres de participation		
Clients et comptes rattachés	1 084	205
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs		
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 359	852
Dettes financières		
Clients créditeurs		
Résultat d'exploitation (en K€)	561	- 2 246
Produits d'exploitation	2 717	207
Charges d'exploitation	2 156	2 453
Résultat financier (en K€)		
Produits financiers		
Charges financières		-

8. Risques de marché

Risque de taux : Les dettes de GAMELOFT SA sont à taux fixe mis à part les besoins ponctuels de trésorerie donc la sensibilité du résultat aux variations des taux est donc nulle.

Risque de change : GAMELOFT n'a pas mis en place un système de couverture de change

9. Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2011, un cumul de 5 359 heures est totalisé.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes de GAMELOFT correspondants aux prestations effectuées en 2011.

	Audit AMLD				MB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit K€								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
• Emetteur	126,2	122,2	95,1 %	96 %	77,1	93,9	84,4 %	86,7 %
• Filiales intégrées globalement	6,5	5,1	4,9 %	4 %	14,2	14,4	15,6 %	13,3 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
• Emetteur		-	-	-		-	-	-
• Filiales intégrées globalement		-	-	-		-	-	-
Sous total	132,7	127,3	100%	100%	91,3	108,3	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social		-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > à 10% aux honoraires d'audit)		-	-	-	-	-	-	-
Sous total		-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	132,7	127,3	100%	100%	91,3	108,3	100%	100%

11. Tableau des filiales non consolidées

	PAYS	Devise	Capital	Réserves et reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus en milliers d'euros		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Montant des cautions et garanties données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations des sociétés non consolidées												
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%			en milliers de devises	en milliers d'euros		brut	net	en milliers d'euros		en milliers d'euros	en milliers d'euros	
						-	-	-	-	-	-	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%												
TOTAL GENERAL						-	-	-	-			

3.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 Faits majeurs de l'annexe qui évoque l'activation des déficits reportables de la société GAMELOFT SA ainsi que l'abandon de certains développements de jeux.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé des principes et méthodes comptables retenus sur l'exercice tel que décrits dans la note 5.3 de l'annexe.
- Nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, exposées en note 5.3.2.2 de l'annexe.
- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les licences et développements commercialisés ou en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites en note 5.3.2.2 et 5.5 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.
- Le point 4 de la note 5.5 Actifs d'impôts différés de l'annexe évoque l'activation des déficits reportables dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité de ces actifs d'impôts différés. Nos travaux ont consisté à analyser l'ensemble des déficits fiscaux reportables et à apprécier la capacité ou non de la société d'utiliser dans un délai raisonnable ces déficits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

AUDIT AMLD
André METAYER

MB AUDIT
Roland TRAVERS

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes

Note 5.2
Note 5.3
Note 5.3.2.2
Note 5.5

Document de référence

Paragraphe 3.1.5.2
Paragraphe 3.1.5.3
Paragraphe 3.1.5.3.2.2
Paragraphe 3.1.5.5

3.2 Comptes sociaux de Gameloft SA au 31 décembre 2011

3.2.1 Bilan au 31 Décembre 2011 (En K€) (Exercice de 12 mois)

ACTIF	Notes	31.12. 11		31.12. 11		31.12. 11	
		Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€		
Immobilisations incorporelles	1	53 225	41 780	11 445	14 242		
Immobilisations corporelles	2	4 509	3 753	756	958		
Immobilisations financières	3	9 480	116	9 364	9 134		
Actif immobilisé		67 214	45 649	21 565	24 334		
Stocks de produits finis		-	-	-	-		
Avances et acomptes versés		-	-	-	-		
Clients et comptes rattachés	4	100 364	2 454	97 910	79 741		
Autres créances	5	18 747	5 092	13 655	9 668		
Valeurs mobilières de placement	8	-	-	-	-		
Disponibilités	9	19 682	-	19 682	15 758		
Actif circulant		138 793	7 546	131 247	105 167		
Comptes de régularisation	10	2 664	-	2 664	1 440		
Total Actif		208 672	53 196	155 476	130 941		

PASSIF	Notes	31.12.11		31.12.10	
		Exercice de 12 mois K€			
Capital social		3 855	3 855	3 754	3 754
Primes d'émission et de fusion		71 625	71 625	67 452	67 452
Réserves		- 8 757	- 8 757	- 18 572	- 18 572
Résultat de l'exercice		3 050	3 050	9 815	9 815
Capitaux propres	11	69 773	69 773	62 449	62 449
Provisions pour risques et charges	14	2 518	2 518	1 165	1 165
Dettes financières diverses (1)	15	2 151	2 151	6 116	6 116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	66 683	66 683	48 687	48 687
Dettes fiscales et sociales	17	1 366	1 366	1 415	1 415
Dettes sur immobilisations	18	4 210	4 210	4 381	4 381
Autres dettes	19	5 857	5 857	3 934	3 934
Total des dettes		80 267	80 267	64 534	64 534
Comptes de régularisation	20	2 917	2 917	2 793	2 793
Total Passif		155 476	155 476	130 941	130 941
(1) dont comptes courants du groupe		2 110	2 110	6 024	6 024

3.2.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2011 (En K€)

	Notes	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.11	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.10
Ventes de marchandises	21	121	298
Production vendue de l'exercice	21	131 666	110 823
Production stockée	21	-13	- 443
Production immobilisée de l'exercice	21	7 942	10 045
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	22	1 633	1 258
Total produits d'exploitation		141 349	121 981
Achats et autres approvisionnements	23	94 927	78 303
Variation de stocks		-	-
Autres achats et charges externes	24	18 799	17 012
Impôts et taxes		1 034	954
Charges de personnel	25	5 755	5 518
Autres charges		889	718
Dotations aux amortissements et aux provisions	26	10 120	12 531
Total charges d'exploitation		131 524	115 036
Résultat d'exploitation		9 825	6 945
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)		2 036	3 354
Autres intérêts et produits assimilés (1)		352	284
Reprises sur provisions		1 232	1 140
Différences positives de change		2 061	2 920
Produits nets sur cessions de VMP		0	-
Total produits financiers		5 681	7 698
Dotations aux provisions		4 464	1 231
Autres intérêts et charges assimilées (2)		113	930
Différences négatives de change		2 346	2 400
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
Total charges financières		6 923	4 561
Résultat financier	27	-1 242	3 137
Résultat courant		8 583	10 083
Résultat exceptionnel	28	- 5 321	- 258
Résultat avant impôts		3 262	9 825
Impôts sur les bénéfices	29	-212	-10
Résultat net de l'exercice		3 050	9 815
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		2 433	3 521
(2) dont charges concernant les entreprises liées :		2 173	921

3.2.3 Tableau de financement au 31 Décembre 2011 (En K€)

		31.12.2011	31.12.2010
	Notes	Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
Flux d'exploitation			
Bénéfice net		3 050	9 815
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	26	14 691	10 830
Variations des provisions	22-26	1 752	1 294
Plus ou moins value de cession	28	0	37
Marge brute d'autofinancement		19 493	21 975
Variation des stocks		0	457
Variation des créances d'exploitation		- 23 343	- 23 104
Variation des dettes d'exploitation		16 080	19 785
Variation des créances hors exploitation			
Variation des dettes hors exploitation			
Variation du BFR d'exploitation		-7 263	-2 861
Total des flux d'exploitation		12 230	19 114
Flux liés aux investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1	- 8 037	- 10 129
Acquisitions avances incorporelles	1	- 3 606	- 5 071
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2	- 676	- 886
Acquisitions de titres de participation	3	- 136	- 731
Acquisitions d'autres immobilisations financières	3	- 76	- 18
Cessions des immobilisations	28	15	-
Remboursements des prêts et autres immobilisations incorp & financières	1-3	13	1 505
Total des flux liés aux investissements		- 12 505	- 15 330
Flux des opérations de financement			
Nouveaux emprunts à long et moyen terme			
Remboursements des emprunts			
Augmentation de capital	11	101	14
Augmentation de la prime d'émission	11	4 173	859
Variation des comptes courants des actionnaires	6		- 1 655
Autres flux			
Total des flux des opérations de financement		4274	-781
Incidence des écarts de conversion		-25	90
Variation de trésorerie	9 - 15	3 974	3 093
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		15 666	12 574
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		19 641	15 666

3.2.4 Tableau financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11
	12 mois				
Capital social (€)	3 652 918	3 680 255	3 739 894	3 754 146	3 855 299
Nb actions ordinaires	73 058 357	73 605 094	74 797 874	75 082 924	77 105 980
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	8 311 036	7 011 987	11 821 550	13 933 150	12 921 504
Par levée de stock options	7 323 778	6 358 987	11 101 300	12 486 150	11 769 354
Par attribution gratuite d'actions			720 250	1 447 000	1 152 150
Par souscription de BSPCE	987 258	653 000	0	0	0
Chiffres d'affaires	74 236	84 911	96 252	111 121	131 787
Résultat avant impôts, participation, dotations	2 178	7 876	15 301	22 200	21 396
Impôts sur les bénéfices	-	-	11	-10	-212
Participations des salariés	-	-	-	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations	-2 538	-5 067	4 653	9 815	3 050
Résultat distribué	-	-	-	0	0
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	0,03	0,11	0,20	0,30	0,27
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	-0,03	-0,07	0,06	0,13	0,04
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	40	35	30	30	28
Montant de la masse salariale	3 929	4 007	3 898	3 760	3 973
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 752	1 821	1 719	1 758	1 782

3.2.5 Projet d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter le gain net de 3 049 962,88 € en report à nouveau déficitaire.

3.2.6 Annexe aux comptes sociaux

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2011 et constituent l'annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 155,5 millions d'euros, et au compte de résultat dégagant un gain de 3,0 millions d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice

Création et augmentation de capital des filiales :

Une nouvelle société a été créée sur l'année à Toronto au Canada (Gameloft Entertainment Toronto Inc).

Les filiales, Gameloft Pte (Singapour) et Gameloft Venezuela ont augmenté leurs capitaux propres sur l'année afin de respecter les normes locales respectivement de 56 K€ et de 72 K€.

Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options pour 4 274 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 855 K€.

Abandon de certains développements de jeux :

GAMELOFT a décidé de concentrer les efforts de création sur les smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion et donc d'abandonner certains développements de jeux sur consoles et réseaux sociaux.

3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes sociaux du 31 décembre 2011.

3.2.6.3 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- image fidèle, régularité, sincérité,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables pratiquées sont conformes aux pratiques du secteur et aucun changement futur de méthode n'est envisagé à ce jour.

Les comptes annuels de GAMELOFT suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement n°99-03 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, le règlement 2000-06 sur les passifs, adopté par le comité de réglementation comptable (CRC) ainsi que le règlement sur les actifs R 2002-10 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2003 et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

GAMELOFT applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif sur ses développements de jeux sur les consoles telles que la 3DS de Nintendo, la PS3Net et la NGP - PS Vita de Sony et de nouvelles plateformes telles que le Mac d'Apple, les Télévisions connectées et la nouvelle génération de box Internet...

3.2.6.4 Règles et méthodes comptables

3.2.6.4.1 Immobilisations incorporelles

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur nouvelles plateformes :

Les conditions d'immobilisation des logiciels commerciaux sont les suivantes en norme françaises :

Selon le PCG (art. 311-3.2), les critères cumulés suivants doivent être réunis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- 3) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- 5) la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est commercialisé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est pratiquée en conséquence.

La société ne pratique pas de recherche fondamentale.

• Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 600 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société et 400 modèles différents de Smartphones. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions. Les frais de développements de jeux sur mobiles ne pouvant être individualisés, ces dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.2.6.4.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

L'actif immobilisé doit être identifiable, être porteur d'avantages économiques futurs que l'entreprise contrôle et être utilisé de manière durable. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des

immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. La société considère les durées pratiquées comme les durées d'utilités des biens.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

-Agencements et aménagements :	5 ans (linéaire)
-Matériel de transport :	5 ans (linéaire)
-Matériels informatiques et de téléphonie :	2 et 3 ans (linéaire)
-Mobilier :	10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.2.6.4.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, hors frais accessoires.

La valeur de la participation est appréciée à la fin de chaque exercice en fonction de la quote-part de situation nette de la filiale à cette date et en tenant compte du développement de la société. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

3.2.6.4.4 Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base du prix de revient déterminé en activité normale. Ils sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

3.2.6.4.5 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

3.2.6.4.6 Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de change mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties en euros aux taux en vigueur au 31 Décembre 2011. Les gains et pertes latentes sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement comptabilisées en résultat de change.

3.2.6.4.7 Autres créances

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative. La provision serait alors égale au montant négatif obtenu.

3.2.6.4.8 Valeurs mobilières de placement

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Les valeurs mobilières constituées dans des fonds de placement à court terme sont valorisées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

3.2.6.4.9 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes de banque et de dépôts à terme débloqués à tout moment.

3.2.6.4.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
 - il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
 - le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.
- Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2011, les provisions pour risques et charges concernent :

- Des risques de change liés à l'actualisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,
- Des provisions sur des litiges prud'homaux,
- Des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	1 à 3%
Taux d'actualisation	4,00%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

3.2.6.4.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, ...)

3.2.6.5 Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.10				Au 31.12.11
	Brut	Transfert de compte à compte	Augmentations	Diminutions	Brut
Logiciels	251		95	-27	319
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	18 032	6 760	5 123	-3 381	26 534
Frais de développement en cours	4 613	-6 760	2 819	-8	664
Avances sur licences	22 302		3 466	-1 890	23 878
TOTAL	47 028	-	11 495	-5 306	53 225

Les frais de développements sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DSi, la 3DS, la PS3net et la PS Vita de Sony, l'Ipod 1 d'Apple, sur l'I-TV comme sur la Box Révolution 6 de Free, Samsung TV et le Mac d'Apple.....

L'augmentation des frais de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo 3DS, la PS3net, la PS Vita de Sony, le Mac d'Apple, les TV connectées ou encore les boxes Internet... est de 5 123 K€.

Les développements en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêtés des comptes et cette année, l'augmentation est de 2 819 K€ dont 2 418 K€ transféré en développements commercialisés sur l'exercice.

La société effectue des tests sur la faisabilité du projet et de sa commercialisation. Au cours de l'exercice 2011, GAMELOFT a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 8 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les diminutions des frais de développement sont une partie de nos jeux développés sur plusieurs plateformes (dont la 3DS, Facebook et différents réseaux sociaux, NGP, PS3 Store) sur lesquels un amortissement exceptionnel a été pratiqué pour 3 381 K€. Ces développements sont des jeux en cours de production dont l'activité a été arrêtée sur la fin de l'année 2011. Gameloft a réorienté son activité et s'est recentré sur les activités consoles telles que le Mac d'Apple, les box Internet ou encore les télévisions connectées.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Anthony Kim, Vijay Singh, Camillo Villegas, joueurs de golf, divers parcours de golf, Steven Gerrard, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'exercice 2011, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Paramount avec la sortie du film Tintin en octobre dernier, Universal avec le film Fast & Furious 5, sorti en mai 2011, Sony Pictures et son légendaire Men In Black 3, mais aussi Ice Age de Fox, DC Comics pour le futur jeu : « The Dark of Knights Rises », The Avengers de Marvel, avec TT Games pour la sortie du jeu Lego Batman, avec Epic Games- Unreal ou encore Classic Media pour la sortie du jeu Where's Waldo.... Ces contrats sont dans la continuité de ceux des années précédentes avec Universal avec le film Jurassic Park, avec Capcom avec plusieurs jeux comme Resident Evil, Street Fighter....., avec Warner Bros pour la sortie du dernier volet de Harry Potter and the deathly hallows, avec la Fox pour l'adaptation du jeu Avatar sur différentes plateformes, Les éditions Albert René pour la sortie du film Astérix, Marvel pour Iron Man 2. Gameloft a signé aussi des contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser brésilien Topa ou Noa Topa, Heroes, CSI

La diminution des avances sur licences pour 1 890 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2011.

Amortissements et provisions

Amortissements	Au 31.12.10				Au 31.12.11
	Cumulés	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Cumulés
Logiciels	186	135	-27		294
Frais de développement	12 700	10 141	-3381		19 460
Avances versées / licences	15 298	3 567	-1 890	-25	16 950
Sous Total	28 184	13 843	-5 298	-25	36 704
Provisions					
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	2 041	2 947	-2 798		2 189
Avances versées / licences	733	572	-248		1 057
Sous Total	4 602	3 519	-3 046		5 075
TOTAL	32 786	17 362	-8 344	-25	41 779

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) ainsi qu'une augmentation du taux contractuel de royalties sur licences.

Compte tenu des perspectives de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 572 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2011.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés et en cours de production est respectivement de 10 141 K€ et de 2 947 K€. Les amortissements correspondent à la dépréciation sur 18 mois des coûts de développements dès la sortie du jeu pour 6 760 K€. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 1 016 K€ a été constatée.

Les faibles perspectives de croissance sur le créneau des jeux PC liées à l'absence d'un véritable marché organisé du jeu social et les ventes décevantes de la Nintendo 3DS et de la PS Vita, la concurrence des smartphones et tablettes tactiles, le piratage à l'échelle mondiale du PlayStation Network pendant plus de 45 jours en avril 2011 ont amené la société à réaffecter l'ensemble de ses équipes sur le secteur plus porteur.

Un amortissement exceptionnel a été comptabilisé sur l'exercice de 3 381 K€ sur les jeux abandonnés suite au changement de politiques économiques internes et une dépréciation exceptionnelle de 1 931 K€.

La société a décidé d'arbitrer au final en faveur des smartphones et tablettes tactiles.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.10 Brut	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Au 31.12.11 Brut
Installations techniques	82				82
Matériel de transport					
Matériel informatique et mobilier	4 666	645	-915	31	4 427
TOTAL	4 748	645	-915	31	4 509

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont liées à l'achat de téléphones mobiles, de kits de développement et au renouvellement de matériels informatiques.

Les diminutions de matériel informatiques sont des mises au rebut suite au renouvellement du matériel.

Amortissements

	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Au 31.12.11 Cumulés
Installations techniques	70	7			77
Matériel de transport	-				-
Matériel informatique et mobilier	3 720	840	-915	31	3 676
TOTAL	3 790	847	-915	31	3 753

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Brut Au 31.12.10	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Brut Au 31.12.11
Titres de participation	8 912	136	- 15	- 38	8 996
Autres titres immobilisés	150				150
Dépôts et cautionnements	262	76	-3		335
TOTAL	9 324	212	-18	-38	9 481

L'augmentation des titres de participation est due à la création des filiales GAMELOFT Toronto pour 7 K€, à l'augmentation de capital de Gameloft Pte pour 56 K€ et de Gameloft Venezuela pour 72 K€.

La diminution est la conséquence d'un changement de loi juridique au niveau local sur l'actionnariat de Gameloft Argentina.

Le transfert de compte à compte est lié au retour des fonds de Gameloft Dubaï.

Les autres titres immobilisés sont des prêts & créances.

L'augmentation des dépôts de garantie est principalement due à l'indexation de notre loyer.

Provisions

	Au 31.12.10 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.11 Cumulés
Titres de participation	190		-74	116
TOTAL	190		-74	116

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT PT Indonésie pour 73 K€ et de 1 K€ sur les titres de GAMELOFT SPRL.

Tableau des filiales et participations :

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute	118	8 877	-	-
- nette	118	8 761	-	-
Montants des prêts et avances accordés		12 531	-	-
Montant des cautions et avals donnés		-	-	-
Montant des dividendes encaissés		2 036	-	-

Tableau des filiales et participations :

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.11 En devises	Résultats au 31.12.11 En devises	Dividendes distribués En €
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT INC Divertissement (Canada)	\$ CAD	3 971 142	5 785 308	100.00%	2 855 807	2 855 807	11 073	-	25 677 452	1 612 987	-
GAMELOFT INC (USA)	\$ US	2 001 000	7 184 569	99.50%	2 316 726	2 316 726		-	42 658 441	1 058 265	-
GAMELOFT Ltd	£	1 000	- 1 859 543	99.50%	1 666	1 666		-	2 260 362	57 221	-
GAMELOFT GMBH	€	25 000	- 1 843 182	100.00%	25 000	-	99	-	181 183	3 287	-
GAMELOFT IBERICA SA (Espagne)	€	560 161	29 500	100.00%	560 162	560 162		-	9 412 388	291 074	-
GAMELOFT SRL (Roumanie)	RON	191 600	1 065 736	100.00%	106 259	106 259		-	43 682 722	689 304	-
GAMELOFT SRL (Italie)	€	96 900	491 310	99.74%	97 870	97 870		-	3 551 659	109 506	-
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	RMB	1 663 264	68 901 871	100.00%	173 340	173 340		-	90 728 986	5 761 666	-
GAMELOFT KK	YENS	10 000 000	- 272 307 412	100.00%	78 720	78 720	1 190 767	-	417 587 782	95 312 712	-
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	RMB	1 655 320	2 061 545	100.00%	166 661	166 661		-	31 474 921	375 364	-
GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	RMB	1 603 220	- 6 995 095	100.00%	155 678	155 678		-	38 077 060	652 817	-
GAMELOFT Ltd (Vietnam)	\$	50 000	1 125 484	100.00%	40 317	40 317	85 014	-	10 975 500	608 121	-
GAMELOFT EOOD (Bulgarie)	€	52 510	90 160	100.00%	53 000	53 000		-	2 052 896	82 773	-
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	\$ PESO	1 997 000	64 626 880	99.95%	140 028	140 028		-	276 580 602	28 860 027	-
GAMELOFT PRIVATED LTD	INR	103 026	41 942 906	99.99%	1 977	1 977		-	192 936 937	6 493 791	-
GAMELOFT Co, Ltd	KRW	100 000 000	- 9 391 863 112	100.00%	80 111	-	7 442 484	-	3 776 747 008	- 4 223 906 927	-
GAMELOFT Argentina	ARS	1 200 000	32 326 783	95.00%	939 037	939 037	749 890	-	74 239 717	22 328 598	2 036 468
GAMELOFT LLC (Ukraine)	UAH	2 921 164	- 481 529	100.00%	280 000	280 000		-	23 145 764	405 358	-
GAMELOFT Do Brasil Ltda	BRL	478 918	- 583 402	99.00%	165 000	165 000		-	18 916 670	406 553	-
GAMELOFT Australia Pty Ltd	\$ AUD	5 000	- 303 699	100.00%	2 936	2 936	149	-	4 299 930	73 673	-
GAMELOFT SRO (République Tchèque)	CZK	200 000	- 11 343 018	100.00%	7 108	-	342 559	-		- 1 497 979	-
GAMELOFT SPRL (Belgique)	€	20 000	- 3 133	99.50%	19 900	16 782		-		394	-
GAMELOFT SINGAPORE LTD	SGD	100 000	- 253 041	100.00%	56 436	56 436	433 083	-	1 348 029	44 791	-
GAMELOFT VENEZUELA	VEF	275 392	40 192	99.00%	78 104	78 104	425	-	1 621 626	38 192	-
GAMELOFT PHILIPPINES INC	PHP	9 000 000	9 303 871	99.99%	141 975	141 975		-	142 906 207	4 312 378	-

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.11 En devises	Résultats au 31.12.11 En devises	Dividendes distribués En €
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT HONG KONG LTD	HKD	10 000	- 9 946 197	100.00%	869	-	2 275 848		2 669 714	302 325	
GAMELOFT Developpements LIVE INC	CAD	150 000	159 288	100.00%	94 215	94 215			1 186 339	57 812	
GAMELOFT PT INDONESIA	IDR	892 200 000	196 984 477	99.00%	73 176	73 176			25 423 965 657	1 632 281 981	
GAMELOFT SHENZHEN	RMB	1 347 560	- 672 546	100.00%	157 518	157 518			9 190 245	-519 875	
GAMELOFT TORONTO	CAD	10 000	137 241	100.00%	7 483	7 483			3 059 946	137 241	
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France SARL 75 001 Paris - 450 415 237 00012	€	7 500	397 123	99.80%	7 485	7 485			3 929 464	79 419	-
GAMELOFT PARTNERSHIPS SAS 75 008 Paris – 488 934 506 00020	€	37 000	287 386	100.00%	37 000	37 000			2 693 280	72 465	-
GAMELOFT LIVE SAS 75 008 Paris – 500 819 537 00019	€	37 000	93 041	100.00%	37 000	37 000			661 882	22 550	-
LUDIGAMES SAS 75008 Paris – 508 543 964 00011	€	37 000	162	100.00%	37 000	37 000			44 104	946	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%											
TOTAL	€				8 995 566	8 879 359	12 531 391	-			2 036 468

4. Clients et comptes rattachés

	Au 31.12.10	Valeur brute	Provision	Au 31.12.11
Clients et comptes rattachés	79 741	100 364	2 454	97 910
TOTAL	79 741	100 364	2 454	97 910

Les provisions sur créances clients sont constituées à hauteur des capitaux propres négatifs sur nos filiales. Au 31 décembre 2011, les provisions clients concernent des clients tiers pour 176 K€.

L'augmentation des créances clients est liée au fort accroissement de notre activité au cours de l'exercice 2011 par rapport à celui de 2010 mais le poste client est constitué pour près de 72 % des créances intragroupes (70 411 K€).

Toutes les créances clients sont à moins de 1 an.

5. Autres créances

	31.12.11	31.12.10
Avoirs fournisseurs à recevoir	248	253
Etat (crédit de TVA, divers)	1 475	901
Groupe et associés	12 531	9 868
Fournisseurs débiteurs	3 532	1 377
Autres créances sociales	0	-
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)	379	316
Autres débiteurs divers	581	108
TOTAL	18 746	12 824

Les fournisseurs débiteurs sont pour la majeure partie du poste des fournisseurs intragroupe (3 355 K€).

6. Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Stock	0	0	
Avances et acomptes versés	-	-	
Clients et comptes assimilés	100 364	100 364	
Etat (crédit de TVA, divers)	1 475	1 475	
Groupe et associés	12 531	12 531	
Avoirs fournisseurs à recevoir	248	248	
Fournisseurs débiteurs	3 532	3 532	
Autres débiteurs divers	581	581	
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)	379	379	
TOTAL	119 110	119 110	
ETAT DES DETTES			
	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Emprunts & comptes rattachés	-	-	
Dettes financières	41	41	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 683	66 683	
Dettes fiscales et sociales	1 366	1 366	
Autres dettes	5 857	5 857	
Dettes sur immobilisations	4 210	4 210	
Groupe et associés	2 110	2 110	
TOTAL	80 267	80 267	

Les avances en comptes courants des filiales sont provisionnées au 31 Décembre 2011 à hauteur de 5 092 K€. Le taux de rémunération des avances est de 2 % ou 1% selon les contrats d'avances signés avec nos filiales.

Une provision est constatée à hauteur de la quote-part de la situation nette négative de la filiale pour celles qui ne sont pas en cours de liquidation.

Le taux de rémunération du compte courant avec Gameloft Iberica est de 3%.

7. Produits à recevoir

	31.12.11	31.12.10
Avoirs fournisseurs à recevoir	248	253
Clients, Produits non facturés	23 971	16 965
Etat, produits à recevoir	-	-
TOTAL	24 219	17 218

Le montant de produits à recevoir concernant des clients non encore facturés à la date du 31 décembre est de 23 971 K€ dont 7 972 K€ de facturations intragroupes.

8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture annuelle, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

A ce jour, Gameloft ne détient plus de valeurs mobilières de placement.

9. Disponibilités

Le poste « Disponibilités » représente le solde des comptes de banque pour 19 682 K€ au 31 Décembre 2011 comparé à 15 758 K€ au 31 décembre 2010.

Gameloft détient des comptes de dépôts à terme rémunérés au taux progressif en moyenne de 2,2% l'an sur un placement de 24 mois. Ces comptes de dépôts à terme sont déblocables à tout moment.

10. Comptes de régularisation actif

	31.12.11	31.12.10
Charges Constatées d'avances	263	408
Ecart de conversion	2 401	1 032
Total	2 664	1 440

L'écart de conversion actif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs d'exploitation pour 1 933 K€.

11. Capitaux propres

	Solde au 31.12.10	Augmentation de Capital	Variation de Capital	Résultat 31.12.10	Résultat 31.12.11	Solde au 31.12.11
Capital social	3 754	101				3 855
Prime d'émission	66 828	4 173				71 001
Prime de fusion	624					624
Autres réserves	- 18 572			9 815		- 8 757
Résultat de l'exercice	9 815			- 9 815	3 050	3 050
TOTAL	62 449	4 274	-	-	3 050	69 773

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et attribution d'actions gratuites pour 4 274 K€ ce qui a contribué à augmenter les capitaux propres ainsi que le résultat positif de l'année de 3 050 K€ par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 69 773 K€ contre 62 449 K€ en 2010.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2002	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	121 128	6
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23

Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	144 950	7
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	94 100	5
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	38 000	2
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	8 000	0
Au 31/12/10	0.05	75 082 924	3 754
Levée d'options du 11/01/2006	0.05	10 000	0
Levée d'options du 03/01/2007	0.05	271 405	14
Levée d'options US du 03/01/2007	0.05	87 200	4
Levée d'options F du 03/01/2007	0.05	188 206	9
Levée d'options du 11/04/2008	0.05	221 895	11
Levée d'options US du 11/04/2008	0.05	130 600	7
Levée d'options F du 11/04/2008	0.05	43 000	2
Levée d'options du 14/05/2009	0.05	353 500	18
Création d'Actions Gratuites du 21/04/2009	0.05	717 250	36
Au 31/12/11	0.05	77 105 980	3 855

Le capital de la société GAMELOFT S.A. est composé au 31 décembre 2011 de 77 105 980 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 855 299 euros.

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500	2 212 500	1 329 000
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800	577 800	1 451 300
Nombre de personnes concernées :	101						
dont dirigeants	5						
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées :	33						
dont dirigeants	0						
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées :	2						
dont dirigeants	0						
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700	2 238 000	1 630 989
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300	535 000	682 400
Nombre de personnes concernées :	127					
dont dirigeants	4					
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200	494 200	377 000
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900	207 900	237 900
Nombre de personnes concernées :	38					
dont dirigeants	1					
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600	2 595 350	2 059 465
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650	369 950	640 940
Nombre de personnes concernées :	199				
dont dirigeants	4				
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200	398 900	244 900
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100	41 300	64 700
Nombre de personnes concernées :	48				
dont dirigeants	1				
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900	2 003 800	1 539 800
Nombre d'actions annulées :		77 600	204 700	315 200
Nombre de personnes concernées :	189			
dont dirigeants	2			
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros	2,36 euros

Date du Conseil d'Administration	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 240 000	2 200 200	2 010 000
Nombre d'actions annulées :		39 800	230 000
Nombre de personnes concernées :	189		
dont dirigeants	2		
Début d'exercice	01/06/2012	01/06/2012	01/06/2012
Fin d'exercice	01/06/2014	01/06/2014	01/06/2014
Prix de souscription	3,82 euros	3,82 euros	3,82 euros

Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	Restant au 31.12.11
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 245 000	2 235 000
Nombre d'actions annulées :		10 000
Nombre de personnes concernées :	170	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	20/09/2013	20/09/2013
Fin d'exercice	20/09/2015	20/09/2015
Prix de souscription	3,87 euros	3,87 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009			
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011			
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013			
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250	717 250	0
Nombre d'actions annulées :	-	500	3 500	3 500
Nombre de personnes concernées :	55			
dont dirigeants	3			

Attributions d'Actions Gratuites	01/06/2010	Restant au 31.12.10	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	01/06/2010		
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 01/06/2012		
Fin de période de conservation	2 ans – 01/06/2014		
Nombres d'instruments attribués	733 250	729 750	624 750
Nombre d'actions annulées :	-	3 500	108 500
Nombre de personnes concernées :	60		
dont dirigeants	3		

Attributions d'Actions Gratuites	20/09/2011	Restant au 31.12.11
Date du Conseil d'Administration	20/09/2011	
Maturité – Période d'acquisition	2 ans – 20/09/2013	
Fin de période de conservation	2 ans – 20/09/2015	
Nombres d'instruments attribués	548 900	527 400
Nombre d'actions annulées :	-	21 500
Nombre de personnes concernées :	47	
dont dirigeants	3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2011, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 11 769 354 actions, d'actions gratuites est de 1 152 150 actions.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

12.Charges à payer

	31.12.11	31.12.10
Agios bancaires à payer	2	2
TOTAL Emprunts et Dettes Financières	2	2
Fournisseurs, factures non parvenues	12 119	6 629
Fournisseurs, factures non parvenues immos incorp.	3 038	3 062
Fournisseurs, factures non parvenues immos corp.	22	-
Rabais, remises, ristournes à accorder	4 849	3 800
Dettes fiscales	159	528
Dettes sociales	641	887
TOTAL	20 828	14 906

Les rabais, remises, ristournes à accorder ont fortement augmenté cette année suite à la politique de prix de transfert instaurée à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les fournisseurs, factures non parvenues sont pour 6 367 K€ des dettes intragroupes et pour 3 302 K€ des dettes sur royalties par rapport à la vente de nos jeux à licences.

13.Eléments concernant les entreprises liées

Les transactions réalisées avec les filiales du groupe GAMELOFT :

	31.12.11	31.12.10
Actif		
Immobilisations corporelles	1 962	440
Titres de participation	8 996	8 912
Autres immobilisations financières	150	150
Clients et comptes rattachés	72 688	61 188
Prov. Sur créances clients	- 2 277	- 2 510
Autres créances – Comptes courants	12 531	9 828
Autres créances – Intégration fiscale	106	40
Prov. Sur Autres créances	- 5 092	- 3 156
Fournisseurs débiteurs	3 593	1 470
Autres créances diverses	530	108
Dettes		
Provision pour risques et charges	-	51
Fournisseurs et comptes rattachés	57 613	41 229
Dettes financières	2 110	6 024
Produits constatés d'avance	69	110
Autres dettes diverses	-	- 96
Clients créditeurs	4 355	-
Résultat		
Produits d'exploitation	46 296	37 228
Charges d'exploitation	95 083	76 683
Produits financiers	2 433	3 521
Charges financières	2 173	921

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs :

Sont concernés les opérations avec les sociétés Guillemot Brothers, le groupe Ubisoft, AMA et Longtail studios.

	31.12.11	31.12.10
Actif		
Clients et comptes rattachés	1 084	205
Passif		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 354	788
Résultat		
Produits d'exploitation	2 716	207
Charges d'exploitation	2 152	2 372
Produits financiers	-	-
Charges financières	-	-

14. Provisions inscrites au bilan

	Au 31.12.10	Dotations exercice	Reprises exercice	Au 31.12.11
Provisions pour risques & charges				
Pour risques de change	1 032	2 401	- 1 032	2 401
Pour risques autres	82			82
Pour charges	51	35	- 51	35
Total	1 165	2 436	- 1 083	2 518
Provisions pour dépréciation				
Sur marques	1 829			1 829
Sur développements commercialisés	2 041	2 947	- 2 798	2 189
Sur avance / Licences	733	572	- 248	1 057
Sur titres de participation	190		- 74	116
Sur stocks	14	-	- 13	1
Sur créances clients	2 686	23	- 255	2 454
Sur autres créances	3 156	2 062	- 126	5 092
Sur VMP	-	-	-	-
Total	10 649	5 604	- 3 514	12 738
Total	11 814	8 040	- 4 597	15 256

Les provisions pour charges concernent des litiges prud'homaux pour 35 K€.

Les dotations sur les développements commercialisés représentent 1 016 K€ sur l'année suivant les tests sur la faisabilité des projets et de leur commercialisation et 1 931 K€ de dépréciations exceptionnelles sur des projets

abandonnés et 572 K€ sur les dotations aux provisions sur avance sur licences, montant déterminé en fonction des tests de recouvrement de l'avance consentie aux licenseurs.

Les dotations sur créances clients concernent pour 23 K€ des créances intragroupes.

Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 2 036 K€ à GAMELOFT Corée ltd, pour 24 K€ à GAMELOFT SRO et pour 2 K€ à GAMELOFT Vietnam.

Les reprises de provisions pour charges concernent les filiales dont les capitaux propres sont négatifs pour 51 K€.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés au 31 décembre 2011 pour 2 798 K€ et 248 K€ sur des avances sur licences.

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société GAMELOFT PT Indonésie pour 73 K€ et GAMELOFT SPRL pour 1 K€.

Les reprises de provisions sur créances clients sont en totalité des créances intragroupes pour 10 K€ GAMELOFT Singapore et pour 245 K€ GAMELOFT GMBH.

Les reprises de provisions pour dépréciation sur autres créances représentent pour 64 K€ de GAMELOFT Hong Kong et pour 62 K€ de GAMELOFT Singapore.

15.Dettes financières

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Emprunts & comptes rattachés	41	92
Avances en compte courant	2 110	6 024
Dettes financières	2 151	6 116

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.11	2 151		

Excédent financier :

	31.12.11	31.12.10
Dettes financières	41	92
Disponibilités	19 682	15 758
VMP		-
Excédent net financier	-19 641	-15 666

Au 31 Décembre 2011, il y a un excédent net financier de 19 641 K€ contre 15 666 K€ au 31 décembre 2010.

L'intégralité des dettes financières est à taux fixe et en euros.

16.Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.11	31.12.10
Dettes fournisseurs	66 683	48 687
Total	66 683	48 687

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de plus de 90 jours.

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au fort accroissement de l'activité de la société au cours de l'exercice 2011 mais est nuancée par les dettes des filiales du groupe pour 57,6 M€ contre 41,0 M€ en 2010.

17.Dettes fiscales et sociales

	31.12.11	31.12.10
Dettes fiscales	466	528
Dettes sociales	900	887
Total	1 366	1 415

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse par rapport au 31 décembre 2010.
Les dettes fiscales comprennent pour 306 K€ de TVA.

18. Dettes sur immobilisations

	31.12.11	31.12.10
Dettes sur immobilisations	4 210	4 381
Total	4 210	4 381

Les dettes fournisseurs sur immobilisations sont en légère baisse et concernent principalement des dettes sur licences.

Les dettes d'exploitation se décomposent ainsi :

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Dettes restant à payer au 31.12.11	72 259	-	-

19. Autres dettes

	31.12.11	31.12.10
Clients – avoirs à établir	4 849	3 800
Soldes créditeurs des comptes clients	219	91
Autres dettes	789	43
Total	5 857	3 934

20. Comptes de régularisation passif

	31.12.11	31.12.10
Produits constatés d'avance	69	188
Ecart de conversion	2 848	2 605
Total	2 917	2 793

Les produits constatés d'avance sont composés de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture.

L'écart de conversion passif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs pour 131 K€ et des créances clients pour 2 717 K€. Les créances clients en dollars canadiens, en yens japonais, en dollars australiens et pesos mexicains ont fortement varié par rapport au taux du 31 décembre 2010.

3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les coûts de développement de jeux sur mobiles sont comptabilisés en charges pour l'ensemble de l'exercice. Comme décrit précédemment, les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont activés dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisations.

Le coût de production est constitué du coût des « approvisionnements » (autres matières et fournitures) augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production des jeux.

21. Chiffre d'affaires, production immobilisée et stockée

La répartition du chiffre d'affaires par activité au 31 décembre 2011 est la suivante :

	31.12.11		31.12.10	
	K€	%	K€	%
Smartphones	55 951	43 %	34 993	31 %
Feature phone	68 947	52 %	70 685	64 %
Large Screens	6 889	5 %	5 443	5 %
Total Chiffre d'affaires	131 787	100 %	111 121	100 %
Production immobilisée	7 942	-	10 045	-
Production stockée	-13	-	-443	-
Total	139 716	-	120 723	-

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2011 est la suivante :

	31.12.11		31.12.10	
	K€	%	K€	%
Europe	48 618	37 %	46 755	42 %
<i>Dont France</i>	14 181	11 %	14 640	13 %
Amérique du Nord	43 090	33 %	40 701	37 %
Reste du monde	40 078	30 %	23 665	21 %
Total Chiffre d'affaires	131 787	100 %	111 121	100 %
Production Immobilisée	7 942	-	10 045	-
Production Stockée	-13	-	- 443	-
Total	139 716	-	120 723	-

22. Autres produits d'exploitation et transfert de charges

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Reprises sur provisions	572	246
Transferts de charges	1 022	938
Autres produits	39	74
Total	1 633	1 258

Les transferts de charges sont constitués pour 950 K€ de refacturation de frais généraux.

Les reprises de provision concernent des provisions pour risques et charges pour 51 K€ sur GAMELOFT SRO, de provisions sur dépréciations d'actifs pour 252 K€ dont 248 K€ sur dépréciation des avances sur licences et 4 K€ sur dépréciation des frais de développement, des provisions sur créances clients pour 255 K€ et une provision sur stock de produits finis de 13 K€.

Les autres produits sont principalement des produits liés aux non encaissements de règlements fournisseurs.

23. Achats et autres approvisionnements

Les achats consommés sont constitués pour 11 K€ par les achats de produits et de marchandises destinés à la revente, pour 94 297 K€ par les frais de développement des jeux sur mobiles et pour 619 K€ par les frais généraux y afférent.

24. Autres achats et charges externes d'exploitation

Les autres achats d'exploitation sont principalement constitués des frais de télécommunications et de petits matériels pour 418 K€, des dépenses de publicité et de marketing pour 2 961 K€, des frais de conférences – salons pour 82 K€, des frais de déplacements pour 520 K€, des dépenses de sous-traitance administratives et de commercialisations, des commissions et courtages sur ventes pour 3 455 K€, des charges de redevances de royalties pour 7 839 K€ sur des avances déjà amorties et des frais d'honoraires pour 587 K€.

25. Charges de personnel

Au 31 décembre 2011, la société emploie 28 personnes dont 4 dirigeants.

La part des charges de personnel affectée à la production des jeux représente 2 289 K€.

26. Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les dotations se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	136	60
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : frais développement	4 940	4 017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles licences	3 567	4 928
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	847	800
Dotations aux provisions	630	2 726
TOTAL	10 120	12 531

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles concernent l'amortissement de logiciels, des frais de développement et aussi l'amortissement des avances sur licences amorties selon le volume de ventes ou par amortissement linéaire lié aux flat fees suivant les contrats.

Les dotations aux amortissements incorporelles sur les frais de développement sont amorties en linéaire sur 18 mois sur les jeux commercialisés. Au 31 décembre 2011, Gameloft comptait près de deux cent jeux capitalisés et commercialisés sur différentes plateformes digitales comme le Mac, l'Ipapad, la DSi, Facebook, 3DS, PS3Net, la PSP....

Les dotations aux provisions concernent des provisions sur créances clients pour 23 K€, des provisions sur dépréciations d'actifs pour 572 K€ sur dépréciation des avances sur licences.

27. Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Produits financiers :		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 036	3 354
Autres intérêts et produits assimilés	352	284
Reprises sur provisions	1 232	1 140
Différences positives de change	2 061	2 920
Produits nets sur cessions de VMP	0	=
	5 681	7 698
Charges financières :		
Dotations aux provisions	4 464	1 231
Autres intérêts et charges assimilées	113	930
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
Différences négatives de change	2 346	2 400
	6 923	4 561
Résultat financier	-1 242	3 137

Les reprises sur provisions de 1 232 K€ se décomposent comme suit :

- 126 K€ sur les avances en compte courants dont 64 K€ sur Gameloft Hong Kong et 62 K€ sur Gameloft Singapore,
- 74 K€ sur les titres de participation dont 73 K€ sur Gameloft PT Indonésie et 1K€ sur Gameloft Sprl,
- 1 032 K€ sur les pertes de change.

Les dotations aux provisions de 4 464 K€ sont constituées ainsi :

- 2 062 K€ sur les avances en compte courants dont 2 036 K€ sur GAMELOFT Corée Ltd, 24 K€ sur GAMELOFT SRO et 2 K€ sur Gameloft Vietnam,
- 2 401 K€ sur les pertes de change.

Les autres intérêts et charges assimilées d'un montant de 113 K€ sont liés principalement aux charges d'intérêts financiers dont 111 K€ de refacturation d'intérêts sur l'avance en compte courant que GAMELOFT Iberica nous a consenti.

L'ensemble des dettes de GAMELOFT est à taux fixe et en euros. La société n'a pas de stratégie de couverture de change dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens et livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2011.

28. Résultat exceptionnel

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'évènements ou d'opération clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Produits exceptionnels :		
Reprises de provisions	2 794	1 025
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<u>35</u>	<u>56</u>
	2 844	1 081
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	278
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15	36
Dotations aux amortissements et provisions	<u>8 147</u>	<u>1 025</u>
	8 165	1 339
Résultat exceptionnel total	- 5 321	- 258

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont des produits provenant de règlement de litiges pour 35 K€.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés en partie au 31 décembre 2010 et au 30 juin 2011.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont des charges concernant la résolution de litiges commerciaux.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent la valeur nette comptable d'immobilisations corporelles et financières pour 14 K€.

Les dotations aux amortissements concernent un reclassement de la dotation aux provisions sur les frais de développement du 31 décembre 2010 et du 30 juin 2011 en dotations aux amortissements pour 1 820 K€ et pour 3 381 K€ une dotation aux amortissements exceptionnelles sur des projets abandonnés et sorti comptablement du bilan.

Les dotations aux provisions concernent des frais de développement sur des logiciels commerciaux sur des projets abandonnés pour 1 931 K€.

La décision d'arrêter entièrement la production de nouveaux jeux console et PC a amené la société à provisionner et déprécier l'intégralité des jeux consoles et PC non encore commercialisés au 31 décembre 2011 ainsi que les jeux consoles et PC commercialisés mais dont les perspectives de chiffre d'affaires étaient très limitées en raison notamment de l'absence future de support marketing liée au redéploiement des équipes internes de R&D et de vente et marketing vers les smartphones, tablettes et TV. Cette charge reflète la décision stratégique prise lors du second semestre 2011 de concentrer les efforts de création de la société sur les Smartphones, tablettes tactiles et télévisions connectées dont le marché est en pleine expansion.

29. Impôt sur les sociétés

Suite à la loi 2011-1117 du 19 septembre 2011, les déficits sont reportables à hauteur de 1 M€, majorée de 60% du bénéfice excédant ce seuil.

De ce fait, Gameloft comptabilise sur l'année 2011 un impôt sur les bénéfices de 212 K€.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02	31.08.01	31.08.00
Déficits reportables *	2 586	3 064	-	-	-	-	13 801	230	-
TOTAL	2 586	3 064	-	-	-	-	13 801	230	-

* données non cumulées

Sur l'exercice 2011, les allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été les suivants :

Dettes futures d'impôts	Base	Impôt
Provision Organique de l'exercice	203	68
TVTS	15	5
Effort construction	17	6
Gain de changes latents	2 848	949
TOTAL ALLEGEMENTS	3 083	1 028

Le taux d'impôt en vigueur au 31 décembre 2011 est de 33,33 %.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

Au 31.12.11	Base comptable	IS
Résultat courant avant impôts	8 583	212
Résultat exceptionnel	- 5 321	-
Résultat avant impôt	3 262	212

Au 1^{er} Janvier 2012, il reste 28 915 K€ de déficits reportables indéfiniment.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.11	31.12.10
Impôts exigibles	212	10
Impôts différés	-	-
Total	212	10

Gameloft SA et ses filiales françaises, Gameloft Rich Games Production France, Gameloft Partnerships, Gameloft Live et Ludigames, ont décidé de mettre en place l'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2009. Le montant de charge d'impôt est de 293 K€ suite à l'intégration fiscale des filiales françaises. La société mère, Gameloft SA, supporte seule la charge d'impôt.

3.2.6.7 Informations diverses

1. Société consolidante

GAMELOFT SA – 14 rue Auber 75 009 Paris

2. Effectif

Sur l'exercice 2011, l'effectif moyen, hors dirigeants, de GAMELOFT SA est de 28 salariés, 20 hommes et 8 femmes.

Tous les salariés de Gameloft SA sont des cadres à l'exception d'un employé.

3. Engagements financiers et autres informations

Engagements hors bilan :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Caractéristiques		Au 31.12.11
	Nature	Date Fin d'Engagement	
	Baux Commerciaux	31/12/2020	5 010 K€
	Caution au profit de Gameloft Argentina SA, pour la signature du bail des bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA.		144 000 USD
Engagements liés à l'exécution de contrats d'exploitation	Caution au profit de Gameloft Divertissements Inc pour le renouvellement de son contrat de financement de sa marge de crédit auprès de la banque BMO		3 000 000 CAD
	Caution au profit de Gameloft Divertissements Inc pour un contrat de financement de marge de crédit auprès de la banque HSBC.		3 000 000 CAD
	Engagement de la société Gameloft GmbH suite à l'abandon de créances consenti par Gameloft SA avec une clause de retour à meilleur fortune dans un délai de cinq exercices et un cumul des résultats nets comptables supérieur à 800 000 €.		748 755 €
Engagements donnés en gage, hypothèque, ...	-		-

En tant qu'actionnaire, Gameloft SA a émis des lettres d'intention envers les filiales anglaises et australiennes au 31 décembre 2011 pour se prononcer sur la continuité de l'exploitation de ces sociétés en difficulté.

Effets escomptés non échus : néant
Sûretés réelles consenties : néant
Découverts autorisés : néant
Cautions reçues : - La banque HSBC s'est portée caution auprès de notre fournisseur FERRARI pour 412 500 €, suite à notre contrat de licences.
Crédit bail : néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Au 31 décembre 2011, un cumul de 3 036 heures est totalisé. La provision est non significative.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2011, par la société, aux dirigeants a été de 154 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux au cours l'exercice clos le 31 décembre 2011.

	2011	2010
Salaires, charges et avantages en divers	154	154
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de rupture		
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	381 000	393 750

Données en Euros	Gameloft SA			TOTAL Rémunération au titre de 2011
	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	
Michel Guillemot	60 000	0	0	60 000
Claude Guillemot	31 248	0	0	31 248
Gérard Guillemot	-	0	0	-
Yves Guillemot	31 248	0	0	31 248
Christian Guillemot	31 248	0	0	31 248
Total	153 744	0	0	153 744

Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	300 000	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 11 du 20/09/2011	Options de souscription d'actions	37 500	3,87€	50% à compter du 20/09/2013 jusqu'au 20/09/2015 et 50% à compter du 20/09/2014 jusqu'au 20/09/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE						
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Juste Valeur de l'option	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe

- Monsieur Yves Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	20/09/2011	14 500	20/09/2013	2,40 €	20/09/2015	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		43 500				

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

À compter de l'exercice 2010, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux:

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2011, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du Code de Commerce.

3.2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.1 Faits marquants de l'exercice de l'annexe qui évoque l'abandon de certains développements de jeux.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, note 6.4.1 de l'annexe.
- les immobilisations incorporelles, et plus précisément les licences et développements commercialisés ou en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites dans les notes 6.4.1 et 6.5. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- la note 6.4.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société et sur la base des éléments qui nous ont été communiqués, nous avons revue l'approche retenue et les calculs effectués par la société et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

AUDIT AMLD
André Métayer

MB AUDIT
Roland Travers

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes

Note 6.1

Note 6.4.1

Note 6.4.3

Note 6.5

Document de référence

Paragraphe 3.2.6.1

Paragraphe 3.2.6.4.1

Paragraphe 3.2.6.4.3

Paragraphe 3.2.6.5

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport, établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce et de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de la gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport décrit les principales composantes du dispositif mis en place par la société en termes d'organisation et de procédures applicables à la société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière et Juridique de la société et présenté au Conseil d'administration le 21 mars 2012.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

4.1.1 Gouvernement d'entreprise

Le régime de gouvernement d'entreprise auquel se réfère le présent rapport est le « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 émis par l'AFEP et le MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr), ci-après le « code AFEP/MEDEF ».

4.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

a) Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé de six membres au 31 décembre 2011, dont quatre sont également directeurs généraux délégués et assistent le Président Directeur Général. Madame Marie-Thérèse Guiny n'est pas directeur général délégué.

Nom	Age et Nationalité	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président Directeur Général	53 ans Français	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Directeur Général Délégué Administration	46 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Directeur Général Délégué Technologies	55 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Directeur Général	51 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31

Délégué Stratégie & Développement		Mandat renouvelé le 25 juin 2009	décembre 2014
Gérard Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie & Développement	50 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Marie-Thérèse Guiny	65 ans Français	Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2011	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En application des dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. La durée du mandat des administrateurs de la société est actuellement fixée dans les statuts à 6 ans. La durée des fonctions des administrateurs au sein de la société Gameloft n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF qui préconise que cette durée n'excède pas 4 ans. La modification de la durée du mandat des administrateurs de Gameloft est néanmoins prévue et entraînera une modification des statuts de la société qui interviendra sur approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la société lors du prochain renouvellement des mandats d'administrateurs de Gameloft.

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise et de l'absence de participation significative des salariés au capital, aucun représentant des salariés n'est associé aux travaux du Conseil.

b) Administrateur indépendant

Le Conseil d'administration comprend d'une part, cinq membres de la famille Guillemot et d'autre part, un administrateur indépendant en la personne de Mme Marie-Thérèse Guiny. Mme Guiny est diplômée en comptabilité. De 1966 à 1992, elle a exercé les fonctions de comptable et de chef comptable au sein de diverses sociétés. Elle rejoint la société Guillemot Corporation en 1992 où elle exerce diverses fonctions avant d'être nommée Directrice Comptable et Financière en 1999. Elle quitte la société Guillemot Corporation en mars 2006. Agée de 64 ans, elle détient 50 actions Gameloft. Mme Marie-Thérèse Guiny est administrateur indépendant au sens de la définition du Code AFEP-MEDEF, à savoir un administrateur indépendant (i) ne doit entretenir aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre sa liberté de jugement et (ii) doit répondre aux critères suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le Code AFEP-MEDEF préconise que la part d'administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers dans les sociétés contrôlées par un actionnaire de référence.

La société au regard de sa spécificité, notamment de la répartition de son actionnariat avec comme actionnaire historique de référence le concert Guillemot, estime qu'à ce jour la présence d'un second administrateur indépendant au Conseil d'administration ne revêt pas un caractère d'urgence et ce, du fait notamment du rôle très actif de l'unique administrateur indépendant qui conduit à considérer que l'esprit du code est respecté.

Toutefois, le Conseil d'administration envisage d'étendre sa réflexion en la matière dans le cadre des pistes à étudier en vue de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration.

c) Représentation équilibrée des femmes et hommes au sein du Conseil d'administration

Le dispositif mis en place par la loi, instaurant un seuil minimum de représentation de 40 % pour les membres des conseils d'administration et de surveillance des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, doit s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017. À titre transitoire, il a été prévu par

l'article 5-II de la loi du 27 janvier 2011 pour les sociétés cotées que la proportion des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance de chaque sexe ne pouvait être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivait le 1^{er} janvier 2014. Ce même texte prévoit également que lorsque l'un des deux sexes n'est pas représenté au sein du Conseil d'administration à la date de publication de la loi, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, Madame Marie-Thérèse Guiny a été nommée administrateur de la Société lors de l'assemblée générale en date du 22 juin 2011.

Au jour du présent rapport, le Conseil d'administration comporte une femme, soit un taux de féminisation inférieur au premier palier prévu par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011. Toutefois la société entend se conformer aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 afin que la proportion des administrateurs de sexe féminin ne soit pas inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire suivant le 1er janvier 2014.

d) Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Conformément aux dispositions de la loi NRE du 15 mai 2001, les statuts de la Société prévoient la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Néanmoins, en vertu d'une délibération en date 3 décembre 2001, le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a conséquemment opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, le Président du Conseil d'administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il s'assure du bon fonctionnement des organes sociaux (Conseil d'administration et assemblée générale) qu'il préside. Le Directeur Général dirige l'entreprise et la représente auprès des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

e) Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

f) Attributions et missions du Conseil d'administration

Le Conseil délibère sur les questions relevant de sa compétence en vertu des dispositions légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 du Code de commerce et aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires par la loi et les statuts, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ainsi le Conseil d'administration :

- fixe les objectifs et définit la stratégie du Groupe dans le respect de sa culture et de ses valeurs ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions) ;
- met en œuvre, quand il le juge opportun, les délégations de compétence qui lui sont octroyées par l'assemblée générale des actionnaires ;
- procède à l'examen et l'arrêté des comptes ;
- contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

g) Information des administrateurs

Le Président Directeur Général communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Les administrateurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

h) Réunions du Conseil d'administration

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les Comptes annuels.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, avec voix prépondérante du Président en cas de partage des voix.

Au cours de l'année 2011 le Conseil s'est réuni 12 fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du Conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 85% en 2011.

Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

- 20 janvier 2011 Augmentation du capital social à la suite de l'exercice de droits de souscription attachés à des bons de souscription d'actions au cours de l'exercice fiscal 2010 (4 administrateurs présents sur 5).
- 28 janvier 2011 Autorisation d'un engagement de garantie autonome au profit de la société Divertissements Gameloft Inc., filiale de la Société au Canada (4 administrateurs présents sur 5).
- 3 février 2011 Fixation d'autres rémunérations perçues par le Président Directeur Général. (4 administrateurs présents sur 5).
- 23 mars 2011 Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Proposition d'affectation du résultat. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle (5 administrateurs présents sur 5).
- 22 avril 2011 Attribution gratuites d'actions définitive au profit des bénéficiaires ; Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social résultant de l'attribution gratuite d'actions aux bénéficiaires (4 administrateurs présents sur 5).
- 29 avril 2011 Analyse et arrêté du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2011 (4 administrateurs présents sur 5).
- 21 juin 2011 Autorisation de cession d'actions de la société Gameloft Argentina S.A. au profit de Monsieur Michel Guillemot (4 administrateurs présents sur 5).
- 23 juin 2011 Attribution gratuites d'actions définitive au profit des dirigeants mandataires sociaux ; Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social résultant de l'attribution gratuite d'actions aux dirigeants mandataires sociaux (5 administrateurs présents sur 6).

- 31 août 2011 Approbation des comptes semestriels au 30 juin 2011. Etablissement du rapport financier semestriel; Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc., filiale de la Société au Canada (5 administrateurs présents sur 6).
- 20 septembre 2011 Attribution gratuite d'actions au profit des salariées et dirigeants sociaux du groupe. Décision de mise en place d'un plan de stock options au profit des salariés et dirigeants sociaux du Groupe (5 administrateurs présents sur 6).
- 13 octobre 2011 Actualisation du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2011 ; Transfert du siège social de la société et modification corrélative des statuts (6 administrateurs présents sur 6).
- 24 octobre 2011 Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Gameloft Entertainment Toronto Inc., filiale de la Société au Canada (5 administrateurs présents sur 6).

i) Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Tel que préconisé par le code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2012 a élaboré et approuvé un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et de ses comités, adressé à l'ensemble des administrateurs. Ce questionnaire sur l'évaluation, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration devra être complété et retourné par chaque administrateur avant fin juin 2012.

Il est rappelé qu'une auto-évaluation du Conseil d'administration avait été réalisée au cours de l'exercice 2010, selon laquelle le Conseil d'administration, dans sa séance du 23 mars 2011, avait estimé que les résultats étaient positifs et traduisaient un fonctionnement du Conseil plutôt satisfaisant dans sa globalité.

4.1.1.1.2 Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité des nominations et rémunérations et le Comité d'audit.

Ces deux comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

a) Comité des nominations et rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité spécialisé : le Comité des nominations et rémunérations. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

• Composition

Au 31 décembre 2011, ce Comité est composé de Madame Marie-Thérèse Guiny, Présidente, assisté de Claude Guillemot.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que le Comité des nominations et rémunérations doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants et d'aucun dirigeant mandataire social. Le Comité des nominations et rémunérations de la société est composé d'un administrateur indépendant sur deux membres et d'un dirigeant mandataire social. La composition du Comité des nominations et rémunérations de la société n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF. Toutefois, le Conseil d'administration considère qu'au regard de la spécificité de la société (notamment de la répartition de son actionariat avec la famille Guillemot comme actionnaire de référence) et de la composition actuelle de son Conseil d'administration, le comité tel que défini correspond au mieux au mode de fonctionnement de la société.

- Mission

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

- Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni deux fois en 2011. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

- Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2011 :

3 février 2011 : Fixation d'autres rémunérations perçues par le Président Directeur Général.

20 septembre 2011: Fixation des principes d'un plan d'attribution gratuite d'actions et des principes d'un plan de stock options.

b) Comité d'audit

Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité d'audit. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

- Composition

Ce Comité est composé de Mme Marie-Thérèse Guiny, Monsieur Claude Guillemot, et Monsieur Christian Guillemot. Ce comité est présidé par Mme Marie-Thérèse Guiny.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que le Comité d'audit doit être composé de deux tiers d'administrateurs indépendants et d'aucun dirigeant mandataire social. Le Comité d'audit de la société est composé d'un administrateur indépendant sur trois membres et de deux dirigeants mandataires sociaux. La composition du Comité d'audit de la société n'est donc pas conforme au code AFEP-MEDEF. Toutefois, le Conseil d'administration considère qu'au regard de la spécificité de la société et de la composition actuelle de son Conseil d'administration, le comité tel que défini correspond au mieux au mode de fonctionnement de la société. En effet, l'ensemble des membres du Comité d'audit disposent par leur formation et leur expérience professionnelle de compétences comptables et financières, ce qui va au-delà des exigences de l'article L.823.19 du Code de commerce selon lequel un membre au moins du Comité doit présenter de telles compétences.

- Mission

Le Comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

- Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni deux fois en 2011. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

- Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2011 :

23 mars 2011 : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

31 août 2011 : Examen des comptes semestriels au 30 juin 2011.

4.1.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux

4.1.1.2.1 Rémunérations

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les stock-options et les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 162 K€, dont 154 K€ versés par Gameloft SA.

L'information sur les rémunérations des dirigeants en application des recommandations AFEP-MEDEF et de l'AMF du 22 décembre 2008 est détaillée dans les tableaux correspondants du Rapport de gestion de la société.

4.1.1.2.2 Jetons de présence

En rétribution des responsabilités assumées mais aussi du temps passé à préparer les réunions du Conseil d'administration et de la participation active, la société a été autorisée par l'assemblée générale du 22 juin 2011 à verser aux administrateurs un total de jetons de présence d'un montant maximum fixé à 150K€ par an.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft au cours l'exercice clos le 31 décembre 2011.

4.1.1.2.3 Programme de stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. L'attribution d'options à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement du Groupe Gameloft et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celui-ci.

Le Comité des rémunérations et le Conseil apprécient à l'occasion de chaque plan la nature des options à attribuer, souscription ou achat, en fonction de considérations essentiellement financières. Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les options. De même, le Conseil arrête les modalités d'exercice des options, prix d'exercice, durée d'indisponibilité. Le prix d'exercice est fixé selon la moyenne des cours des vingt jours de bourse précédant la décision d'attribution, auquel aucune décote n'est pratiquée. Les plans prévoient généralement une durée d'indisponibilité de quatre ans. Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP-MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.4 Stock-options levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

4.1.1.2.5 Attribution gratuite d'actions

Les attributions gratuites d'actions au profit de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, sont décidées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. L'attribution gratuite d'actions à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement de la Société et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celle-ci.

Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au Comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les actions gratuites. Le Conseil, sur délégation de l'assemblée générale, fixe les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles attribuées gratuitement, décide du nombre d'actions à émettre, et constate les dates d'attribution

définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions attribuées, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP-MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.6 Contrat de travail, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Aucun des Administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail. Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.1.1.2.7 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

4.1.1.3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

L'actionnaire désirant assister personnellement à cette assemblée devra en faire la demande en retournant son formulaire de vote soit directement auprès de Caceis pour l'actionnaire nominatif, soit auprès de son intermédiaire financier pour l'actionnaire au porteur, et recevra une carte d'admission.

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à l'actionnaire nominatif. L'actionnaire au porteur devra s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes d'envoi de formulaires de vote par correspondance ou par procuration, pour être honorées, devront parvenir cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, à Gameloft – Service Assemblées – 14 rue Auber – 75009 Paris.

4.1.2 Les procédures de contrôle interne et la gestion des risques

La Direction Générale manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer un dispositif de contrôle interne fiable et efficace, bâti sur un socle éthique, une organisation adaptée, des responsabilités définies et des compétences affirmées, afin d'assurer une gestion transparente et de favoriser l'information des actionnaires, axes majeurs de la bonne gouvernance.

4.1.2.1 Définitions et objectifs du contrôle interne

Afin d'élaborer la préparation du présent rapport relatif à l'exercice 2011, Gameloft a choisi de s'appuyer sur le cadre de référence du contrôle interne et les recommandations publiées par l'AMF.

Selon ce cadre, le contrôle interne est défini comme un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entendent de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière.

Dans cette perspective, Gameloft a adopté une démarche dynamique d'appréciation de la pertinence de son système de contrôle interne et d'évaluation permanente de son efficacité. Le dispositif de contrôle interne continuera ainsi à s'adapter aux contraintes et spécificités du Groupe et de ses filiales, ainsi qu'à l'évolution de son environnement externe.

Toutefois, le Groupe est conscient que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels la société peut être confrontée.

4.1.2.2 Périmètre du dispositif de contrôle interne

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne de Gameloft mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

Chaque société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-après. Ce contrôle interne repose sur les fondements principaux suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et/ou une revue ponctuelle de points importants et de l'activité.

4.1.2.3 La gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de recenser, d'analyser ces risques et les moyens mis en œuvre pour les gérer, la société a mis en place une cartographie des risques, mise à jour chaque année et résultant d'une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

La cartographie de ces risques a été réalisée selon les étapes suivantes :

- identification de l'ensemble des activités de la société,
- évaluation et catégorisation des risques et de leur impact sur chaque activité de la société,
- évaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention.

Les procédures mises en place constituent un cadre de fonctionnement interne à la société et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans l'analyse des risques informatiques et extra-financiers.

La société a ainsi pour objectif de renforcer son approche systématique de l'analyse des risques, notamment grâce à la mise en place d'indicateurs de risques. Elle entend s'appuyer autant que possible sur des référentiels existants afin d'améliorer ses méthodes d'évaluation et compléter le recensement et la documentation des procédures de contrôle, ainsi que le suivi des plans d'actions.

Une analyse des principaux risques, leurs impacts sur les comptes de la société et les principales mesures prises pour les maîtriser sont exposés dans le chapitre "Facteurs de risques" du rapport de gestion.

4.1.2.4 Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne

(i) Organisation :

Les différents acteurs qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

Le Président Directeur Général : il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Le Conseil d'administration : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion, notamment en arrêtant les comptes annuels et en examinant les comptes semestriels. Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques. Il dispose alors de tous les documents et rapports nécessaires à cet effet. Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Le Comité d'audit : dans le cadre de ses attributions, le Comité d'audit prépare les décisions du Conseil d'administration, lui fait des recommandations ou émet des avis sur un ensemble de domaines comprenant notamment :

- l'examen des comptes consolidés et sociaux de la société ;
- l'examen de la trésorerie de la société ;
- les méthodes et principes comptables adoptées pour l'établissement des comptes ;
- l'élaboration de l'information financière ;
- la cohérence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Autres acteurs clés du contrôle interne : Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en œuvre.

L'organisation du Contrôle Interne est structurée autour de quatre directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Commerciale ;
- La direction Financière et Comptable ;

- La direction Juridique et des Ressources Humaines.

Ces quatre directions centrales sont elles-mêmes supervisées par le Président Directeur Général de Gameloft dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires. La société a mis en place un manuel de procédure et fait régulièrement des tests d'application.

• ***La Direction Développement***

La direction Développement supervise l'activité des studios de développement de jeux mobiles situés en France, en Espagne, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine, au Vietnam, en Inde, au Mexique, en Argentine, aux Philippines, en Indonésie et en Nouvelle-Zélande. Les studios rendent compte, de façon hebdomadaire, à la Direction Développement de l'évolution des développements en cours. Les choix éditoriaux dans le développement de nouveaux jeux sont décidés par la direction Développement en liaison avec la direction Commerciale.

• ***La Direction Commerciale***

La direction Commerciale supervise l'activité des équipes de commercialisation des jeux mobiles situées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Mexique, en Argentine, en République Tchèque, à Hong Kong, Singapour, en Australie et en Indonésie. Ces équipes de commercialisation sont chargées de la distribution et du marketing des jeux mobiles dans les zones géographiques qui sont sous leur responsabilité. Les responsables des ces unités disposent d'une large autonomie dans la recherche de nouveaux partenaires pour la distribution des jeux. Les contrats de partenariat et de distribution des jeux sont cependant tous visés par la direction Commerciale située en France, ce qui facilite le suivi et limite les risques. Chaque filiale de commercialisation envoie de façon hebdomadaire à la direction Commerciale un compte rendu détaillé de son activité commerciale (nouveaux contacts, compte rendu des rendez-vous clients, etc.) et marketing.

• ***La Direction Financière et Comptable***

La direction Financière et Comptable a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionnariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Les services administratifs du siège peuvent être consultés hors hiérarchie par les filiales de la société. Chaque responsable de filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Financière et Comptable qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Ces comptes d'exploitation mensuels sont par la suite immédiatement transmis aux deux autres directions de la société qui peuvent donc suivre l'évolution des filiales sous leur responsabilité.

• ***La Direction Juridique et Ressources Humaines***

La direction Juridique du Groupe a pour mission de garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants. La direction Juridique est en charge notamment de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Les équipes de ressources humaines en filiales sont chargées de concevoir et mettre en œuvre la politique, les programmes et les outils nécessaires pour répondre aux objectifs de recrutement définis au niveau Groupe tout en s'assurant du développement du potentiel et des compétences de chacun. Ces équipes ont aussi pour rôle de faire respecter les dispositions réglementaires locales et d'appliquer les politiques du Groupe concernant l'amélioration des performances collectives et individuelles sous forme d'évaluations régulières, de plan de développement, de formations adaptées, d'attribution de stocks option ou souscription a des plans d'épargne, etc.

(ii) Outils et modes opératoires :

Les équipes informatiques, rattachées à la Direction des Systèmes d'Information, s'assurent d'apporter aux équipes les outils adaptés à leurs métiers. Elles définissent, en collaboration avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles, les systèmes d'informations nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations. La gamme d'outils utilisés dans le Groupe est variée et est constituée de logiciels du marché et d'outils développés en interne. Cette gamme est amenée à évoluer afin de répondre aux besoins croissants de gestion et d'analyse de l'information.

b) Les activités de contrôle

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe bénéficie de nombreux processus de contrôle à tous les niveaux de la société. Les directions fonctionnelles du siège jouent notamment un rôle essentiel, en assurant la conformité des actions des filiales avec les directives Groupe tout en les supportant dans leur gestion des risques, notamment lorsque les équipes locales n'ont pas les compétences suffisantes :

- **Le département contrôle de gestion** assure le suivi de la performance de la société grâce à un suivi opérationnel centré autour d'un reporting mensuel de toutes les filiales du Groupe. Compte tenu de la petite taille du Groupe, il n'y a pas de Service "Audit interne". Le département "Contrôle de gestion" est rattaché à la Direction Développement. Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion qui suit l'ensemble de l'activité des studios de développement des jeux vidéo au niveau du Groupe. Chaque nouveau développement de jeu fait l'objet d'une prévision avant son lancement sur la composition de l'équipe qui sera affectée au développement, sur la durée affectée à ce développement, sur le nombre de téléphones sur lesquels sera développé ce jeu. Cette méthode de travail permet de cerner au mieux le coût de développement prévisionnel de chaque jeu et agit comme un système d'alerte efficace en cas de retard dans le développement du jeu. Toute dérive entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors du lancement des jeux suivants. Les contrôleurs financiers suivent l'ensemble du cycle de reporting financier et challengent constamment les filiales sur leur performance, leurs résultats et leur activité.

- **Le département consolidation** établit les comptes consolidés du Groupe et centralise toutes les expertises en matière d'établissement et d'analyse des comptes mensuels. Il diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

- **Le département trésorerie** coordonne la gestion de trésorerie des filiales françaises et étrangères, notamment en supervisant les prévisions de "cash flows". Il s'assure de la bonne adéquation entre les politiques de gestion des risques de taux de change, et de liquidité et les informations financières publiées et gère également les engagements hors bilan.

- **Le département juridique**, spécialiste en droit des sociétés, droit des contrats, contentieux et propriété intellectuelle, assiste et conseille les filiales sur les affaires juridiques. Il coordonne les études communes ou d'intérêt pour le Groupe et apporte aux entités locales un support en matière de législation afin de maîtriser les risques dans les différents domaines.

- **La direction des systèmes d'information** collabore au choix des outils informatiques et en assure la cohérence, tant au niveau technique que fonctionnel. Elle effectue également un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure de leur adéquation avec les besoins définis par les équipes fonctionnelles et les budgets approuvés par le management. Le département sécurité est ainsi chargé d'assurer et d'organiser la protection du système d'information, que ce soit en matière de sécurité des différentes applications, d'architecture des serveurs, des locaux, ou encore d'organisation au niveau Groupe.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société. L'élaboration de l'information financière et comptable est principalement assurée par la Direction Financière et Comptable.

L'organisation de Gameloft en termes d'information financière est décentralisée. Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leurs dirigeants par les équipes comptables et financières locales.

Etablissement des comptes sociaux

La Direction Financière et Comptable a pour mission d'élaborer les états financiers de Gameloft dans le souci de la rigueur et du respect de la réglementation du marché sur lequel la société est cotée : Euronext Paris – Compartiment B.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'exactitude et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles applicables, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du Groupe.

Des procédures spécifiques régissent notamment la comptabilisation des écritures affectant les principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.

Les comptes de chaque filiale sont établis, sous la responsabilité de leur dirigeant, par les services comptables locaux qui s'assurent du respect des contraintes fiscales et réglementaires de leurs pays respectifs. Ces comptes font l'objet d'une revue limitée sur les comptes semestriels et d'un audit par les auditeurs de chaque entité pour la clôture annuelle.

Etablissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière et Comptable en s'appuyant sur les données collectées à partir des systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière et Comptable.

Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. La production des états financiers consolidés est assurée par la Direction Financière et Comptable pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Financière et Comptable auprès de l'ensemble des services de la société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Communication financière

Outre le Président Directeur Général, la Direction Financière et Comptable est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, la Directrice Financière et Comptable du Groupe rédige en collaboration avec le département Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes du Groupe et de ses filiales.

Ils interviennent deux fois l'an dans le cadre de leur attestation des comptes semestriels et de leur certification des comptes annuels et consolidés. Ils sont systématiquement informés des opérations spécifiques significatives.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et Comptable du Groupe lors des clôtures semestrielles et annuelles.

4.1.2.5 Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

La direction générale de Gameloft est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une ou l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse et la réactivité de tous les échelons hiérarchique de la société.

Le groupe a maintenu des structures de commandement légères au cours de l'exercice 2011 tout en veillant à ce que les principes d'action qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles soient respectés notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures,
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires,
- maintenir la gestion efficace des principaux risques,
- garantir une information financière fiable, régulière et de qualité.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Paris, le 21 mars 2012,

Le Président du Conseil
d'administration.

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gameloft SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si des déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Les commissaires aux comptes

AUDIT AMLD
André METAYER

MB AUDIT
Roland TRAVERS

5. INFORMATIONS JURIDIQUES

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cession d'actions de la société Gameloft Argentina SA (Argentine) au profit de Monsieur Michel Guillemot.

Administrateur concerné : M. Michel GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 21 juin 2011 a autorisé une cession de 59.220 actions de la société Gameloft Argentina SA (Argentine).

Modalités :

Cette cession a été consentie suivant un contrat de cession en date du 22 juin 2011 moyennant un prix de 59 220 Pesos Argentins (soit 14 689.06 euros). Il est précisé, conformément aux termes de ce contrat de cession, que Monsieur Michel GUILLEMOT a renoncé à tous les avantages économiques liés aux actions qui lui ont été cédées.

Abandon de créance accordé à la société Gameloft de Venezuela SA (Venezuela).

Administrateur concerné : M. Michel GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 29 avril 2011 a autorisé un abandon de créance à la société Gameloft de Venezuela SA (Venezuela) à hauteur de 405 304 Bolivars Vénézuéliens (soit 71 788.85 euros).

Modalités :

Cet abandon de créance a été consenti à la société Gameloft de Venezuela SA (Venezuela), par augmentation du capital social de la société Gameloft de Venezuela SA d'un montant équivalent.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Administrateurs concernés : Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2009 a autorisé la signature d'un contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A., selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. concède à votre société une licence en vue du développement, de la promotion et de la distribution de jeux vidéo appartenant à UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. pour l'iPhone, l'iPod Touch et l'iPad d'Apple.

Modalités :

Cette licence a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par la société GAMELOFT S.A. Au cours de l'exercice, le montant des redevances à verser s'est élevé à 914 062.41 euros.

2- Contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Administrateurs concernés : Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 24 août 2003 a autorisé la signature d'un contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A., selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. concède à votre société une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1^{er} avril 2002.

Modalités :

La licence de marques a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par GAMELOFT S.A.

Au cours de l'exercice, le montant des redevances à verser s'est élevé à 645 672.98 euros.

3- Contrat de distribution signé avec la société LONGTAIL STUDIOS INC.

Administrateurs concernés : Mrs Christian et Gérard GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 20 janvier 2006, la signature d'un contrat de distribution portant sur le jeu vidéo pour téléphone portable « Love Triangle : Dating Challenge » avec la société LONGTAIL STUDIOS INC., selon lequel la société LONGTAIL STUDIOS INC. concède à la société GAMELOFT S.A. les droits de distribution mondiale du jeu mobile « Love Triangle : Dating Challenge », moyennant le versement d'une redevance égale à 50% des revenus perçus par la société GAMELOFT S.A. sur la vente du jeu. Ce contrat de distribution a pris effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2005.

Modalités :

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 4 965.19 € euros.

Fait à Rennes, le 25 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD
André Métayer

MB AUDIT
Roland Travers

5.2 Assemblée générale mixte du 19 juin 2012

5.1.1 Partie ordinaire de l'assemblée

Première Résolution (*Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve tels qu'il lui ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un bénéfice net comptable de 3 049 962,88 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution (*Affectation du résultat*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du rapport des commissaires aux comptes dudit exercice, décide d'imputer le bénéfice se montant à 3 049 962,88 euros au 31 décembre 2011 sur le report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend en outre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième Résolution (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés établis en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 18 224 813,10 euros.

Quatrième Résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions et engagements visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième Résolution (*Ratification du transfert du siège social*) - L'assemblée générale, prenant acte de la décision du Conseil d'Administration dans sa séance du 13 octobre 2011, ratifie le transfert du siège social au 14 rue Auber à Paris (75009).

En conséquence de cette ratification, l'assemblée générale ratifie la modification corrélative du premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui sera désormais rédigé de la façon suivante :

« Le siège de la société est établi au 14, rue Auber, 75009 PARIS (France). »

Sixième résolution (*Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux comptes titulaire*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société AUDIT AMLD, domiciliée 27A Boulevard Solférino, 35000 Rennes, pour une durée de six exercices expirant l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution (*Nomination d'un Commissaires aux comptes suppléant*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Benoit Fléchon, domicilié 16 avenue du Bel Air, 75012 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices expirant l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution (*Nomination d'un Commissaires aux comptes titulaire*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer la

société Mazars, domiciliée Tour Exaltis - 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices expirant l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution (*Nomination d'un Commissaires aux comptes suppléant*). — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Monsieur Jean-Maurice El Nouchi, domicilié Tour Exaltis - 61 Rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices expirant l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième Résolution (*Autorisation de rachat par Gameloft SA de ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer en bourse sur les actions de la Société à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre maximum d'actions que la Société peut acquérir est fixé à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2011, de 7 710 598 actions.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 7€. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 53 974 186 euros.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé et aux époques que le conseil d'administration appréciera.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 22 juin 2011 pour la partie non utilisée.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tous accords en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Onzième Résolution (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

5.1.2 Partie extraordinaire de l'assemblée

Douzième Résolution (*Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société existant au jour de l'opération, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa dixième résolution et réduire corrélativement le capital social, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 22 juin 2011 dans sa neuvième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de cette autorisation et notamment pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital et modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités consécutives, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Treizième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment de l'article L. 225-129-2 et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée est fixé à cinq millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :

- les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

- le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée ;

- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.

6 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

7 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, d'imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

8 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

9 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Quatorzième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit code :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce .

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq millions d'euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution. Etant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

8 - Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.

9 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

11 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Quinzième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du

rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce:

1 - Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les treizième et quatorzième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente jours de la souscription et dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale.

2 - Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième Résolution (*Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

1 - Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévus par la loi, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-182 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10% du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L 225-186-1 du Code de commerce.

2 - Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être souscrites ou achetées par les bénéficiaires par exercice des options qui seront consenties par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 3 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, étant précisé le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide que le prix de souscription ou d'achat des actions ordinaires par les bénéficiaires des options sera fixé par le Conseil d'administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires dans les limites ci-après indiquées :

- S'agissant d'options de souscription d'actions ordinaires, le prix de souscription des actions ordinaires sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action Gameloft constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options,

- S'agissant d'options d'achat d'actions ordinaires, le prix d'achat des actions ordinaires sera égal à la moyenne des premiers cours de l'action Gameloft constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options.

Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions ordinaires ne pourra pas être modifié pendant la durée de l'option, sous réserve des ajustements auxquels le Conseil d'administration devra procéder en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5 - Prend acte que les options ne pourront être consenties par le Conseil d'administration :

- Dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics ;

- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des actions de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;

- Moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

6 - Constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation de créance, de la somme correspondante.

7 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les conditions d'exercice des options ;
- fixer la durée de validité des options (étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans) ;
- fixer la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- fixer les conditions d'exercice et, le cas échéant, les critères d'attribution des options, et notamment limiter, suspendre, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions ordinaires obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de levée des options pendant une ou plusieurs périodes, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ordinaires sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer le pourcentage maximum d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions ordinaires nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités consécutives, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

8 - Décide que dans l'hypothèse où les options de souscription et/ou les options d'achat d'actions ordinaires seraient attribuées à des personnes domiciliées ou résidant à l'étranger ou à des personnes domiciliées ou résidant en France mais soumises à un régime fiscal étranger, le Conseil d'administration pourra adapter les conditions applicables aux options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires afin de les rendre conformes aux dispositions du droit étranger concerné et d'assurer le meilleur traitement fiscal possible. A cet effet, le Conseil d'administration pourra à sa discrétion, adopter un ou plusieurs sous-plans applicables aux différentes catégories de salariés soumis à un droit étranger.

9 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-septième Résolution (*Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce:

1- Autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou

groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après ;

2- Autorise le conseil d'administration à réaliser, le cas échéant, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites.

3 - Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

4 - Décide que le nombre total des actions existantes ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 1 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration ; étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

5 - Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans à compter de leur attribution définitive, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire entrant dans la catégorie 2 ou 3 définie par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale le contraignant à cesser toute activité professionnelle, et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire dans les conditions prévues par les dispositions précitées du Code de la sécurité sociale.

6 - Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

7 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

8 - Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories des bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuée à chacun d'eux ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus, étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer le pourcentage maximum d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
- inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom du titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.

9 - Décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société dans les circonstances prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce

Dix-huitième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1 - Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission

d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, à souscrire en numéraire, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

2 - Décide que le montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé par la dix-neuvième résolution de la présente assemblée générale.

3 - Décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, à émettre dans le cadre de la présente délégation.

4 - Décide que le prix de souscription des actions ou valeurs mobilières émises sera déterminé dans les conditions définies aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail.

5 - Décide de fixer la décote maximum offerte dans le cadre d'un plan d'épargne à 15% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

6 - Décide par ailleurs que le Conseil d'administration pourra également procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires, à titre de substitution de tout ou partie de la décote visée au 5°) et/ou au titre d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites prévues aux articles L. 3332-21 et L. 3332-11 du Code du travail.

7 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

8 - Décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les bénéficiaires mentionnés ci-dessus, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.

9 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et notamment, à l'effet de :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer les sociétés et les bénéficiaires concernées ;
- décider si les actions pourront être souscrites directement par les adhérents à un plan d'épargne, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ;
- le cas échéant, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires pour souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à émettre des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix souscription, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération et de leur livraison;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émission sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour (i) parvenir à la bonne fin des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés et (ii) constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et (iii) procéder aux formalités consécutives à la réalisation des augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-neuvième Résolution (*Plafond global des augmentations de capital*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global de l'augmentation de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme de l'ensemble des émissions d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait réalisée en vertu des délégations de compétence et pouvoirs envisagés aux treizième, quatorzième, quinzième seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente assemblée générale, à un montant nominal global de 10.000.000 d'euros.

Etant précisé que le montant visé ci-dessus ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Vingtième Résolution (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.